

# Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 3 décembre 2025. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Aucune information du site Web de la CIBC ([www.cibc.com/francais](http://www.cibc.com/francais)) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 94 à 100 du présent Rapport annuel.

<b>2 Modifications à la présentation de l'information financière</b>	<b>6 Vue d'ensemble du rendement financier</b>	<b>13 Mesures non conformes aux PCGR</b>	<b>42 Gestion du risque</b>
2	6 Revue des résultats financiers de 2025	16 <b>Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques</b>	82 <b>Questions relatives à la comptabilité et au contrôle</b>
<b>2 Vue d'ensemble</b>	6 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	17 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	82 Méthodes comptables critiques et estimations
2 Notre stratégie	7 Produits autres que d'intérêts	20 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	86 Faits nouveaux en matière de comptabilité
2 Performance par rapport aux objectifs	7 Produits de négociation	23 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	86 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
<b>4 Points saillants financiers</b>	8 Dotation à la provision pour pertes sur créances	26 Marchés des capitaux	86 Transactions entre parties liées
<b>5 Conjoncture de l'économie et du marché</b>	8 Charges autres que d'intérêts	29 Siège social et autres	87 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
5 Revue de l'exercice 2025	9 Impôt sur le résultat et taxes	<b>30 Situation financière</b>	87 Contrôles et procédures
5 Perspectives pour l'année 2026	9 Change	30 Revue du bilan consolidé résumé	<b>88 Information financière annuelle supplémentaire</b>
<b>5 Événements importants</b>	9 Revue des résultats du quatrième trimestre	31 Gestion des fonds propres	<b>94 Glossaire</b>
	10 Analyse des tendances trimestrielles	40 Arrangements hors bilan	
	11 Rétrospective du rendement financier de 2024		

**UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS :** De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2026 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôt sur le résultat et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles et nos engagements en matière de durabilité (dont ceux visant nos ambitions en matière de durabilité et les activités liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)), nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2026 et les périodes suivantes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « prévision », « cible », « engagement », « ambition », « objectif », « s'efforcer de », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2026 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Compte tenu des retombées économiques négatives qui peuvent potentiellement engendrer des tarifs douaniers réellement imposés ou projetés par les États-Unis à l'endroit du Canada et d'autres pays et les contre-mesures tarifaires de ces pays, l'essoufflement du marché du travail et la situation politique incertaine aux États-Unis, les effets persistants des ententes de travail hybride et les taux d'intérêt élevés dans le secteur de l'immobilier aux États-Unis, ainsi que l'incidence de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les politiques commerciales, dont les tarifs douaniers, et les tensions connexes; les pressions inflationnistes aux États-Unis; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; les risques géopolitiques, y compris ceux découlant de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient; les effets des ententes de travail hybride mises en place après la pandémie; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque lié au comportement et les risques juridiques, le risque de réglementation et le risque environnemental; les fluctuations de change et des taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; l'incidence de modifications des normes, règles et interprétations comptables; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation politique et son évolution, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial, dont les tarifs douaniers; l'incidence possible sur nos activités des conflits internationaux, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, et d'autres terroristes; les catastrophes naturelles, les perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe; l'avènement d'urgences de santé publique ainsi que les politiques et mesures gouvernementales en découlant; la dépendance envers des tiers qui fournissent les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exacuité et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en ligne et mobiles; l'évolution des technologies, y compris l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de nos activités; la place importante accordée aux dépenses d'investissement liées à l'IA pour stimuler la croissance aux États-Unis et les conséquences incertaines sur l'emploi qui en découlent; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique et commerciale générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris l'augmentation du niveau d'endettement des ménages au Canada et des risques de crédit à l'échelle mondiale; les changements climatiques et autres risques ESG, y compris notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives en matière de durabilité en interne et avec nos clients dans les délais attendus et notre capacité à accroître la portée de nos produits et services en finance durable; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

# Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications à la présentation de l'information financière qui suivent ont été apportées en 2025.

## Modifications apportées à nos secteurs d'activité

- Nos activités liées aux services bancaires en ligne de la Financière Simplii et nos activités liées au placement direct de Pro-Investisseurs CIBC, précédemment présentées dans Marchés des capitaux et Services financiers directs, ont été intégrées respectivement à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada;
- Les activités de CIBC Cleary Gull, notre banque d'investissement sur le marché intermédiaire aux États-Unis, précédemment présentées dans Marchés des capitaux, ont été intégrées à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence. Les modifications ont eu une incidence sur les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques et la manière dont nous mesurons leur rendement, mais n'ont eu aucune incidence sur nos résultats financiers consolidés.

## Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière bien diversifiée et de premier plan en Amérique du Nord, résolue à créer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties intéressées : ses clients, les membres de son équipe, les collectivités et ses actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, qui consiste à vous aider à faire de vos idées une réalité, et nous déployons nos ressources afin d'engendrer des changements positifs et de contribuer à la création d'un avenir plus sécuritaire, équitable et durable.

À l'échelle de la banque et de ses secteurs – Services bancaires personnels et PME, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et Marchés des capitaux –, nos 50 000 employés concrétisent notre raison d'être au quotidien pour nos 15 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

## Notre stratégie

En 2025, nous avons continué de mettre en œuvre notre stratégie visant à offrir aux clients une expérience exceptionnelle et, aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant notre solidité financière, en gérant rigoureusement le risque et en faisant progresser notre culture animée par notre raison d'être. À l'avenir, nous continuerons de générer une croissance à long terme et renforcerons notre dynamisme en nous appuyant sur une approche axée sur la clientèle, la connectivité et le rendement, qui s'articule autour de nos quatre priorités stratégiques :

- Accroître nos activités liées aux clients bien nantis et à la gestion privée de patrimoine;
- Élargir nos capacités au chapitre des services bancaires personnels numériques;
- Assurer la connectivité et offrir des services distinctifs à nos clients;
- Développer et protéger notre banque et simplifier ses processus.

## Performance par rapport aux objectifs

La CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, levier d'exploitation, rentabilité et rendement pour les actionnaires ainsi que solidité du bilan. Pour chacune de ces mesures, nous avons fixé des objectifs pour toute la durée du cycle, que nous définissons actuellement comme les trois à cinq prochains exercices, en supposant un contexte commercial et un cycle de crédit normaux. Notre capacité à atteindre ces objectifs pourrait être compromise par des événements et des perturbations extraordinaires.

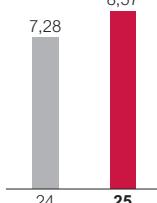
Au cours de l'exercice 2025, la croissance économique au Canada s'est érodée, compte tenu du taux de chômage plus important, de l'imposition de tarifs douaniers élevés dans certains secteurs et des pressions sur le plan géopolitique, mais l'incidence de ces facteurs a été contrebalancée par la vigueur des marchés financiers, toutefois volatils, et la politique monétaire expansionniste. Malgré ces défis, nous avons dégagé un rendement solide dans l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégiques.

## Croissance du résultat

Nous utilisons le résultat par action pour apprécier la croissance de notre résultat. En 2025, notre résultat dilué par action comme présenté et notre résultat dilué par action ajusté<sup>1</sup> se sont établis respectivement à 8,57 \$ et 8,61 \$, contre respectivement 7,28 \$ et 7,40 \$ en 2024. Dans un contexte économique difficile, notre résultat dilué par action comme présenté et notre résultat dilué par action ajusté<sup>1</sup> ont augmenté respectivement de 18 % et 16 % d'un exercice à l'autre.

À plus long terme, nous continuerons de cibler un taux de croissance du résultat dilué par action ajusté<sup>1</sup> de 7 % à 10 % pour toute la durée du cycle.

### Résultat dilué par action comme présenté (\$)



### Résultat dilué par action ajusté (\$)



## Levier d'exploitation

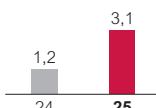
Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges. En 2025, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté<sup>1</sup> de la CIBC se sont établis respectivement à 4,0 % et 3,1 %, contre respectivement 9,1 % et 1,2 % en 2024.

À plus long terme, notre objectif demeurera de générer un levier d'exploitation ajusté<sup>1</sup> positif pour toute la durée du cycle.

### Levier d'exploitation comme présenté (%)



### Levier d'exploitation ajusté (%)



<sup>1</sup>) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

## Rentabilité et rendement pour les actionnaires

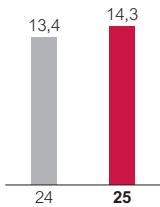
Nous avons recours à trois mesures de rentabilité et de rendement pour les actionnaires :

### 1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires

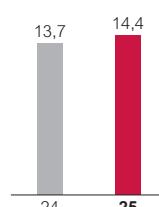
Le RCP, qui s'entend du ratio du résultat net par rapport aux capitaux propres moyens<sup>2</sup> applicables aux porteurs d'actions ordinaires, constitue une mesure clé de la rentabilité. En 2025, le RCP et le RCP ajusté<sup>1</sup> de la CIBC se sont établis respectivement à 14,3 % et 14,4 %, contre respectivement 13,4 % et 13,7 % en 2024, et ont été inférieurs à l'objectif d'un RCP supérieur à 15 % pour toute la durée du cycle, ce qui s'explique surtout par l'incidence des exigences de fonds propres réglementaires plus élevées.

À plus long terme, notre objectif demeurera de générer un RCP ajusté<sup>1</sup> supérieur à 15 % pour toute la durée du cycle.

RCP applicables aux porteurs d'actions ordinaires (%)



RCP applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté (%)

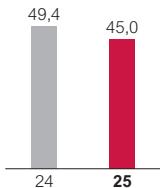


### 2. Ratio de versement de dividendes

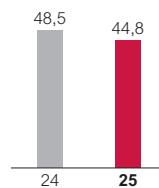
Le ratio de versement de dividendes s'entend du ratio, exprimé en pourcentage, des dividendes sur actions ordinaires versés par rapport au résultat net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, des primes aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres instruments de capitaux propres. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et à l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat. En 2025, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté<sup>1</sup> se sont établis respectivement à 45,0 % et 44,8 %, contre respectivement 49,4 % et 48,5 % en 2024.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes ajusté<sup>1</sup> de 40 % à 50 % pour toute la durée du cycle.

Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



Ratio de versement de dividendes ajusté (%)



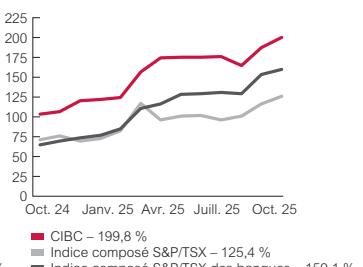
### 3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons toujours pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de trois et de cinq exercices. Pour la période de trois exercices close le 31 octobre 2025, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 119,5 % (36,4 % en 2024), soit un rendement supérieur à celui de 73,7 % de l'indice composé S&P/TSX des banques. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2025, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 199,8 % (102,9 % en 2024), soit un rendement supérieur à celui de 159,1 % de l'indice composé S&P/TSX des banques au cours de la même période.

Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de trois exercices (%)



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



## Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

### 1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces, tout en soutenant la croissance de nos activités et en redistribuant du capital à nos actionnaires. À la fin de l'exercice clos le 31 octobre 2025, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires<sup>3</sup> était de 13,3 % contre 13,3 % à la fin de l'exercice 2024, soit bien au-delà du ratio réglementaire actuellement fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

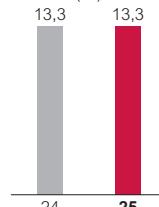
À plus long terme, nous continuerons de maintenir une solide réserve par rapport aux exigences réglementaires.

### 2. Ratio de liquidité à court terme (LCR)

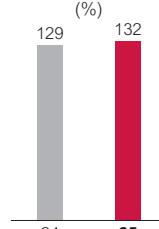
Notre capacité à répondre à nos obligations financières à court terme est mesurée par le LCR. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le LCR ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2025, notre LCR moyen quotidien sur trois mois<sup>3</sup> s'est établi à 132 %, contre 129 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (%)



LCR (%)



<sup>1</sup> Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

<sup>2</sup> Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

<sup>3</sup> Les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) du BSIF et le LCR, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes deux fondées sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

# Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2025	2024
<b>Résultats financiers</b> (en millions de dollars)		
Produits nets d'intérêts	15 769 \$	13 695 \$
Produits autres que d'intérêts	13 364	11 911
Total des produits	29 133	25 606
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 342	2 001
Charges autres que d'intérêts	15 852	14 439
Résultat avant impôt sur le résultat	10 939	9 166
Impôt sur le résultat	2 485	2 012
Résultat net	8 454 \$	7 154 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	25	39
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	364	263
Porteurs d'actions ordinaires	8 065	6 852
Résultat net applicable aux actionnaires	8 429 \$	7 115 \$
<b>Mesures financières</b>		
Coefficient d'efficacité comme présenté <sup>1</sup>	54,4 %	56,4 %
Levier d'exploitation comme présenté <sup>1</sup>	4,0 %	9,1 %
Coefficient de pertes sur créances <sup>1</sup>	0,33 %	0,32 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté <sup>1</sup>	14,3 %	13,4 %
Marge d'intérêts nette <sup>1</sup>	1,43 %	1,36 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen <sup>1,2</sup>	1,55 %	1,47 %
Rendement de l'actif moyen <sup>1,2</sup>	0,77 %	0,71 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen <sup>1,2</sup>	0,83 %	0,77 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	22,7 %	21,9 %
<b>Renseignements sur les actions ordinaires</b>		
Par action (\$)		
- résultat de base	8,62 \$	7,29 \$
- résultat dilué comme présenté	8,57	7,28
- dividendes	3,88	3,60
- valeur comptable <sup>1</sup>	62,33	57,08
Cours de clôture de l'action (\$)	116,21	87,11
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	935 374	939 352
- moyen pondéré de base	940 675	941 712
- moyen pondéré dilué	926 614	942 295
- à la fin de la période	107 682 \$	82 083 \$
Capitalisation boursière (en millions de dollars)		
<b>Mesures de valeur</b>		
Rendement total pour les actionnaires	39,05 %	87,56 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	3,3 %	4,1 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté <sup>1</sup>	45,0 %	49,4 %
Ratio cours/valeur comptable	1,86	1,53
<b>Principales mesures financières – ajustées<sup>3</sup></b>		
Coefficient d'efficacité ajusté	54,3 %	55,8 %
Levier d'exploitation ajusté	3,1 %	1,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	14,4 %	13,7 %
Taux d'impôt effectif ajusté	22,7 %	22,0 %
Résultat dilué par action ajusté (\$)	8,61 \$	7,40 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	44,8 %	48,5 %
<b>Données du bilan et hors bilan</b> (en millions de dollars)		
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	327 238 \$	302 409 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances	589 504	558 292
Total de l'actif	1 116 938	1 041 985
Dépôts	808 124	764 857
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires <sup>1</sup>	57 760	53 789
Actif moyen <sup>2</sup>	1 104 285	1 005 133
Actif productif d'intérêts moyen <sup>1,2</sup>	1 015 644	929 604
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires <sup>1,2</sup>	56 321	51 025
Biens administrés <sup>1, 4, 5</sup>	3 998 199	3 600 069
Biens sous gestion <sup>1, 5</sup>	430 982	383 264
<b>Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité<sup>6</sup></b>		
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)		
Total de l'APR	357 803 \$	333 502 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13,3 %	13,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	15,1 %	14,8 %
Ratio du total des fonds propres	17,4 %	17,0 %
Ratio de levier	4,3 %	4,3 %
Ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)	31,9 %	30,3 %
Ratio de levier CTAP	9,0 %	8,7 %
LCR <sup>7</sup>	132 %	129 %
Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	116 %	115 %
<b>Autres renseignements</b>		
Équivalents temps plein	49 824	48 525

1) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition de ces mesures financières.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, le cas échéant.

4) Comprendent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 3 117,4 G\$ au 31 octobre 2025 (2 814,6 G\$ en 2024).

5) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

6) L'APR et les ratios de fonds propres sont calculés conformément à la ligne directrice NFP du BSIF, le ratio de levier conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF et le LCR et le NSFR, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, toutes fondées sur le cadre normatif du CBCB. Se reporter aux sections Gestion des fonds propres et Risque de liquidité pour plus de précisions.

7) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

# Conjoncture de l'économie et du marché

## Revue de l'exercice 2025

En 2025, la croissance s'est essoufflée au Canada, car l'économie du pays a été secouée par l'imposition de tarifs douaniers élevés dans certains secteurs et par l'incertitude liée aux relations commerciales avec les États-Unis. Malgré un ralentissement de la croissance démographique, le faible taux d'embauche a fait augmenter le taux de chômage. L'inflation est demeurée aux alentours de la cible de 2 % de la Banque du Canada, ce qui a permis à celle-ci d'abaisser davantage son taux directeur au cours de l'année à l'appui de la croissance future. La faiblesse des taux d'intérêt a soutenu la vigueur des activités sur les marchés boursiers et les marchés des capitaux au cours de l'année, une reprise des mises en chantier au milieu de l'année et une croissance modérée des prêts hypothécaires et des prêts personnels. La croissance des prêts aux entreprises a diminué, en raison des répercussions de l'incertitude économique sur les dépenses d'investissement. L'économie des États-Unis est demeurée plus vigoureuse que celle du Canada, portée par l'essor des dépenses d'investissement en intelligence artificielle (IA), mais a subi l'incidence du ralentissement de la croissance démographique qui a freiné la création d'emplois. Bien que l'inflation de base ne parvienne toujours pas à rejoindre sa cible, la banque centrale du pays a recommandé d'abaisser ses taux d'intérêt après une légère hausse du taux de chômage.

## Perspectives pour l'année 2026

L'incertitude commerciale actuelle à l'échelle mondiale crée un contexte difficile pour l'activité économique au Canada et partout dans le monde, la plupart des pays ayant instauré des politiques monétaires plus expansionnistes pour soutenir une croissance mondiale modérée en 2026. Aux États-Unis, la politique commerciale sera tributaire des décisions des tribunaux et d'autres négociations, dont l'issue aura une incidence sur l'économie du pays et sur celles de ses partenaires commerciaux, bien que les tarifs douaniers devraient demeurer à des niveaux bien supérieurs à ceux d'avant 2025. Pour ce qui est du Canada, nous nous attendons à ce que certains progrès au chapitre de la réduction des tarifs douaniers imposés précédemment à des secteurs en particulier soient réalisés, mais nos perspectives reposent sur l'hypothèse que l'Accord Canada–États-Unis–Mexique sera prolongé et que le maintien d'un accès en franchise de droits tarifaires sera maintenu à l'égard des autres exportations de biens canadiens vers le marché des États-Unis.

La Chine continue de composer avec des tarifs douaniers plus élevés que ceux imposés aux autres pays. Si les tarifs douaniers sont maintenus aux niveaux actuels, nous nous attendons à un ralentissement de la croissance en Chine en 2026, malgré le soutien accru offert par les mesures de relance budgétaire. En Europe, on devrait observer une légère augmentation de la croissance en 2026, portée par l'effet retardé des baisses de taux d'intérêt en 2025 et la hausse des dépenses liées à la défense dans certains pays. Nous pourrions assister à un léger rebond des prix du pétrole au cours de la prochaine année et nous anticipons que les prix des marchandises liées à l'électrification et à la production d'électricité continueront d'être solides.

La Banque du Canada a de nouveau abaissé ses taux d'intérêt dans un contexte de hausse du chômage, après avoir marqué une pause à cet égard plus tôt en 2025, et nous anticipons qu'elle maintiendra son taux directeur de 2,25 % en 2026 à l'appui de la demande sensible aux taux d'intérêt. Même si les tarifs douaniers du Canada et la hausse des coûts de production aux États-Unis exercent une certaine pression à la hausse sur l'inflation, cette pression sera en majeure partie neutralisée par le ralentissement persistant sur le marché du travail qui aura pour effet de limiter les gains salariaux et le pouvoir d'achat de biens et services canadiens par les consommateurs. Les politiques budgétaires, comme des mesures d'allégement à l'intention des secteurs touchés, pourraient également atténuer le ralentissement économique et devraient soutenir la croissance en 2026. Le PIB canadien devrait augmenter pour se fixer à 1,4 % pour l'ensemble de 2026, ce qui, conjugué au ralentissement de la croissance démographique, devrait faire en sorte que le taux de chômage diminue graduellement pour atteindre en moyenne 6,7 % pour l'ensemble de l'année. Un conflit commercial mondial plus important, ou l'imposition par les États-Unis de tarifs douaniers plus élevés à l'endroit du Canada, représente un risque de révision à la baisse de ces prévisions, et leurs répercussions dépendraient de la capacité d'amoindrir le choc commercial par des mesures de relance monétaire et budgétaire plus significatives.

L'économie des États-Unis éprouve des difficultés en raison du ralentissement de la croissance démographique et des répercussions des tarifs douaniers élevés sur le pouvoir d'achat des consommateurs et les coûts des entreprises. Les dépenses d'investissement importantes dans des projets liés à l'IA devraient se poursuivre, mais sans nécessairement augmenter la croissance d'une année à l'autre autant qu'en 2025. Malgré une inflation supérieure à la cible, la Réserve fédérale américaine a commencé à abaisser les taux d'intérêt compte tenu du faible taux d'embauche, et devrait ramener le taux des fonds fédéraux sous la barre des 3,5 % en 2026. La croissance du PIB réel devrait se situer juste en deçà de 2 % pour l'ensemble de 2026, alors que le taux de chômage devrait se stabiliser pour s'établir à 4,4 %. Une baisse soutenue des taux d'intérêt à long terme pourrait être compromise par des déficits budgétaires encore plus élevés, mais les mesures de relance budgétaires et un assouplissement des politiques réglementaires devraient permettre de soutenir davantage la croissance économique en 2026. L'inflation devrait s'intensifier, à mesure que l'incidence des tarifs douaniers est transférée aux consommateurs, tandis que l'indice des prix à la consommation devrait s'établir en moyenne à 3,3 % en 2026.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires devrait se poursuivre au rythme actuel en 2026, le retour des acheteurs sur le marché en raison des taux d'intérêt plus bas étant contrebalancé par la perte de confiance des consommateurs et les mesures politiques visant à ralentir la croissance démographique. Nous prévoyons assister à une très faible amélioration de l'activité, liée à l'augmentation des dépenses discrétionnaires par habitant sous l'effet de la baisse des coûts d'emprunt, mais qui sera neutralisée par l'incertitude économique, ce qui se soldera par une légère hausse de la demande de crédit à la consommation autre qu'hypothécaire.

L'apaisement des préoccupations liées aux tarifs douaniers et un allégement des taux d'intérêt devraient stimuler la croissance des prêts dans les activités de Groupe Entreprises et Services financiers aux entreprises au Canada en 2026. Bien que la croissance des prêts dans les activités de Groupe Entreprises aux États-Unis ait ralenti en raison de l'incertitude liée à l'évolution de la politique commerciale, nous nous attendons à ce que le niveau d'activité de placement des clients augmente à mesure que l'incertitude se dissipe, ce qui devrait entraîner une croissance des prêts plus importante si les clients n'utilisent pas leurs fonds en dépôts.

Les marchés financiers vont profiter de la diminution des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis. Les activités de Gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis ont profité du rendement vigoureux du marché boursier dans les deux pays, et l'accroissement des biens sous gestion devrait être un facteur favorable en 2026.

Les activités de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement devraient continuer de profiter des activités de fusions et acquisitions, et les émissions d'obligations de sociétés devraient reprendre à mesure que les dépenses d'investissement augmentent sous l'effet d'une moins grande incertitude liée aux tarifs douaniers en 2026.

Les perspectives économiques précitées reposent sur bon nombre d'hypothèses quant à l'ampleur et à la durée des tarifs douaniers entre les États-Unis, le Canada et les autres partenaires commerciaux importants, à l'incidence qu'ils pourraient avoir sur la croissance économique et l'inflation au Canada et aux États-Unis, et aux politiques budgétaires et monétaires pouvant être adoptées dans ce contexte, ainsi qu'aux risques économiques découlant des événements géopolitiques. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus. L'incidence de l'incertitude concernant la politique commerciale et des événements géopolitiques sur notre environnement de risque est décrite dans la section Principaux risques et nouveaux risques. Les variations du niveau d'incertitude économique continuent d'influer sur nos estimations et hypothèses comptables importantes, surtout en ce qui concerne l'estimation des pertes de crédit attendues. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

## Événements importants

### Vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes

Le 31 octobre 2023, CIBC Caribbean Bank Limited (CIBC Caribbean) a annoncé avoir conclu une entente pour vendre ses actifs bancaires situés à Curaçao et à Saint-Martin. La vente des actifs bancaires situés à Curaçao a été conclue le 24 mai 2024. La vente des actifs bancaires situés à Saint-Martin a été réalisée le 7 février 2025. Les répercussions de ces transactions n'ont pas été importantes.

## Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2025. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégiques est présentée aux pages 16 à 28. Se reporter à la page 11 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2024.

### Revue des résultats financiers de 2025

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 8 454 M\$, en regard de 7 154 M\$ en 2024.

Le résultat net ajusté<sup>1</sup> pour l'exercice considéré a été de 8 487 M\$, contre 7 272 M\$ en 2024.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 8,57 \$, contre 7,28 \$ en 2024.

Le résultat dilué par action ajusté<sup>1</sup> pour l'exercice considéré s'est établi à 8,61 \$, contre 7,40 \$ en 2024.

### 2025

Le résultat net a été touché par l'élément d'importance suivant :

- un montant de 45 M\$ (33 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (20 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et 13 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis).

L'élément d'importance susmentionné a entraîné une hausse des charges autres que d'intérêts de 45 M\$, une diminution de l'impôt sur le résultat de 12 M\$ et une baisse du résultat net de 33 M\$.

### 2024

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une charge de 103 M\$ (77 M\$ après impôt) en lien avec la cotisation spéciale imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux institutions de dépôt des États-Unis, qui a eu une incidence sur CIBC Bank USA (Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis);
- un montant de 56 M\$ (41 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (19 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et 22 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des charges autres que d'intérêts de 159 M\$ et une diminution de l'impôt sur le résultat de 41 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 118 M\$.

1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, s'il y a lieu.

### Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024
Produits nets d'intérêts issus des activités autres que de négociation	<b>16 893 \$</b>	14 648 \$
Produits nets d'intérêts issus des activités de négociation <sup>1</sup>	(1 124)	(953)
<b>Total des produits nets d'intérêts</b>	<b>A</b>	<b>15 769 \$</b>
Actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation	<b>140 073</b>	109 676
Actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins autres que des activités de négociation	<b>875 571</b>	819 928
<b>Total de l'actif productif d'intérêts moyen</b>	<b>B</b>	<b>1 015 644</b>
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	A/B	<b>1,55 %</b>
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) <sup>1</sup>		<b>1,93 %</b>
		1,47 %
		1,79 %

1) Se reporter aux sections Glossaire – Activités de négociation et produits nets d'intérêts issus des activités de négociation et Glossaire – Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) pour plus de précisions.

Les produits nets d'intérêts se sont accrus de 2 074 M\$, ou 15 %, par rapport à ceux de 2024, ce qui s'explique surtout par la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités en lien notamment avec la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA) à la suite de l'abandon du taux offert en dollars canadiens (CDOR) en 2024, par la hausse de la marge d'intérêts nette dans nos activités autres que de négociation et par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout contrebalancé en partie par le recul des produits de trésorerie et la diminution des produits nets d'intérêts issus des activités de négociation.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de 8 points de base par rapport à celle de l'exercice 2024, compte tenu surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts et sur les prêts, contrebalancé en partie par la diminution des produits nets d'intérêts nets issus des activités de négociation. La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen, exclusion faite des activités de négociation, a grimpé de 14 points de base par rapport à celle de 2024, en raison surtout de la progression des marges sur les dépôts et sur les prêts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés dans les sections Information financière annuelle supplémentaire et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques.

## Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	915 \$	707 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	996	958
Commissions sur crédit	1 015	1 218
Honoraires d'administration de cartes	402	414
Honoraires de gestion de placements et de garde <sup>1, 2</sup>	2 241	1 980
Produits tirés des fonds communs de placement <sup>2</sup>	2 019	1 796
Produits des activités d'assurance, montant net	317	356
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	554	431
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net <sup>3</sup>	4 022	3 226
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	(14)	43
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	369	386
Produits découlant des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <sup>2</sup>	117	79
Divers	411	317
<b>Total des produits autres que d'intérêts</b>	<b>13 364 \$</b>	<b>11 911 \$</b>

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde liés aux coentreprises entre la CIBC et The Bank of New York Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien direct avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 3) Comprennent des profits de 174 M\$ (profits de 82 M\$ en 2024) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 1 453 M\$, ou 12 %, en regard de ceux de 2024.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation ont augmenté de 208 M\$, ou 29 %, en raison surtout de la hausse des produits tirés des services consultatifs et de ceux tirés de l'activité d'émission de titres de créance dans Marchés des capitaux.

Les commissions sur crédit ont diminué de 203 M\$, ou 17 %, en raison surtout de l'incidence de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA en 2024, neutralisée en partie par la croissance des volumes dans les activités de Groupe Entreprises et de Services financiers aux entreprises.

Les honoraires de gestion de placements et de garde se sont accrus de 261 M\$, ou 13 %, ce qui découle surtout des soldes moyens plus élevés des biens sous gestion et des biens administrés dans nos activités de gestion des avoirs sous l'effet de l'appréciation des marchés et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les produits tirés des fonds communs de placement ont augmenté de 223 M\$, ou 12 %, ce qui s'explique essentiellement par des soldes moyens plus élevés des biens sous gestion dans nos activités de gestion des avoirs.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières ont progressé de 123 M\$, ou 29 %, fait principalement attribuable à l'accroissement du volume de transactions au titre de nos services de courtage de détail.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont augmenté de 796 M\$, ou 25 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation, dont l'incidence des baisses des taux d'intérêt sur les dérivés qui couvrent, sur le plan économique, les produits d'intérêts issus de la négociation de titres qui sont inclus dans les produits nets d'intérêts.

Les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, ont diminué de 57 M\$, ou 133 %, en raison surtout de la perte de valeur des titres de créance évalués au coût amorti et de la baisse des profits réalisés, montant net, sur la cession de titres de créance évalués à la JVAERG.

Les produits découlant des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se sont accrus de 38 M\$, ou 48 %, du fait surtout de la hausse des produits tirés des investissements stratégiques.

## Produits de négociation<sup>1, 2</sup>

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024
Produits nets d'intérêts	(1 124)\$	(937)\$
Produits autres que d'intérêts <sup>2</sup>	3 848	3 144
<b>Total des produits de négociation</b>	<b>2 724 \$</b>	<b>2 207 \$</b>
Taux d'intérêt	586 \$	518 \$
Change	1 027	969
Titres de participation	844	540
Marchandises	264	179
Divers	3	1
<b>Total des produits de négociation</b>	<b>2 724 \$</b>	<b>2 207 \$</b>

- 1) Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation. Se reporter à la section Glossaire – Activités de négociation et produits nets d'intérêts issus des activités de négociation pour plus de précisions.
- 2) Présentés en tant qu'éléments du poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN dans le compte de résultat consolidé, ce qui comprend un profit de 3 848 M\$ (3 144 M\$ en 2024) lié à des instruments financiers détenus à des fins de transaction évalués/désignés à la JVRN et un profit de 174 M\$ (82 M\$ en 2024) lié à des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués/désignés à la JVRN.

Les produits de négociation ont progressé de 517 M\$, ou 23 %, par rapport à ceux de 2024, du fait essentiellement de la hausse des produits tirés des opérations sur titres, sur marchandises, sur taux d'intérêt et de change.

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts. Les produits nets d'intérêts découlent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, autres que sur les dérivés, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les produits de négociation excluent la rémunération de prise ferme et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, qui sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits de négociation, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

## Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

### Dotation à la provision pour pertes sur créances – prêts douteux

	2025	2024
Services bancaires personnels et PME, région du Canada <sup>1</sup>	<b>1 365 \$</b>	1 169 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada <sup>1</sup>	112	75
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis <sup>1</sup>	268	449
Marchés des capitaux <sup>1</sup>	117	55
Siège social et autres	25	12
	<b>1 887</b>	1 760

### Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances – prêts productifs

	2025	2024
Services bancaires personnels et PME, région du Canada <sup>1</sup>	399	64
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada <sup>1</sup>	54	48
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis <sup>1</sup>	(93)	111
Marchés des capitaux <sup>1</sup>	91	29
Siège social et autres	4	(11)
	<b>455</b>	241

Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances

**2 342 \$** 2 001 \$

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 341 M\$, ou 17 %, par rapport à celle de 2024. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, du fait surtout d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques et de la mise à jour des paramètres des modèles, neutralisées en partie par une migration du crédit avantageuse et un montant plus important comptabilisé au titre de l'élimination des provisions à la suite de la migration du crédit, des prêts étant passés du statut de prêts productifs à celui de prêts douteux dans nos activités aux États-Unis au cours de l'exercice considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue, en lien avec une dotation à la provision plus élevée dans toutes les unités d'exploitation stratégiques, à l'exception de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégiques.

## Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2025	2024
Rémunération et avantages sociaux des employés		
Salaires <sup>1</sup>	4 642 \$	4 267 \$
Rémunération liée au rendement	3 501	2 992
Avantages sociaux	1 123	1 002
	<b>9 266</b>	8 261
Frais d'occupation	847	830
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	2 946	2 719
Communications	395	362
Publicité et expansion des affaires	398	344
Honoraires professionnels	284	257
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	124	128
Divers	1 592	1 538
Total des charges autres que d'intérêts	<b>15 852 \$</b>	14 439 \$

1) Comptiennent les prestations de cessation d'emploi.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 413 M\$, ou 10 %, par rapport à celles de 2024.

La rémunération et les avantages sociaux des employés ont progressé de 1 005 M\$, ou 12 %, ce qui s'explique essentiellement par la progression de la rémunération liée au rendement et des autres formes de rémunération des employés, y compris la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi.

Les charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau se sont accrues de 227 M\$, ou 8 %, en raison principalement de la hausse des dépenses liées à la technologie et aux autres initiatives stratégiques, et de l'augmentation des dépenses liées à l'entretien des logiciels.

Les charges liées à la publicité et à l'expansion des affaires ont augmenté de 54 M\$, ou 16 %, du fait essentiellement de l'augmentation des frais de marketing et des coûts liés aux déplacements d'affaires et aux commandites.

## Impôt sur le résultat et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024
Impôt sur le résultat	<b>2 485 \$</b>	2 012 \$
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	<b>550</b>	502
Charges sociales	<b>467</b>	406
Taxes sur le capital	<b>79</b>	82
Impôt foncier et taxes d'affaires	<b>78</b>	69
Total des taxes indirectes <sup>1</sup>	<b>1 174</b>	1 059
Total des impôts et taxes	<b>3 659 \$</b>	3 071 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	<b>22,7 %</b>	21,9 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	<b>30,2 %</b>	30,0 %

1) Certains montants sont fondés sur les sommes payées ou payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

Le total de l'impôt sur le résultat et des taxes indirectes a augmenté de 588 M\$ en regard de celui de 2024.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 485 M\$, en hausse de 473 M\$ par rapport à celle de 2024, ce qui est attribuable à la hausse du résultat.

Les taxes indirectes se sont accrues de 115 M\$ par rapport à celles de 2024, ce qui s'explique par la hausse des taxes de vente et des charges sociales. Les taxes de vente ont augmenté de 48 M\$ par rapport à celles de 2024, en lien principalement avec les taxes de vente au Canada attribuables à l'accroissement des dépenses liées à la technologie et aux autres initiatives stratégiques. Les charges sociales ont augmenté de 61 M\$ en regard de celles de 2024, du fait essentiellement de la hausse des cotisations à l'assurance-emploi et de la contribution santé, ainsi que de l'augmentation des cotisations prescrites par la loi aux régimes de retraite. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

### Impôt minimum mondial

Le 20 juin 2024, le Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* (LIMM), qui instaure le régime du Pilier 2 élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour mettre en œuvre un impôt minimum mondial (IMM) de 15 % applicable à certaines entreprises multinationales. Ces règles s'appliquaient à la CIBC au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

L'IMM a eu une incidence de plus ou moins 1 % sur le taux d'impôt consolidé de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

### Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations des taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025 vs 2024	2024 vs 2023
Augmentation estimative des éléments suivants :		
Total des produits	<b>212 \$</b>	44 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>11</b>	5
Charges autres que d'intérêts	<b>102</b>	23
Impôt sur le résultat	<b>25</b>	4
Résultat net	<b>74</b>	12
Incidence sur le résultat par action :		
De base	<b>0,08 \$</b>	0,01 \$
Dilué	<b>0,08</b>	0,01
Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	<b>3,2 %</b>	0,8 %

## Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les trimestres clos les	2025				2024			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada <sup>1</sup>	<b>3 188 \$</b>	<b>3 061 \$</b>	<b>2 859 \$</b>	<b>2 923 \$</b>	2 842 \$	2 775 \$	2 646 \$	2 679 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada <sup>1</sup>	<b>1 836</b>	<b>1 723</b>	<b>1 640</b>	<b>1 703</b>	1 602	1 523	1 456	1 437
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis <sup>1</sup>	<b>810</b>	<b>790</b>	<b>769</b>	<b>847</b>	733	731	669	687
Marchés des capitaux <sup>1, 2</sup>	<b>1 523</b>	<b>1 506</b>	<b>1 545</b>	<b>1 574</b>	1 155	1 092	1 243	1 310
Siège social et autres <sup>2</sup>	<b>219</b>	<b>174</b>	<b>209</b>	<b>234</b>	285	483	150	108
Total des produits	<b>7 576 \$</b>	<b>7 254 \$</b>	<b>7 022 \$</b>	<b>7 281 \$</b>	6 617 \$	6 604 \$	6 164 \$	6 221 \$
Produits nets d'intérêts	<b>4 132 \$</b>	<b>4 048 \$</b>	<b>3 788 \$</b>	<b>3 801 \$</b>	3 633 \$	3 532 \$	3 281 \$	3 249 \$
Produits autres que d'intérêts	<b>3 444</b>	<b>3 206</b>	<b>3 234</b>	<b>3 480</b>	2 984	3 072	2 883	2 972
Total des produits	<b>7 576</b>	<b>7 254</b>	<b>7 022</b>	<b>7 281</b>	6 617	6 604	6 164	6 221
Dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>605</b>	<b>559</b>	<b>605</b>	<b>573</b>	419	483	514	585
Charges autres que d'intérêts	<b>4 179</b>	<b>3 976</b>	<b>3 819</b>	<b>3 878</b>	3 791	3 682	3 501	3 465
Résultat avant impôt sur le résultat	<b>2 792</b>	<b>2 719</b>	<b>2 598</b>	<b>2 830</b>	2 407	2 439	2 149	2 171
Impôt sur le résultat	<b>612</b>	<b>623</b>	<b>591</b>	<b>659</b>	525	644	400	443
Résultat net	<b>2 180 \$</b>	<b>2 096 \$</b>	<b>2 007 \$</b>	<b>2 171 \$</b>	1 882 \$	1 795 \$	1 749 \$	1 728 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>6 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>8 \$</b>	8 \$	9 \$	10 \$	12 \$
Actionnaires	<b>2 174</b>	<b>2 094</b>	<b>1 998</b>	<b>2 163</b>	1 874	1 786	1 739	1 716
Résultat par action – de base	<b>2,21 \$</b>	<b>2,16 \$</b>	<b>2,05 \$</b>	<b>2,20 \$</b>	1,91 \$	1,83 \$	1,79 \$	1,77 \$
– dilué	<b>2,20</b>	<b>2,15</b>	<b>2,04</b>	<b>2,19</b>	1,90	1,82	1,79	1,77

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus amples renseignements.

2) Depuis le troisième trimestre de 2024, l'information relative à certains dividendes reçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'est plus tenue d'être présentée sur une base d'imposition équivalente (BIE). Au troisième trimestre de 2024, les mesures visant le refus de la déduction des dividendes reçus ont donné lieu à une reprise des produits présentés sur une BIE au titre des dividendes reçus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui avaient été présentés à titre d'élément d'importance aux premier et deuxième trimestres de 2024. Avant le troisième trimestre de 2024, les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux étaient présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents étaient inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat présentés dans Siège social et autres.

## Comparaison avec le quatrième trimestre de 2024

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 2 180 M\$, en hausse de 298 M\$, ou 16 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2024.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 499 M\$, ou 14 %, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette dans nos activités autres que de négociation et de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, le tout contrebalancé en partie par la baisse des produits de trésorerie et la diminution des produits nets d'intérêts issus des activités de négociation.

Les produits autres que d'intérêts se sont accrus de 460 M\$, ou 15 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des produits autres que d'intérêts issus des activités de négociation, la hausse des produits tirés des honoraires, la progression de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, la hausse des commissions sur crédit et l'accroissement des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 186 M\$, ou 44 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques au Canada, d'une migration du crédit désavantageuse au trimestre considéré et d'une mise à jour favorable des paramètres des modèles au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'incidence de ces augmentations a été neutralisée par une évolution défavorable de nos perspectives économiques aux États-Unis au trimestre correspondant de l'exercice précédent par rapport à une évolution favorable de ces perspectives au trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue, ce qui est attribuable à une hausse de la dotation à la provision dans l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques, à l'exception de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 388 M\$, ou 10 %, fait attribuable surtout à la progression de la rémunération liée au rendement et des autres formes de rémunération des employés, y compris la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi, à l'augmentation des charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau, à l'accroissement des frais d'occupation, y compris les charges liées aux résiliations de baux et les charges de dépréciation des améliorations locatives, à la hausse des charges liées à la publicité et à l'expansion des affaires et à la progression des honoraires professionnels.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 87 M\$, ou 17 %, en raison surtout de la hausse du résultat et de la composition des bénéfices.

## Comparaison avec le troisième trimestre de 2025

Le résultat net du trimestre a progressé de 84 M\$, ou 4 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts se sont accrus de 84 M\$, ou 2 %, ce qui est surtout attribuable à la hausse de la marge d'intérêts nette dans nos activités autres que de négociation, à la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités et à l'accroissement des produits de trésorerie, le tout neutralisé en partie par la baisse des produits nets d'intérêts issus des activités de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 238 M\$, ou 7 %, ce qui reflète principalement la hausse des produits autres que d'intérêts issus des activités de négociation, l'accroissement des produits tirés des honoraires et la progression des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières, le tout contrebalancé en partie par la diminution de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 46 M\$, ou 8 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs s'est accrue, en raison d'une migration du crédit désavantageuse au trimestre considéré par rapport à une migration du crédit avantageuse au trimestre précédent, ce qui a été neutralisé en partie par une évolution plus défavorable de nos perspectives économiques au trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, ce qui découle surtout d'une hausse de la dotation à la provision dans Marchés des capitaux, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Siège social et autres, contrebalancée en partie par une baisse de la dotation à la provision dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 203 M\$, ou 5 %, en raison surtout de l'augmentation des charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau, de l'accroissement des frais d'occupation, y compris les charges liées aux résiliations de baux et les charges de dépréciation des améliorations locatives, de la hausse des charges liées à la publicité et à l'expansion des affaires, et de la progression des honoraires professionnels.

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 11 M\$, ou 2 %, en raison essentiellement de la composition des bénéfices.

## Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et sur les marchés des capitaux.

### Produits

Les produits tirés des activités de prêt et de dépôt dépendent habituellement de la croissance des volumes, des honoraires tirés des activités transactionnelles des clients et de l'environnement des taux d'intérêt. Nos activités de gestion des avoirs sont arrimées aux activités de ventes nettes, qui ont une incidence sur les biens sous gestion et les biens administrés, au niveau d'activité de placement de nos clients et à la conjoncture du marché. Les produits de Marchés des capitaux sont également tributaires, dans une mesure importante, de la conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients, sur les activités de prise ferme ainsi que sur les activités de services consultatifs.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada a profité de l'accroissement des prêts et des dépôts au cours des périodes susmentionnées, porté par la croissance interne liée aux clients ainsi que l'élargissement et l'approfondissement des liens avec la clientèle.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada ont profité de la croissance des volumes de Groupe Entreprises et de l'optimisme des investisseurs dans Gestion des avoirs. Pour Groupe Entreprises, la croissance des produits a été soutenue par la demande des clients qui s'est intensifiée depuis la fin de 2024. Pour Gestion des avoirs, la croissance des biens administrés et des biens sous gestion ainsi que des produits d'honoraires connexes a été portée par l'appréciation du marché et la vigueur des ventes dans l'ensemble de nos canaux de distribution.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ont continué de profiter d'une croissance dans nos activités essentielles, appuyée par la mise en œuvre continue de notre stratégie d'approfondissement des relations avec les clients. Les volumes de prêts ont connu une période de croissance du deuxième trimestre de 2024 jusqu'au plus récent trimestre de 2025, au cours duquel des remboursements élevés ont été effectués au titre des prêts. Le recours à des facilités de crédit renouvelables est resté faible. Les soldes de dépôts sont en progression depuis le premier trimestre de 2024, mis à part le recul observé au cours des deuxièmes et troisièmes trimestres de 2025, ce qui découlait principalement des sorties de dépôts de nature saisonnière et du décaissement des placements à court terme. Pour Gestion des avoirs, la croissance des biens sous gestion a contribué à la hausse des produits d'honoraires. Cette tendance positive a été portée par l'appréciation du marché, malgré la volatilité observée au cours du premier semestre de 2025.

Les produits de négociation de Marchés des capitaux en 2025 ont été constamment plus élevés que ceux de 2024, portés par une conjoncture des marchés robuste et l'intensification des activités des clients. Les résultats du troisième trimestre de 2024 comprenaient une reprise de l'ajustement sur une BIE liée à l'incidence du refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes, présentée à titre d'élément d'importance.

Les produits de Siège social et autres reflètent l'incidence de l'accroissement des marges d'intérêts nettes de Services bancaires internationaux dans le contexte de hausse des taux d'intérêt jusqu'au troisième trimestre de 2024. Au troisième trimestre de 2024, l'accroissement des produits de trésorerie et une reprise du montant compensatoire équivalent à l'ajustement sur une BIE liée à l'incidence du refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes, présentée à titre d'élément d'importance, ont été comptabilisés. Les résultats du troisième trimestre de 2025 tiennent compte de pertes sur investissements et de pertes de valeur sur les titres de créance dans Services bancaires internationaux.

### Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit, de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution de nos perspectives économiques. Nous menons nos activités dans un contexte macroéconomique incertain qui nécessite une part de jugement considérable aux fins de l'estimation des pertes sur créances attendues.

L'incertitude entourant l'imposition réelle ou projetée des tarifs douaniers par le gouvernement des États-Unis s'est répercutee sur notre dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs à l'exercice 2025. Une évolution défavorable de nos perspectives dans le secteur de l'immobilier et de la construction aux États-Unis a contribué à une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au premier trimestre de 2024. Une migration du crédit désavantageuse a pesé sur notre dotation à la provision pour pertes sur créances aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2024, et au quatrième trimestre de 2025.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été plus élevée, ce qui est en phase avec les attentes pour l'exercice 2025, compte tenu du cadre macroéconomique défavorable pour les portefeuilles de détail.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante a été comptabilisée pour le troisième trimestre de 2024 et les deuxième et quatrième trimestres de 2025.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux du premier trimestre de 2024 a été essentiellement attribuable au secteur de l'immobilier et de la construction, lequel a aussi contribué à la dotation à la provision pour pertes comptabilisée aux deuxième et quatrième trimestres de 2024 et aux premier, troisième et quatrième trimestres de 2025.

Pour Marchés des capitaux, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comptabilisée aux troisième et quatrième trimestres de 2024 et aux troisième et quatrième trimestres de 2025.

Pour Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans Services bancaires internationaux est demeurée relativement stable.

### Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté en 2024 et en 2025, en raison surtout des charges liées à la rémunération des employés et aux dépenses liées aux initiatives stratégiques et aux autres initiatives. Aux premier et deuxième trimestres de 2024, une charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance, a été inscrite. Une provision pour procédures judiciaires a été inscrite au premier trimestre de 2025.

### Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du revenu imposable dans les territoires desquels le résultat provient. Les résultats du troisième trimestre de 2024 tenaient compte d'une charge d'impôt sur le résultat liée à l'incidence du refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes et présentée à titre d'élément d'importance.

## Rétrospective du rendement financier de 2024

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux <sup>2</sup>	Siège social et autres <sup>2</sup>	Total CIBC
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre						
2024 <sup>1</sup>						
Produits nets d'intérêts	8 592 \$	2 232 \$	1 906 \$	303 \$	662 \$	13 695 \$
Produits autres que d'intérêts	2 350	3 786	914	4 497	364	11 911
Total des produits	10 942	6 018	2 820	4 800	1 026	25 606
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 233	123	560	84	1	2 001
Charges autres que d'intérêts	5 706	3 066	1 718	2 479	1 470	14 439
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	4 003	2 829	542	2 237	(445)	9 166
Impôt sur le résultat	1 098	766	42	608	(502)	2 012
Résultat net	2 905 \$	2 063 \$	500 \$	1 629 \$	57 \$	7 154 \$
Résultat net applicable aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	39 \$	39 \$
Actionnaires	2 905	2 063	500	1 629	18	7 115
2023 <sup>1</sup>						
Produits nets d'intérêts	7 941 \$	1 969 \$	1 889 \$	1 091 \$	(65)\$	12 825 \$
Produits autres que d'intérêts	2 183	3 682	824	3 420	398	10 507
Total des produits	10 124	5 651	2 713	4 511	333	23 332
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances	1 015	143	850	(10)	12	2 010
Charges autres que d'intérêts	5 525	2 809	1 483	2 235	2 297	14 349
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 584	2 699	380	2 286	(1 976)	6 973
Impôt sur le résultat	979	722	(2)	643	(408)	1 934
Résultat net (perte nette)	2 605 \$	1 977 \$	382 \$	1 643 \$	(1 568)\$	5 039 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	38 \$	38 \$
Actionnaires	2 605	1 977	382	1 643	(1 606)	5 001

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour de plus amples renseignements.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux comprennent un ajustement sur une BIE de 16 M\$ (254 M\$ en 2023), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres. L'ajustement sur une BIE et les montants compensatoires correspondants ne sont plus appliqués depuis le troisième trimestre de 2024 par suite de l'adoption du projet de loi C-59 en juin 2024 aux termes duquel la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes a été éliminée.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023.

### Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2024 s'est établi à 7 154 M\$, en regard de 5 039 M\$ en 2023. La hausse du résultat net de 2 115 M\$ est essentiellement attribuable à la progression des produits et à une diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances, neutralisées en partie par une augmentation des charges autres que d'intérêts.

### CIBC consolidée

#### Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 870 M\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2023, en raison surtout de la croissance des volumes dans la plupart de nos activités, de l'accroissement des produits de trésorerie, de la hausse de la marge d'intérêts nette dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA, le tout contrebalancé en partie par la diminution des produits nets d'intérêts issus des activités de négociation.

## **Produits autres que d'intérêts**

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 1 404 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2023, en raison essentiellement de la hausse des produits de négociation, dont l'incidence des hausses des taux d'intérêt sur les dérivés qui couvrent, sur le plan économique, les produits d'intérêts issus de la négociation de titres qui sont inclus dans les produits nets d'intérêts, de la progression des produits d'honoraires liés à nos activités de gestion des avoirs et attribuable aux soldes moyens plus élevés des biens sous gestion et des biens administrés, de la hausse des produits tirés de l'activité d'émission de titres de créance, de l'accroissement du volume de transactions au titre de nos services de courtage de détail, le tout en partie contrebalancé par la baisse des commissions sur crédit découlant principalement de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA.

## **Dotation à la provision pour pertes sur créances**

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 9 M\$ par rapport à celle de 2023. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué du fait d'une évolution moins défavorable de nos perspectives économiques et de la migration du crédit moins désavantageuse en 2024, neutralisées en partie par une dotation à la provision plus élevée en lien avec la mise à jour des paramètres des modèles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux s'est accrue en lien avec la hausse des radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et la dotation à la provision plus élevée dans Marchés des capitaux, le tout compensé en partie par une dotation à la provision moins élevée dans toutes les autres unités d'exploitation stratégiques.

## **Charges autres que d'intérêts**

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 90 M\$, ou 1 %, en regard de celles de 2023, du fait principalement de la progression de la rémunération liée au rendement et de la rémunération des employés, de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques et réglementaires, des charges de dépréciation à l'égard des logiciels et de la hausse des coûts liés aux déplacements d'affaires et aux commandites et des frais de marketing, le tout neutralisé en partie par une diminution des provisions pour procédures judiciaires.

## **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 78 M\$, ou 4 %, par rapport à celle de 2023, en raison surtout de la hausse du résultat et de l'adoption d'une mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes. Les résultats du premier trimestre de 2023 comprenaient une charge d'impôt sur le résultat afin de comptabiliser le dividende pour la relance au Canada et l'incidence rétroactive de la hausse de 1,5 % du taux d'impôt.

## **Produits par secteur**

### **Services bancaires personnels et PME, région du Canada**

Les produits ont grimpé de 818 M\$, ou 8 %, par rapport à ceux de 2023. Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 651 M\$, ou 8 %, par rapport à ceux de 2023, en raison surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de la croissance des volumes. Les produits autres que d'intérêts se sont accrus de 167 M\$, ou 8 %, comparativement à ceux de 2023, ce qui est essentiellement attribuable à la progression des honoraires. Une charge liée aux taxes à la consommation attribuable à l'incidence rétroactive du budget fédéral canadien de 2023 avait été comptabilisée à l'exercice précédent.

### **Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada**

Les produits ont progressé de 367 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2023. Les produits de Groupe Entreprises ont fléchi de 36 M\$, ou 1 %, en lien essentiellement avec la diminution des marges sur les dépôts et sur les prêts, en partie neutralisée par l'accroissement des volumes. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 403 M\$, ou 13 %, en raison principalement de l'augmentation des produits tirés des honoraires sous l'effet des soldes moyens plus élevés des biens sous gestion et des biens administrés ainsi que de la hausse des produits tirés des commissions liée à l'intensification des activités des clients.

### **Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis**

Les produits ont progressé de 107 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2023. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté de 164 M\$, ou 9 %, en raison essentiellement de l'augmentation des marges sur les prêts, de l'accroissement des volumes de dépôts et de la progression des honoraires, en partie contrebalancés par une diminution des marges sur les dépôts. Les produits de Gestion des avoirs ont fléchi de 57 M\$, ou 6 %, du fait surtout de la diminution des marges sur les dépôts en lien avec les activités de services bancaires privés, en partie neutralisée par l'accroissement des volumes de dépôts et la hausse des frais de gestion d'actifs attribuable aux soldes moyens plus élevés des biens sous gestion.

### **Marchés des capitaux**

Les produits ont progressé de 289 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2023. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont grimpé de 160 M\$, ou 6 %, surtout en raison de la progression des produits tirés des activités de financement, en partie contrebalancée par la diminution des produits tirés de la négociation de dérivés sur actions, la baisse des ajustements sur une BIE liés au refus de la déduction des dividendes reçus pour les dividendes reçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la baisse des produits tirés des opérations sur titres à revenu fixe et sur marchandises. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement se sont accrus de 129 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de l'intensification des activités de prise ferme de titres de créance, de la hausse des produits tirés des services consultatifs et de la diminution des pertes issues de nos portefeuilles de placement, le tout en partie contrebalancé par la diminution des produits tirés des services financiers aux entreprises.

### **Siège social et autres**

Les produits ont progressé de 693 M\$, ou 208 %, par rapport à ceux de 2023. Les produits de Services bancaires internationaux se sont accrus de 24 M\$, ce qui est surtout attribuable à l'accroissement de la marge d'intérêts nette et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, neutralisés en partie par la hausse des profits à la vente de certains actifs bancaires dans les Caraïbes en 2023. Les produits Divers ont augmenté de 669 M\$, en raison principalement de la hausse des produits de trésorerie attribuable à la baisse des coûts de financement assumés par l'unité Trésorerie et d'une reprise du montant compensatoire équivalent à l'ajustement sur une BIE moins élevé du fait de l'adoption de la mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes.

# Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR, qui comprennent des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR décrits dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières*, peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

## Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que ces mesures de performance sont toutes deux utiles. Les mesures ajustées, qui comprennent le total des produits ajusté, la dotation à la provision pour pertes sur créances ajustée, les charges autres que d'intérêts ajustées, le résultat avant impôt sur le résultat ajusté, l'impôt sur le résultat ajusté et le résultat net ajusté, qui s'ajoutent aux mesures ajustées décrites ci-après, excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés aux fins du calcul de nos résultats ajustés. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Avant le troisième trimestre de 2024, nous ajustons également les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières afin de les ramener à un montant sur une BIE, soit le montant des produits pleinement imposables qui, s'ils étaient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Au troisième trimestre de 2024, en raison de l'adoption d'une mesure visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes sur des actions canadiennes (avec date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2024), la présentation des produits sur une BIE ne s'applique plus aux dividendes précités. En outre, les ajustements sur une BIE apportés aux premier et deuxième trimestres de 2024 pour les dividendes en question ont fait l'objet d'une reprise au troisième trimestre de 2024. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et à la note 29 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

## Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

## Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance.

## Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance.

## Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

## Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté.

## Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

## Résultat avant impôt et provisions

Le résultat avant impôt et provisions correspond aux produits, nets des charges autres que d'intérêts, et fournit aux lecteurs une évaluation de notre capacité à dégager un résultat pour couvrir les pertes de crédit au cours du cycle de crédit, ainsi qu'une base supplémentaire aux fins de la comparaison du rendement des activités sous-jacentes entre les périodes, en excluant l'incidence de la dotation à la provision pour pertes sur créances, ce qui nécessite que des jugements soient posés et que des estimations soient faites à l'égard de questions qui sont incertaines et qui peuvent varier de façon importante d'une période à l'autre. Nous ajustons le résultat avant impôt et provisions pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du résultat avant impôt et provisions ajusté. Comme il a été énoncé précédemment, nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances.

## Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégiques en fonction du montant estimé des fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités, comme il a été déterminé pour la banque au niveau consolidé selon les exigences en matière de fonds propres réglementaires et les cibles internes du BSIF. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Se reporter à la section Risques découlant des activités commerciales pour plus de précisions.

## Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires, alors que le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable fondée sur les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis entre les unités d'exploitation stratégiques. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est un ratio non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis, soit la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis mensuels au cours de la période.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2025							
<b>Résultats d'exploitation – comme présentés</b>							
Total des produits	12 031 \$	6 902 \$	3 216 \$	6 148 \$	836 \$	29 133 \$	2 293 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 764	166	175	208	29	2 342	124
Charges autres que d'intérêts	6 067	3 522	1 861	2 855	1 547	15 852	1 326
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	4 200	3 214	1 180	3 085	(740)	10 939	843
Impôt sur le résultat	1 093	873	222	812	(515)	2 485	158
Résultat net (perte nette)	3 107	2 341	958	2 273	(225)	8 454	685
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	25	25	–
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	–	–	–	–	364	364	–
Porteurs d'actions ordinaires	3 107	2 341	958	2 273	(614)	8 065	685
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	3 107	2 341	958	2 273	(250)	8 429	685
<b>Résultat dilué par action (\$)</b>						8,57 \$	
<b>Incidence des éléments d'importance<sup>1</sup></b>							
<b>Charges autres que d'intérêts</b>							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(27)\$	– \$	(18)\$	– \$	– \$	(45)\$	(13)\$
<b>Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts</b>	(27)	–	(18)	–	–	(45)	(13)
<b>Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net</b>	27	–	18	–	–	45	13
<b>Impôt sur le résultat</b>							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	7	–	5	–	–	12	4
<b>Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat</b>	7	–	5	–	–	12	4
<b>Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net</b>	20 \$	– \$	13 \$	– \$	– \$	33 \$	9 \$
<b>Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)<sup>2</sup></b>						0,04 \$	
<b>Résultats d'exploitation – ajustés<sup>3</sup></b>							
Total des produits – ajusté	12 031 \$	6 902 \$	3 216 \$	6 148 \$	836 \$	29 133 \$	2 293 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 764	166	175	208	29	2 342	124
Charges autres que d'intérêts – ajustées	6 040	3 522	1 843	2 855	1 547	15 807	1 313
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	4 227	3 214	1 198	3 085	(740)	10 984	856
Impôt sur le résultat – ajusté	1 100	873	227	812	(515)	2 497	162
Résultat net (perte nette) – ajusté(e)	3 127	2 341	971	2 273	(225)	8 487	694
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	25	25	–
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres – ajusté	–	–	–	–	364	364	–
Porteurs d'actions ordinaires – ajusté	3 127	2 341	971	2 273	(614)	8 098	694
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires – ajusté(e)	3 127	2 341	971	2 273	(250)	8 462	694
<b>Résultat dilué par action ajusté (\$)</b>						8,61 \$	

1) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

2) Tient compte de l'incidence des écarts découlant de l'arrondissement entre le résultat dilué par action et le résultat dilué par action ajusté.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus amples renseignements.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 <sup>4</sup>							
<b>Résultats d'exploitation – comme présentés</b>							
Total des produits	10 942 \$	6 018 \$	2 820 \$	4 800 \$	1 026 \$	25 606 \$	2 074 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 233	123	560	84	1	2 001	412
Charges autres que d'intérêts	5 706	3 066	1 718	2 479	1 470	14 439	1 263
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	4 003	2 829	542	2 237	(445)	9 166	399
Impôt sur le résultat	1 098	766	42	608	(502)	2 012	31
Résultat net	2 905	2 063	500	1 629	57	7 154	368
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	39	39	–
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	–	–	–	–	263	263	–
Porteurs d'actions ordinaires	2 905	2 063	500	1 629	(245)	6 852	368
Résultat net applicable aux actionnaires	2 905	2 063	500	1 629	18	7 115	368
<b>Résultat dilué par action (\$)</b>						7,28 \$	
<b>Incidence des éléments d'importance<sup>1</sup></b>							
<b>Charges autres que d'intérêts</b>							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(26)\$	– \$	(30)\$	– \$	– \$	(56)\$	(22)\$
Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	–	(103)	–	–	(103)	(77)
<b>Incidence des éléments d'importance sur les charges autres que d'intérêts</b>	(26)	–	(133)	–	–	(159)	(99)
<b>Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net</b>	26	–	133	–	–	159	99
<b>Impôt sur le résultat</b>							
Amortissement et dépréciation d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	7	–	8	–	–	15	6
Charge en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC	–	–	26	–	–	26	19
<b>Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat</b>	7	–	34	–	–	41	25
<b>Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net</b>	19 \$	– \$	99 \$	– \$	– \$	118 \$	74 \$
<b>Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)<sup>2</sup></b>						0,12 \$	
<b>Résultats d'exploitation – ajustés<sup>3</sup></b>							
Total des produits – ajusté	10 942 \$	6 018 \$	2 820 \$	4 800 \$	1 026 \$	25 606 \$	2 074 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances – ajustée	1 233	123	560	84	1	2 001	412
Charges autres que d'intérêts – ajustées	5 680	3 066	1 585	2 479	1 470	14 280	1 164
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat – ajusté(e)	4 029	2 829	675	2 237	(445)	9 325	498
Impôt sur le résultat – ajusté	1 105	766	76	608	(502)	2 053	56
Résultat net – ajusté	2 924	2 063	599	1 629	57	7 272	442
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle – ajusté	–	–	–	–	39	39	–
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres – ajusté	–	–	–	–	263	263	–
Porteurs d'actions ordinaires – ajusté	2 924	2 063	599	1 629	(245)	6 970	442
Résultat net applicable aux actionnaires – ajusté	2 924	2 063	599	1 629	18	7 233	442
<b>Résultat dilué par action ajusté (\$)</b>						7,40 \$	

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le résultat net (comme présenté) conforme aux PCGR et le résultat avant impôt et provisions (ajusté) non conforme aux PCGR par secteur.

	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (en millions de \$ US)
En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre							
<b>2025 Résultat net (perte nette)</b>	<b>3 107 \$</b>	<b>2 341 \$</b>	<b>958 \$</b>	<b>2 273 \$</b>	<b>(225)\$</b>	<b>8 454 \$</b>	<b>685 \$</b>
Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances	1 764	166	175	208	29	2 342	124
Ajouter : impôt sur le résultat	1 093	873	222	812	(515)	2 485	158
<b>Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions)<sup>1</sup></b>	<b>5 964</b>	<b>3 380</b>	<b>1 355</b>	<b>3 293</b>	<b>(711)</b>	<b>13 281</b>	<b>967</b>
Incidence avant impôt des éléments d'importance <sup>2</sup>	27	–	18	–	–	45	13
<b>Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e)<sup>3</sup></b>	<b>5 991 \$</b>	<b>3 380 \$</b>	<b>1 373 \$</b>	<b>3 293 \$</b>	<b>(711)\$</b>	<b>13 326 \$</b>	<b>980 \$</b>
2024 <sup>4</sup> Résultat net	2 905 \$	2 063 \$	500 \$	1 629 \$	57 \$	7 154 \$	368 \$
Ajouter : dotation à la provision pour pertes sur créances	1 233	123	560	84	1	2 001	412
Ajouter : impôt sur le résultat	1 098	766	42	608	(502)	2 012	31
Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) <sup>1</sup>	5 236	2 952	1 102	2 321	(444)	11 167	811
Incidence avant impôt des éléments d'importance <sup>2</sup>	26	–	133	–	–	159	99
Résultat (perte) avant impôt et provisions (reprises de provisions) ajusté(e) <sup>3</sup>	5 262 \$	2 952 \$	1 235 \$	2 321 \$	(444)\$	11 326 \$	910 \$

1) Mesure non conforme aux PCGR.

2) Les éléments d'importance sont exclus des résultats comme présentés aux fins du calcul des résultats ajustés.

3) Montant ajusté pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance. Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR.

4) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus amples renseignements.

## Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégiques bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC Caribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Les modifications à la présentation de l'information financière ont été apportées au premier trimestre de 2025, ce qui a eu une incidence sur les résultats de nos unités d'exploitation stratégiques. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

### Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques.

Les activités de Trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégiques. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégiques se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégiques en termes de produits. Le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégiques sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités, de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégiques. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des différents secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité touchés relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi ainsi qu'à certains coûts attribuables. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives.

### Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Avant le troisième trimestre de 2024, certaines unités d'exploitation stratégiques évaluaient les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégiques majoraient les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières afin de les ramener à un montant sur une BIE, soit le montant des produits pleinement imposables qui, s'ils étaient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent était comptabilisé dans la charge d'impôt, de façon à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégiques. Cette mesure permettait de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements sur une BIE des unités d'exploitation stratégiques était compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres. Depuis le troisième trimestre de 2024, l'information relative à certains dividendes reçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'est plus tenue d'être présentée sur une BIE. Au troisième trimestre de 2024 également, la mesure adoptée visant le refus de la déduction des dividendes reçus a donné lieu à une reprise de l'ajustement sur une BIE au titre des dividendes reçus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui avaient été pris en compte au premier et au deuxième trimestres de 2024.

## Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux clients au Canada des solutions, des services et des conseils financiers par l'entremise des membres spécialisés de son équipe qui œuvrent dans ses centres bancaires et ses centres de contact, ainsi qu'au moyen de ses plateformes de services bancaires mobiles et en direct de pointe qui les aident à faire de leurs idées une réalité.

### Notre stratégie d'entreprise

Nous aspirons à devenir le chef de file des banques relationnelles au Canada pour aider les Canadiens à faire de leurs idées une réalité et à générer un rendement durable et parmi les meilleurs du marché. Pour ce faire, notre stratégie vise à :

- établir des relations clients très étroites avec les clients en étant leur partenaire de confiance pour les solutions financières au quotidien;
- faire croître les activités liées aux clients bien nantis en tirant parti de notre réseau de conseillers, de nos plateformes novatrices et de nos capacités numériques pour nous démarquer;
- améliorer l'excellence opérationnelle grâce à notre personnel, à notre technologie et à nos processus.

### Progrès en 2025

Au cours de l'exercice, nous avons obtenu de solides résultats et réalisé des progrès stratégiques à l'échelle de Services bancaires personnels et PME, en continuant d'élargir notre clientèle, en approfondissant nos liens avec les segments de clientèle en forte croissance ainsi qu'en renforçant nos technologies et nos talents, tout en simplifiant nos processus. La croissance s'est grandement appuyée sur la prestation constante de services de planification et de conseils financiers de haute qualité qui, dans l'ensemble de notre réseau de services bancaires de détail, y compris par l'entremise des services de Service Impérial, ont aidé les clients à composer avec les périodes de volatilité et d'incertitude accrues sur les marchés tout au long de l'année. Une fois de plus cette année, notre engagement envers la clientèle a été mis en évidence par une importante progression des résultats de nos sondages internes sur la satisfaction des clients, en plus d'être confirmé par des études externes, comme en témoignent les progrès réalisés d'un exercice à l'autre, tant au chapitre de la satisfaction à l'égard des services bancaires de détail, selon l'étude de J.D. Power, que du score net de recommandation des clients principaux, tel que mesuré par le sondage du Customer Satisfaction Index d'Ipsos. En outre, la CIBC s'est classée au premier rang des plateformes de services bancaires en ligne et mobiles dans le cadre des études menées par J.D. Power sur la satisfaction à l'égard des services numériques en 2025 et, pour la dixième année consécutive, elle a obtenu la cote la plus élevée des conseillers financiers selon le bilan sur les banques 2025 du magazine *Investment Executive*.

#### **Établir des relations clients très étroites avec les clients en étant leur partenaire de confiance pour les solutions financières au quotidien**

- Nous avons lancé l'outil CIBC Expérience client en temps réel (CIBC eXCTR) qui, grâce à l'IA et à des fonctions d'analytique avancée, permet d'offrir des conseils et des expériences bancaires personnalisés qui améliorent globalement les relations avec les clients.
- Nous avons lancé la nouvelle offre bancaire de Costco qui offre aux membres de Costco un accès exclusif à des primes additionnelles à l'ouverture d'un premier compte bancaire avec la CIBC et commencé à stimuler l'accroissement des volumes en déployant des kiosques CIBC dans divers entrepôts de Costco en Ontario.
- Nous avons lancé la nouvelle carte de crédit novatrice CIBC Adapta Mastercard sans frais annuels qui s'adapte automatiquement aux habitudes de dépenses et offre des primes plus généreuses sur les achats quotidiens.
- Nous avons établi un partenariat avec Skip pour offrir des avantages exclusifs aux titulaires d'une carte de débit ou de crédit CIBC.
- Nous avons été classés au premier rang des grandes banques pour une troisième année consécutive pour ce qui est de la satisfaction à l'égard des cartes de crédit au Canada, selon l'étude de 2025 de J.D. Power, grâce à des améliorations dans chaque catégorie.
- Nous avons ouvert à l'Aéroport international Pearson de Toronto un nouveau centre bancaire accueillant une clientèle diversifiée, dont de nouveaux arrivants et des étudiants étrangers.
- Nous avons été classés au premier rang des services bancaires mobiles au Canada, grâce à l'obtention de la cote la plus élevée parmi les six grandes banques dans le cadre de l'examen de l'expérience bancaire mobile canadienne mené par Survvisor en 2025.
- Nous avons mis en place des exonérations de frais de transport qui permettent aux clients d'acheter des titres de transport, de recharger des cartes de transport ou de passer leurs cartes devant le lecteur de billets sans se soucier des opérations qui comptent dans les limites mensuelles.

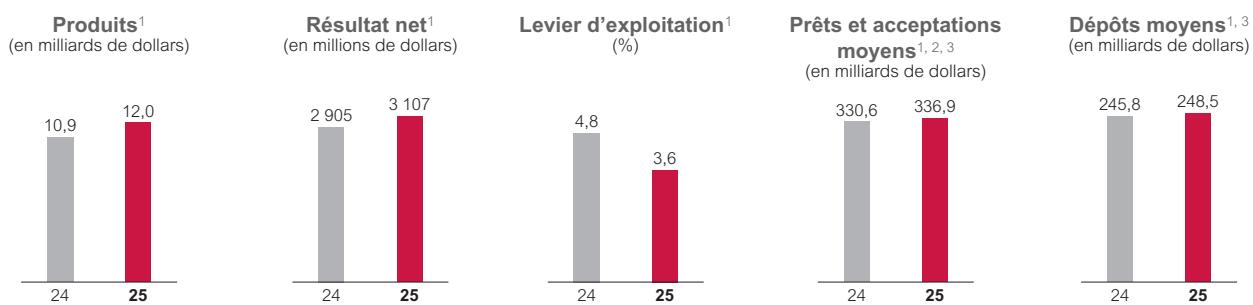
#### **Faire croître les activités liées aux clients bien nantis en tirant parti de notre réseau de conseillers, de nos plateformes novatrices et de nos capacités numériques pour nous démarquer**

- L'équipe de Service Impérial a établi de nouvelles relations et approfondi les liens existants grâce à sa prestation de conseils hors pair, ce qui a contribué à générer des ventes nettes totales de fonds communs de placement qui placent la CIBC au deuxième rang parmi les six grandes banques (Association des marchés de valeurs et des investissements).
- La Financière Simplii a été classée au premier rang des fournisseurs de comptes de chèques sans frais au Canada pour ce qui est du solde total des dépôts et du nombre de comptes dans le cadre du rapport sur les dépôts bancaires réalisé par Investor Economics, une division d'ISS Market Intelligence.
- Nous avons lancé un nouveau Compte Intelli CIBC de services bancaires par catégories qui permet aux clients d'avoir jusqu'à trois comptes ne comportant aucune limite de transactions, de profiter d'avantages et de récompenses bonifiés et d'être automatiquement inscrits dans une catégorie supérieure lorsqu'ils approfondissent leur relation avec la CIBC.
- Nous avons lancé le Programme des métiers spécialisés de Services bancaires aux PME CIBC qui offre aux propriétaires d'entreprise des solutions complètes, des offres exclusives et des conseils d'experts. Cette initiative s'appuie sur le succès de notre tout premier programme de services bancaires personnels destiné aux professionnels des métiers spécialisés.
- Nous avons lancé le Centre de conseils aux clients PME (CCCPME) pour améliorer l'expérience client, ainsi qu'une campagne à l'intention des professionnels des métiers spécialisés dans le cadre de laquelle une ligne de communication spéciale avec le CCCPME a été établie.

## Améliorer l'excellence opérationnelle grâce à notre personnel, à notre technologie et à nos processus

- Nous avons obtenu un score net de recommandation sans précédent au chapitre des Services bancaires personnels et de Service Impérial, reflet du niveau de satisfaction exceptionnel de notre clientèle.
- Nous avons atteint un jalon important, soit 10 millions de clients inscrits aux services bancaires numériques.
- Nous avons réduit la charge de travail des membres de notre équipe de première ligne d'un nombre considérable d'heures grâce à des améliorations aux processus et à la technologie ayant permis de réaliser d'importants gains de productivité.
- Nous avons amélioré l'expérience client grâce à une version actualisée de notre application Services bancaires mobiles primée comportant de meilleures fonctionnalités, comme la recherche intelligente, la navigation à partir de l'écran d'accueil et l'annulation de chèques.
- Nous avons mis en œuvre plusieurs améliorations pour simplifier et améliorer l'expérience des clients de Services bancaires aux PME et des employés dans l'ensemble des processus, des produits et des canaux.
- Nous avons automatisé les contestations liées aux cartes de crédit, ce qui permet de réduire le volume des appels téléphoniques et d'améliorer la qualité des services.
- Nous avons amélioré le processus de demande d'une augmentation de la limite de crédit par l'intermédiaire des services bancaires en direct et des services bancaires mobiles permettant la prise de décisions en temps réel concernant l'approbation des demandes, ce qui permet de réduire les appels aux centres de contact et d'améliorer l'expérience client.
- Nous avons lancé une fonctionnalité de renouvellement numérique des prêts hypothécaires au moyen d'une signature électronique qui devrait alléger d'un nombre considérable d'heures la charge de travail du personnel de première ligne.
- Nous avons lancé une fonction de financement de compte numérique qui permet aux clients de provisionner leurs comptes pendant le processus d'ouverture de compte numérique au moyen de FastApp.

## Revue financière de 2025



1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

## Nos priorités en 2026

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous visons à être le chef de file des banques relationnelles pour nos clients, en créant une valeur supérieure pour l'ensemble de nos parties intéressées grâce à la prestation de conseils distinctifs, à une expérience client harmonieuse et à une excellence opérationnelle éprouvée. À cette fin, nous continuerons de faire ce qui suit :

- offrir une expérience harmonieuse en matière de services bancaires courants et des conseils personnalisés parmi les meilleurs de leur catégorie à nos clients;
- stimuler la croissance dans des segments de clientèle clés en tirant parti des forces distinctives de notre équipe de première ligne, des plateformes de mobilisation de la clientèle et des partenariats pour acquérir de nouveaux clients et approfondir les relations avec les clients actuels;
- moderniser l'infrastructure et simplifier les activités pour libérer les capacités des employés de première ligne, bonifier l'expérience client dans tous les canaux et nous donner les moyens de réinvestir dans la croissance.

**Résultats<sup>1</sup>**

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	<b>2025</b>	2024 <sup>2</sup>
Produits	<b>12 031 \$</b>	10 942 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	1 365	1 169
Prêts productifs	399	64
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>1 764</b>	1 233
Charges autres que d'intérêts	<b>6 067</b>	5 706
Résultat avant impôt sur le résultat	<b>4 200</b>	4 003
Impôt sur le résultat	<b>1 093</b>	1 098
Résultat net	<b>3 107 \$</b>	2 905 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	<b>3 107 \$</b>	2 905 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	9 629 \$	8 592 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>3</sup>	2 402	2 350
	<b>12 031 \$</b>	10 942 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen <sup>4</sup>	2,88 %	2,61 %
Coefficient d'efficacité	50,4 %	52,1 %
Levier d'exploitation	3,6 %	4,8 %
Rendement des capitaux propres <sup>5</sup>	25,0 %	24,6 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis <sup>5</sup>	<b>12 410 \$</b>	11 826 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	339,9 \$	333,8 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	336,9 \$	330,6 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	248,5 \$	245,8 \$
Équivalents temps plein	<b>13 827</b>	13 757

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit segment de clientèle-canal de distribution.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

**Aperçu financier**

Le résultat net a augmenté de 202 M\$, ou 7 %, en regard de celui de 2024, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, contrebalancée en partie par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'accroissement des charges autres que d'intérêts.

**Produits**

Les produits ont augmenté de 1 089 M\$, ou 10 %, par rapport à ceux de 2024, en raison surtout de la hausse des produits nets d'intérêts et de la progression des produits autres que d'intérêts.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 037 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2024, du fait surtout de la hausse de la marge d'intérêts nette et de l'accroissement des volumes. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 52 M\$, ou 2 %, comparativement à ceux de 2024, ce qui est essentiellement attribuable à la progression des honoraires.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a progressé de 27 points de base, ce qui est essentiellement attribuable à la progression des marges sur les dépôts et sur les prêts, à la croissance des volumes et à la composition des activités avantageuse.

**Dotation à la provision pour pertes sur créances**

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 531 M\$, ou 43 %, par rapport à celle de 2024. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté en raison d'une évolution défavorable de nos perspectives économiques et d'une mise à jour des paramètres des modèles, le tout en partie neutralisé par une migration du crédit désavantageuse au cours de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, du fait surtout de l'accroissement des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels, ainsi que d'une augmentation de la dotation à la provision à l'égard des prêts hypothécaires à l'habitation.

**Charges autres que d'intérêts**

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 361 M\$, ou 6 %, par rapport à celles de 2024, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses liées à la technologie et aux autres initiatives stratégiques, ainsi que de la rémunération des employés.

**Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat a baissé de 5 M\$ par rapport à celui de 2024, sous l'effet principalement de la composition des bénéfices.

**Actif moyen**

L'actif moyen a augmenté de 6,1 G\$, ou 2 %, en regard de celui de 2024, en raison surtout de la croissance des portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de cartes.

## Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada. Notre offre comprend également une plateforme de courtage en ligne à l'intention des clients des services bancaires de détail et des services de gestion d'actifs à l'intention des investisseurs institutionnels.

### Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir et à être le chef de file des services et conseils financiers pour les clients de Groupe Entreprises et les clients à valeur nette élevée au Canada. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- générer une croissance à risque contrôlé en mettant l'accent sur les services bancaires relationnels et une connectivité accrue pour approfondir les relations;
- canaliser nos efforts sur les segments en forte croissance du marché;
- actualiser et simplifier nos processus et nos systèmes.

### Progrès en 2025

En 2025, notre équipe a continué de générer de solides résultats. Pour ce qui est des activités de Groupe Entreprises au Canada, malgré un contexte macroéconomique difficile, nous avons su générer une croissance à risque contrôlé, tout en renforçant les relations avec nos clients grâce à des solutions globales sur mesure qui répondent à leurs besoins. Les activités de Gestion des avoirs au Canada nous ont permis de faire progresser notre stratégie visant à devenir un chef de file des conseils financiers auprès des clients à valeur nette élevée et très élevée, en plus de dégager un rendement robuste. Nous avons aidé nos clients à atteindre leurs objectifs financiers grâce à des services spécialisés en planification financière et à des investissements soutenus dans la technologie visant à améliorer la productivité de nos conseillers et de nos équipes.

Pro-Investisseurs CIBC, notre plateforme de placements autogérés en ligne, a connu une forte croissance d'un exercice à l'autre grâce aux investissements précédents dans ce produit et dans les solutions clients. Gestion d'actifs CIBC a maintenu une croissance vigoureuse au chapitre des ventes nettes de fonds communs de placement et procède actuellement à des investissements pour améliorer les canaux de distribution et les capacités en matière de produits. À l'échelle de l'entreprise, le dynamisme de l'activité de recommandation entre les unités d'exploitation a donné lieu à des relations multidimensionnelles plus étroites avec les clients, ce qui a permis de renforcer notre engagement à les aider à faire de leurs idées une réalité et de nous placer sur la voie d'une réussite continue dans les années à venir.

#### Générer une croissance à risque contrôlé en mettant l'accent sur les services bancaires relationnels et une connectivité accrue pour approfondir les relations

- Nous avons maintenu un excellent score net de recommandation pour Groupe Entreprises, Privabanque et Wood Gundy, ce qui témoigne de la confiance, de la fidélité et de la satisfaction qui nous permettent de nous distinguer comme le partenaire de confiance de nos clients.
- Nous avons continué d'accroître le nombre de plans financiers réalisés, tout en demeurant concentrés sur l'approfondissement des relations avec les clients et l'établissement de partenariats solides.
- Nous avons affiché une solide croissance des prêts et des dépôts commerciaux d'un exercice à l'autre grâce à une mobilisation proactive et à des solutions sur mesure.

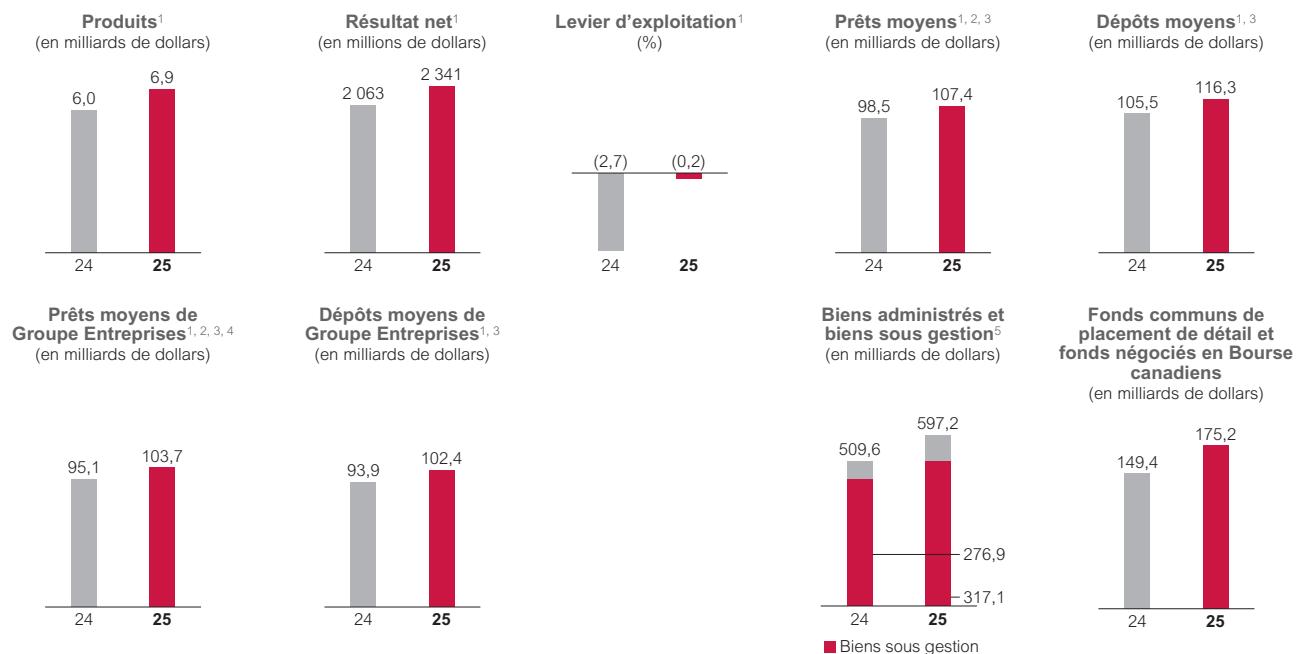
#### Canaliser nos efforts sur les segments du marché en forte croissance

- Pour la quatrième année d'affilée, le magazine *Investment Executive* a classé Wood Gundy au deuxième rang de son bulletin de rendement sur les services de courtage pour l'ensemble des cinq grandes banques, ce qui met en évidence la grande confiance accordée à notre équipe de conseillers.
- Pro-Investisseurs CIBC a été classé au premier rang parmi les cinq grandes banques dans le cadre de l'étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services de placements autogérés.
- La CIBC a été nommée meilleure banque privée au Canada pour son leadership et son approche axée sur le client par les magazines *Global Finance* et *Global Banking & Finance Review*.
- Gestion d'actifs CIBC se classait au deuxième rang des six grandes banques pour ce qui est du cumul annuel des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme en octobre 2025, selon la Securities and Investment Management Association.

#### Actualiser et simplifier nos processus et nos systèmes

- Nous avons fait progresser notre initiative de modernisation en mettant à niveau les plateformes et en rationalisant les processus numériques pour offrir une expérience client plus simple et plus rapide, tout en réalisant des gains d'efficacité.
- Nous avons amélioré la productivité en continuant de favoriser l'adoption d'outils de facilitation des ventes, dont Salesforce.
- Nous avons lancé le Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété au sein de CIBC Wood Gundy, élargissant ainsi l'éventail de nos produits qui permettent de répondre aux besoins en évolution des Canadiens et de leur famille.

## Revue financière de 2025



- 1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.
- 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 3) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.
- 4) Comprend les prêts et acceptations et le montant notional des lettres de crédit.
- 5) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

## Nos priorités en 2026

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous continuons de nous concentrer sur la génération d'une croissance rentable en étant un important fournisseur de services et conseils financiers et en établissant des relations solides avec les clients de Groupe Entreprises et les clients à valeur nette élevée. À cette fin, nous continuerons de faire ce qui suit :

- approfondir les relations avec la clientèle et renforcer la connectivité;
- canaliser nos efforts sur les segments en forte croissance, tout en investissant dans nos capacités;
- autonomiser nos équipes avec des technologies, des processus et des données de pointe.

**Résultats<sup>1</sup>**

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024 <sup>2</sup>
<b>Produits</b>		
Groupe Entreprises	<b>2 710 \$</b>	2 465 \$
Gestion des avoirs	<b>4 192</b>	3 553
Total des produits	<b>6 902</b>	6 018
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	<b>112</b>	75
Prêts productifs	<b>54</b>	48
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>166</b>	123
Charges autres que d'intérêts	<b>3 522</b>	3 066
Résultat avant impôt sur le résultat	<b>3 214</b>	2 829
Impôt sur le résultat	<b>873</b>	766
Résultat net	<b>2 341 \$</b>	2 063 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	<b>2 341 \$</b>	2 063 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	<b>2 960 \$</b>	2 232 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>3</sup>	<b>3 942</b>	3 786
	<b>6 902 \$</b>	6 018 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen <sup>4</sup>	<b>2,90 %</b>	3,04 %
Coefficient d'efficacité	<b>51,0 %</b>	50,9 %
Levier d'exploitation	<b>(0,2)%</b>	(2,7)%
Rendement des capitaux propres <sup>5</sup>	<b>23,6 %</b>	21,7 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis <sup>5</sup>	<b>9 904 \$</b>	9 521 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	<b>103,9 \$</b>	95,5 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	<b>107,4 \$</b>	98,5 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	<b>116,3 \$</b>	105,5 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	<b>597,2 \$</b>	509,6 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	<b>317,1 \$</b>	276,9 \$
Équivalents temps plein	<b>6 190</b>	5 879

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit segment de clientèle-canal de distribution.

4) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

5) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

**Aperçu financier**

Le résultat net a augmenté de 278 M\$, ou 13 %, par rapport à celui de 2024, ce qui découle surtout de la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêt et de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

**Produits**

Les produits ont augmenté de 884 M\$, ou 15 %, par rapport à ceux de 2024.

Les produits de Groupe Entreprises ont progressé de 245 M\$, ou 10 %, en lien essentiellement avec la hausse des produits nets d'intérêts, principalement attribuable à l'accroissement des volumes.

Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté de 639 M\$, ou 18 %, ce qui s'explique par la progression des produits tirés des honoraires attribuable aux soldes moyens plus élevés des biens sous gestion et des biens administrés sous l'effet de l'appréciation des marchés, par l'augmentation de la marge d'intérêts nette et des soldes de trésorerie, ainsi que par la hausse des produits tirés des commissions liée à l'intensification des activités des clients.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a reculé de 14 points de base, ce qui est surtout attribuable à l'incidence de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA à la suite de l'abandon du taux CDOR, en partie neutralisée par l'accroissement des volumes de dépôts.

**Dotation à la provision pour pertes sur créances**

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 43 M\$, ou 35 %, par rapport à celle de 2024. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a légèrement augmenté en raison d'une mise à jour favorable des paramètres des modèles à l'exercice précédent et d'une évolution plus défavorable de nos perspectives économiques pour l'exercice considéré, le tout en partie neutralisé par une migration du crédit avantageuse. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, ce qui est attribuable à une hausse de la dotation à la provision dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, des services aux entreprises, de la fabrication des biens d'équipement et de la fabrication des biens de consommation, neutralisée en partie par une baisse de la dotation à la provision dans les secteurs du commerce de détail et de gros et du matériel informatique et des logiciels.

**Charges autres que d'intérêts**

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 456 M\$, ou 15 %, par rapport à celles de 2024, en raison essentiellement de la hausse de la rémunération liée au rendement et des autres formes de rémunération des employés, ainsi que de l'augmentation des dépenses liées à la technologie et aux autres initiatives stratégiques.

**Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat a augmenté de 107 M\$ par rapport à celui de 2024, sous l'effet de la hausse du résultat.

**Actif moyen**

L'actif moyen a augmenté de 8,4 G\$, ou 9 %, en regard de celui de 2024, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

**Biens administrés**

Les biens administrés, sur la base des cours au comptant, ont augmenté de 87,6 G\$, ou 17 %, comparativement à ceux de 2024, en raison surtout de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

## Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des solutions de services bancaires et de gestion des avoirs personnalisées et axées sur les relations partout aux États-Unis, principalement aux sociétés du marché intermédiaire et aux sociétés de taille moyenne, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée, ainsi que des services bancaires privés et des services bancaires aux petites et moyennes entreprises dans les marchés stratégiques aux États-Unis.

### Notre stratégie d'entreprise

Notre Groupe Entreprises et Gestion des avoirs offre des services de premier plan axés sur les relations aux États-Unis en travaillant en étroite collaboration avec les clients qui valorisent notre approche à forte interaction ainsi que notre expertise sectorielle et nos vastes capacités en matière de produits, conçues pour répondre à leurs besoins précis. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- étendre et approfondir nos relations avec les clients;
- renforcer et diversifier la base de nos dépôts;
- accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie;
- favoriser la croissance et la transformation de nos activités.

### Progrès en 2025

En 2025, nous avons continué d'attirer de nouveaux clients et d'approfondir nos relations avec la clientèle actuelle par la mise en œuvre de notre stratégie relationnelle et bien établie. Comme en témoigne notre excellent score net de recommandation, nous sommes bien placés pour aider nos clients à faire de leurs idées une réalité, grâce à des relations étroites et durables, à des solutions financières sur mesure et à l'amélioration constante de l'expérience client. Nous avons affiché une croissance généralisée des dépôts et des prêts commerciaux et industriels et mis en place un terrain propice pour continuer de conclure de nouvelles affaires et d'accroître les biens sous gestion. Les investissements stratégiques réalisés dans nos activités, conjugués à notre gestion rigoureuse des dépenses et des risques, favoriseront notre dynamisme et notre croissance dans l'avenir.

#### Étendre et approfondir nos relations avec les clients

- Nous avons intensifié nos efforts de développement des relations dans tous les secteurs de la banque, ce qui a donné lieu à de nouvelles occasions d'affaires et permis d'offrir davantage de services aux clients actuels à l'échelle de la banque.
- Nous avons généré une croissance des prêts grâce à de nouvelles relations stratégiques avec la clientèle et poursuivi l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons maintenu des entrées nettes positives dans les biens sous gestion et les biens administrés.
- Nous avons continué de renforcer la connectivité déjà solide avec l'équipe de Marchés des capitaux pour offrir un éventail de solutions financières à l'intention des clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous nous sommes classés au sixième rang des conseillers en placement inscrits du palmarès Top 100 RIA Firms de Barron, nous maintenant ainsi au nombre des dix meilleures sociétés pour la sixième année d'affilée.
- Gestion privée CIBC demeure l'entreprise du secteur des services financiers qui a été le plus souvent reconnue par le magazine *Private Asset Management* au cours des 15 dernières années.

#### Renforcer et diversifier la base de nos dépôts

- Nous avons maintenu une base de dépôts diversifiée grâce à nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des Services bancaires personnels.
- Nous avons élargi le service de collecte des dépôts en attirant de nouveaux clients sur notre plateforme de services bancaires numériques CIBC Agility qui offre des services bancaires en ligne souples.
- Nos comptes d'épargne à intérêt élevé ont été reconnus parmi les meilleurs en 2025 selon Money.com.

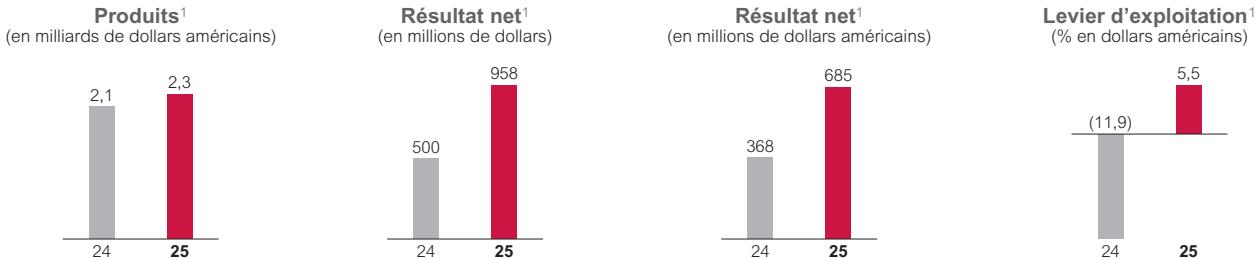
#### Accroître l'efficacité et les capacités grâce aux données et à la technologie

- Nous avons continué d'investir dans la modernisation de notre banque, dont des améliorations à notre plateforme de virement, développé les outils de gestion des relations avec la clientèle et renforcé les capacités de lutte contre le blanchiment d'argent, contribuant ainsi à transformer la banque pour soutenir la croissance future.
- Nous avons amélioré la plateforme de placement primée de Gestion privée CIBC, ce qui nous a permis d'offrir une meilleure expérience client.
- Nous avons perfectionné nos capacités de gestion du risque pour améliorer l'analyse des données et mieux comprendre nos portefeuilles de prêts et de dépôts.

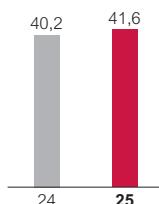
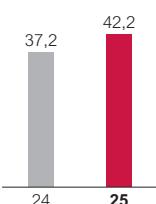
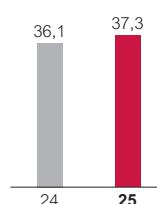
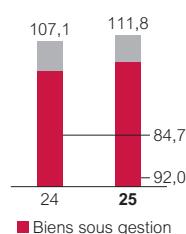
#### Favoriser la croissance et la transformation de nos activités

- Nous avons continué de faire croître les activités de Gestion des avoirs, un secteur qui permet de dégager un rendement du capital solide, en élargissant notre portée, en recrutant des employés de haut calibre et en déployant des technologies à l'appui d'une expérience client de premier plan.
- Nous avons maintenu une croissance à risque contrôlé dans Groupe Entreprises en affectant stratégiquement le capital en vue d'offrir de nouveaux produits et services.
- Nous avons continué de renforcer notre culture de risque en appui à notre croissance.

### Revue financière de 2025



1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

**Prêts moyens<sup>1,2</sup>**  
(en milliards de dollars américains)**Dépôts moyens<sup>2</sup>**  
(en milliards de dollars américains)**Prêts moyens de Groupe Entreprises<sup>1,2</sup>**  
(en milliards de dollars américains)**Biens administrés et biens sous gestion<sup>3</sup>**  
(en milliards de dollars américains)

1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

## Nos priorités en 2026

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous demeurerons animés par notre raison d'être, qui consiste à aider nos clients à réaliser leurs idées. À cette fin, nous continuerons de faire ce qui suit :

- étendre les activités de Gestion privée en mettant l'accent sur les relations stratégiques;
- assurer la croissance de Groupe Entreprises en exploitant toutes les capacités de connectivité de notre banque et notre expertise sectorielle, et en approfondissant les relations avec les clients;
- investir dans le personnel, la technologie et l'infrastructure pour accroître davantage la portée de notre plateforme, favoriser la connectivité et améliorer les prises de décisions fondées sur les données.

## Résultats en dollars canadiens<sup>1</sup>

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024 <sup>2</sup>
<b>Produits</b>		
Groupe Entreprises	<b>2 224 \$</b>	1 971 \$
Gestion des avoirs	<b>992</b>	849
<b>Total des produits</b>	<b>3 216</b>	2 820
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	<b>268</b>	449
Prêts productifs	<b>(93)</b>	111
<b>Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances</b>	<b>175</b>	560
Charges autres que d'intérêts	<b>1 861</b>	1 718
Résultat avant impôt sur le résultat	<b>1 180</b>	542
Impôt sur le résultat	<b>222</b>	42
<b>Résultat net</b>	<b>958 \$</b>	500 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	<b>958 \$</b>	500 \$
<b>Total des produits</b>		
Produits nets d'intérêts	<b>2 205 \$</b>	1 906 \$
Produits autres que d'intérêts	<b>1 011</b>	914
	<b>3 216 \$</b>	2 820 \$
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis <sup>3</sup>	<b>11 380 \$</b>	11 051 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	<b>64,4 \$</b>	60,8 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	<b>58,1 \$</b>	54,7 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	<b>59,0 \$</b>	50,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) <sup>4</sup>	<b>156,8 \$</b>	149,2 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) <sup>4</sup>	<b>129,1 \$</b>	117,9 \$
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>3 189</b>	3 005

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

4) Comprendent certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

**Résultats en dollars américains<sup>1</sup>**

En millions de dollars américains, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024 <sup>2</sup>
Produits		
Groupe Entreprises	1 585 \$	1 450 \$
Gestion des avoirs	708	624
Total des produits	2 293	2 074
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	191	330
Prêts productifs	(67)	82
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	124	412
Charges autres que d'intérêts	1 326	1 263
Résultat avant impôt sur le résultat	843	399
Impôt sur le résultat	158	31
Résultat net	685 \$	368 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	685 \$	368 \$
Total des produits		
Produits nets d'intérêts	1 572 \$	1 402 \$
Produits autres que d'intérêts	721	672
	2 293 \$	2 074 \$
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen <sup>3</sup>	3,79 %	3,49 %
Coefficient d'efficacité	57,9 %	60,9 %
Levier d'exploitation	5,5 %	(11,9)%
Rendement des capitaux propres <sup>4</sup>	8,4 %	4,5 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis <sup>4</sup>	8 111 \$	8 129 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	46,1 \$	44,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	41,6 \$	40,2 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	42,2 \$	37,2 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) <sup>5</sup>	111,8 \$	107,1 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) <sup>5</sup>	92,0 \$	84,7 \$

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.

3) Se reporter à la section Glossaire pour plus de précisions sur la composition.

4) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

5) Comprendent certains actifs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, pour lesquels Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, fournit des services de sous-conseiller.

**Aperçu financier**

Le résultat net a augmenté de 458 M\$, ou 92 % (317 M\$ US, ou 86 %), par rapport à celui de 2024, ce qui découle surtout de la hausse des produits et d'une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, neutralisées en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères.

**Produits**

Les produits ont augmenté de 219 M\$ US, ou 11 %, par rapport à ceux de 2024.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 135 M\$ US, ou 9 %, ce qui est principalement attribuable à la croissance des volumes et à l'augmentation de la marge d'intérêts nette.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 84 M\$ US, ou 13 %, ce qui s'explique surtout par la hausse des produits tirés des honoraires attribuable aux soldes moyens plus élevés des biens sous gestion sous l'effet de l'appréciation des marchés, par la progression des produits tirés des fonds communs de placement soumis à des honoraires fondés sur le rendement annuel et par l'accroissement des volumes de dépôts.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a progressé de 30 points de base, ce qui est principalement attribuable à la composition des activités avantageuse et à l'accroissement des marges sur les dépôts.

**Dotation à la provision pour pertes sur créances**

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 288 M\$ US, ou 70 %, par rapport à celle de 2024. Pour l'exercice considéré, une reprise de provision pour pertes sur prêts productifs attribuable à une migration du crédit avantageuse a été comptabilisée dans le portefeuille des prêts productifs, ainsi qu'un montant plus important au titre de l'élimination des provisions à la suite de la migration du crédit, des prêts étant passés du statut de prêts productifs à celui de prêts douteux, le tout en partie neutralisé par une évolution défavorable de nos perspectives économiques aux États-Unis. Une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs avait été comptabilisée à l'exercice précédent, du fait surtout de la mise à jour des paramètres de modèles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en raison de la baisse de la dotation à la provision dans le secteur de l'immobilier et de la construction.

**Charges autres que d'intérêts**

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 63 M\$ US, ou 5 %, par rapport à celles de 2024, en raison essentiellement de la progression de la rémunération des employés et de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques, neutralisées en partie par une charge de 77 M\$ US à l'exercice précédent en lien avec la cotisation spéciale imposée par la FDIC, présentée à titre d'élément d'importance.

**Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat a augmenté de 127 M\$ US par rapport à celui de 2024, du fait de la hausse du résultat et de la composition des bénéfices.

**Actif moyen**

L'actif moyen a été comparable à celui de 2024.

**Biens administrés**

Les biens administrés ont augmenté de 4,7 G\$ US, ou 4 %, comparativement à ceux de 2024, en raison surtout de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

## Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services de Banque d'investissement et des Services financiers aux entreprises, ainsi que des services de recherche de premier plan à nos clients à l'échelle mondiale. Tirant parti des capacités de notre plateforme distinctive, Marchés des capitaux offre également des solutions de paiement multidevises novatrices aux clients de la banque.

### Notre stratégie d'entreprise

Notre avions comme ambition d'être le principal fournisseur de solutions axées sur le client au sein des marchés des capitaux au Canada, ainsi que dans certains secteurs verticaux aux États-Unis et à l'étranger, en offrant des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie à nos clients nord-américains et internationaux. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Nos priorités stratégiques clés demeurent les suivantes :

- offrir une plateforme d'activités sur les marchés des capitaux de premier plan au Canada à nos clients stratégiques et cibles;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- mettre l'accent sur la connectivité pour accélérer la croissance et approfondir les relations à l'échelle de la banque.

### Progrès en 2025

En 2025, nous avons réalisé des progrès considérables, affichant une fois de plus une exécution constante et une croissance continue. Nous avons continué de mener à bien nos objectifs de croissance aux États-Unis et générée une progression des produits supérieure à 10 % dans cet important marché. Pour ce faire, nous avons effectué des investissements ciblés et augmenté la taille de nos équipes dans les activités clés, en plus de poursuivre l'expansion de notre excellente gamme de produits et services. Au Canada, nous avons maintenu une part de marché solide auprès de nos clients stratégiques et cibles dans un environnement très concurrentiel, ce qui souligne la valeur des relations solides que nous entretenons avec eux, le succès de notre plateforme distinctive et la capacité de notre banque à offrir une expérience connectée à l'ensemble de la clientèle.

### Offrir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada à nos clients stratégiques et cibles

- Nous avons continué d'offrir des conseils et des solutions axés sur les marchés des capitaux parmi les meilleurs du secteur en élargissant nos capacités et notre expertise, ce qui nous a permis d'accaparer une part de marché de 14,2 % auprès des clients stratégiques et cibles au Canada, tout en continuant d'afficher une croissance, une productivité et une efficience, et des rendements de premier plan par rapport à nos pairs.
- Nous avons continué de gérer les ressources de manière rigoureuse et investi sélectivement dans des capacités novatrices et dans la technologie afin d'arrimer notre croissance sur celle de nos clients, de renforcer nos plateformes et de simplifier nos processus en appui à notre culture client.
- Nous avons été désignés comme la meilleure banque d'investissement au Canada pour la troisième année consécutive par le magazine *Global Finance*, qui a également reconnu notre leadership en financement de la durabilité environnementale et sociale en nous récompensant trois fois lors de la remise de ses prix Sustainable Finance Awards, notamment à titre de meilleure banque au Canada en matière de finance durable.
- Nous avons été désignés comme l'émetteur SSA le plus impressionnant sur le marché canadien et le cabinet canadien de produits dérivés de l'année pour la deuxième année consécutive par le magazine *Global Capital*.
- Nous avons remporté le prix Meilleur teneur de marché/participant autorisé – Fonds négociés en Bourse (FNB) au Canada décerné par ETF Express.

### Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons continué d'étendre nos activités aux États-Unis par des embauches dans des postes stratégiques clés et par l'ajout de capacités pour les entreprises clientes et les clients institutionnels et du secteur privé afin de générer une progression des produits supérieure à 10 %.
- Nous avons renforcé nos capacités de financement par effet de levier, notre technologie et notre expertise aux États-Unis dans le but d'étendre nos activités auprès des promoteurs financiers, des caisses de retraite et des entreprises clientes dans ce segment de marché en plein essor.
- Nous avons renforcé notre réputation de chef de file dans le secteur des énergies renouvelables aux États-Unis, en figurant au sixième rang des banques d'investissement pour le financement de projets d'énergie renouvelable selon le classement établi par InfraLogic et IJGlobal.
- Nous figurons au premier rang du classement des émetteurs souverains, supranationaux et assimilés en fonction de la valeur en dollars américains, selon MarketAxess.
- Nous avons été nommés Conseiller financier de l'année en Amérique du Nord par IJGlobal pour la deuxième année consécutive.
- Nous avons été désignés comme le prêteur de l'année à l'échelle mondiale dans le cadre des IJGlobal ESG Awards.

### Mettre l'accent sur la connectivité pour accélérer la croissance et approfondir les relations à l'échelle de la CIBC

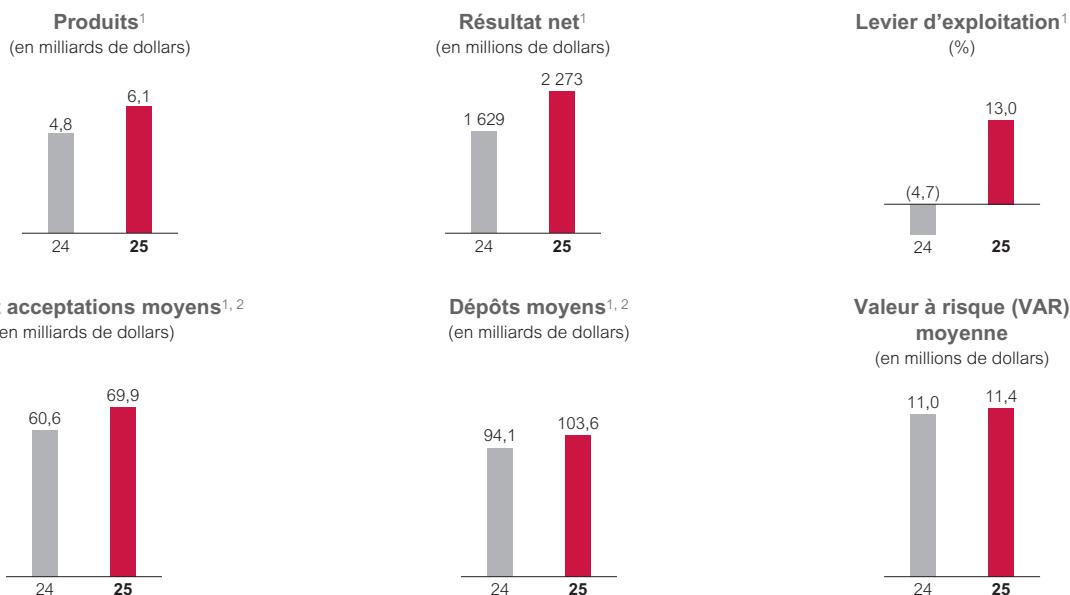
- Nous avons offert les solutions de Marchés des capitaux à des clients des Services bancaires personnels, des clients à valeur nette élevée et des clients de Groupe Entreprises à l'échelle de la banque.
- Nous avons encore élargi notre gamme de certificats canadiens d'actions étrangères, les premiers du genre dans le secteur, dans le cadre de notre engagement constant à mettre au point des solutions fondées sur les marchés novatrices pour répondre aux besoins des investisseurs.
- Nous avons mis l'accent sur la connectivité pour approfondir les relations à l'échelle de la banque en transmettant des recommandations à Groupe Entreprises et à Gestion des avoirs afin d'offrir une expérience client fondée sur une seule et même banque, intégrée et forte.
- Nous avons accéléré la croissance de notre offre de billets structurés mondiaux et de nos CPG liés au marché, dont le capital en circulation a atteint un montant record de 43 G\$.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

- conseiller financier d'Innnergex énergie renouvelable inc. pour sa vente à la CDPQ dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 10 G\$ et participant au montage des nouvelles facilités de crédit de 1,2 G\$ fournies au véhicule d'acquisition de la CDPQ, CDPQ Bidco, en appui à l'acquisition;

- conseiller financier de Brookfield Asset Management et de Birch Hill Equity Partners pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans First National Financial Corporation dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 3,6 G\$, en agissant notamment à titre de co-pionnier ferme, de co-responsable des registres et de co-syndicataire chef de file en lien avec un nouveau prêt à terme et facilité de crédit renouvelable pour Regal Bidco Inc., ainsi que de co-responsable des registres actif pour l'émission de plusieurs tranches de billets de premier rang d'une valeur de 800 M\$ pour First National Financial Corporation en appui à la transaction;
- conseiller financier de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. pour l'acquisition de HanesBrands Inc. dans le cadre d'une transaction d'une valeur d'environ 4,4 G\$ US, en agissant notamment à titre de co-pionnier ferme, de co-responsable des registres et de co-syndicataire chef de file en lien avec un nouveau prêt de relais de 1,2 G\$ US et des prêts à terme de 1,1 G\$ US, ainsi que de responsable des registres actif pour l'émission de deux tranches de billets non garantis de premier rang d'une valeur de 1,2 G\$ US en appui à la transaction;
- co-syndicataire chef de file et co-responsable des registres pour des facilités de crédit garanties de premier rang d'une valeur d'environ 2,5 G\$ US pour financer l'acquisition par BC Partners et Apollo d'une participation majoritaire dans le secteur des services environnementaux de GFL Environmental Inc., ainsi que contrepartie de couverture en appui à la transaction;
- co-responsable des registres pour l'émission de reçus de souscription d'une valeur de 2,1 G\$, l'émission de plusieurs tranches de billets de premier rang d'une valeur de 2,3 G\$ et l'émission de billets hybrides d'une valeur de 500 M\$, ainsi que co-responsable des registres et co-syndicataire chef de file pour un nouveau prêt de relais de 2,5 G\$, un prêt à terme de 850 M\$ et une augmentation de 500 M\$ de la facilité de crédit renouvelable existante en lien avec l'acquisition par Keyera Corp. des activités de liquides de gaz naturel et de certains actifs aux États-Unis de Plains Midstream Canada ULC;
- conseiller exclusif, seul agent de placement chef de file, syndicataire chef de file et agent administratif, et coordonnateur d'échange financier de Boldyn Networks U.S. dans le cadre d'une opération de financement de 1,2 G\$ US pour soutenir l'intégration des activités de l'entreprise aux États-Unis et stimuler la croissance future et l'innovation;
- conseiller financier, co-agent de placement principal, syndicataire chef de file mandaté et contrepartie de couverture d'Adven Group Oy dans le cadre d'une opération de refinancement d'environ 675 M€ pour favoriser la trajectoire de croissance de l'entreprise;
- agent de structuration chargé de la durabilité, en partenariat avec CIBC Caribbean agissant également à titre de syndicataire chef de file, pour un prêt lié à la durabilité et une facilité d'emprunt dans le cadre d'une opération sur mesure de conversion de dette en investissements en faveur de la résilience climatique d'une valeur de 300 M\$ US (montant équivalent) pour le gouvernement de la Barbade. La CIBC a également agi à titre de co-responsable des registres ou de co-syndicataire chef de file pour plusieurs émissions d'obligations vertes ou durables, notamment l'émission par TransAlta d'obligations vertes d'une valeur de 450 M\$, l'émission par Hydro One de deux tranches d'obligations durables et d'obligations vertes d'une valeur de 750 M\$, ainsi que l'émission par le gouvernement du Canada d'obligations vertes d'une valeur de 2 G\$ en février 2025.

## Revue financière de 2025



1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retirées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions.  
2) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

## Nos priorités en 2026

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la banque pour aider nos clients à réaliser leurs idées. À cette fin, nous continuerons de faire ce qui suit :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière de la connectivité, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

**Résultats<sup>1</sup>**

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	<b>2025</b>	<b>2024<sup>2</sup></b>
<b>Produits</b>		
Marchés CIBC, réseau mondial <sup>2</sup>	<b>3 996 \$</b>	3 055 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	<b>2 152</b>	1 745
<b>Total des produits<sup>3</sup></b>	<b>6 148</b>	4 800
Dotation à la provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	<b>117</b>	55
Prêts productifs	<b>91</b>	29
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>208</b>	84
Charges autres que d'intérêts	<b>2 855</b>	2 479
Résultat avant impôt sur le résultat	<b>3 085</b>	2 237
Impôt sur le résultat <sup>3</sup>	<b>812</b>	608
<b>Résultat net</b>	<b>2 273 \$</b>	1 629 \$
Résultat net applicable aux :		
Actionnaires	<b>2 273 \$</b>	1 629 \$
Coefficient d'efficacité	<b>46,4 %</b>	51,7 %
Levier d'exploitation	<b>13,0 %</b>	(4,7)%
Rendement des capitaux propres <sup>4</sup>	<b>22,1 %</b>	17,9 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis <sup>4</sup>	<b>10 291 \$</b>	9 100 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	<b>378,5 \$</b>	315,3 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	<b>69,9 \$</b>	60,6 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	<b>103,6 \$</b>	94,1 \$
Équivalents temps plein	<b>2 011</b>	1 858

- 1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.  
 2) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées. Se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière pour plus de précisions. En plus d'apporter des modifications à nos unités d'exploitation stratégiques, nous avons intégré les activités d'opérations de change et de paiements à Marchés CIBC, réseau mondial au sein de Marchés des capitaux. Précédemment, ces activités étaient présentées dans Services financiers directs au sein de Marchés des capitaux, à l'instar de celles de la Financière Simplii et de Pro-Investisseurs CIBC. Les informations de la période précédente ont été retraitées.  
 3) Avant l'adoption, en juin 2024, de la mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes, les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux étaient présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents étaient inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat présentés dans Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat pour l'exercice 2024 comprenaient un ajustement sur une BIE de 16 M\$ au titre des dividendes reçus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
 4) Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions.

**Aperçu financier**

Le résultat net a augmenté de 644 M\$, ou 40 %, par rapport à celui de 2024, ce qui découle surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

**Produits**

Les produits ont augmenté de 1 348 M\$, ou 28 %, par rapport à ceux de 2024.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 941 M\$, ou 31 %, en lien surtout avec la hausse des produits tirés des opérations sur titres, des produits tirés des activités de financement et des produits tirés des opérations sur marchandises.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont augmenté de 407 M\$, ou 23 %, essentiellement en raison de l'accroissement des produits tirés des services financiers aux entreprises ainsi que de l'augmentation des produits tirés des activités de prise ferme de titres de créance, des produits tirés des services consultatifs et des produits tirés des activités de prise ferme de titres de participation.

**Dotation à la provision pour pertes sur créances**

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 124 M\$, ou 148 %, par rapport à celle de 2024. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, du fait d'une migration du crédit désavantageuse et d'une évolution plus défavorable de nos perspectives économiques au cours de l'exercice considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, compte tenu de la hausse de la dotation à la provision dans le secteur des télécommunications et de la câblodistribution.

**Charges autres que d'intérêts**

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 376 M\$, ou 15 %, en regard de celles de 2024, en raison essentiellement de la progression de la rémunération des employés ainsi que de la hausse des dépenses liées à la technologie et aux autres initiatives stratégiques.

**Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat a augmenté de 204 M\$ par rapport à celui de 2024, du fait surtout de la hausse du résultat et de la composition des bénéfices.

**Actif moyen**

L'actif moyen a augmenté de 63,2 G\$, ou 20 %, par rapport à celui de 2024, essentiellement en raison d'une hausse des valeurs mobilières du compte de négociation, de l'accroissement des soldes de prêts, d'une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et de la progression de la valeur des dérivés.

## Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC Caribbean et d'autres placements de portefeuille, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

## Résultats<sup>1</sup>

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024
<b>Produits</b>		
Services bancaires internationaux	<b>905 \$</b>	980 \$
Divers	(69)	46
<b>Total des produits<sup>2</sup></b>	<b>836</b>	1 026
Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances		
Prêts douteux	<b>25</b>	12
Prêts productifs	<b>4</b>	(11)
<b>Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances</b>	<b>29</b>	1
Charges autres que d'intérêts	<b>1 547</b>	1 470
Perte avant impôt sur le résultat	(740)	(445)
Impôt sur le résultat <sup>2</sup>	(515)	(502)
<b>Résultat net (perte nette)</b>	<b>(225)\$</b>	57 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>25 \$</b>	39 \$
Actionnaires	<b>(250)</b>	18
<b>Équivalents temps plein<sup>3</sup></b>	<b>24 607</b>	24 026

1) Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés pour de l'information sectorielle supplémentaire.

2) Avant l'adoption, en juin 2024, de la mesure fiscale du gouvernement fédéral visant le refus de la déduction des dividendes reçus par les banques canadiennes, les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux étaient présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents étaient inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat présentés dans Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat pour l'exercice 2024 comprenaient un ajustement sur une BIE de 16 M\$ au titre des dividendes reçus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

3) Comprend les équivalents temps plein pour lesquels les charges sont réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégiques. La majorité des équivalents temps plein en ce qui a trait aux coûts fonctionnels et de soutien de CIBC Bank USA sont pris en compte dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

## Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 282 M\$ comparativement à celui de 2024, ce qui est attribuable à une baisse des produits de trésorerie et des produits de Services bancaires internationaux, à une augmentation des charges autres que d'intérêts et à une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, le tout en partie neutralisé par la progression des produits tirés des investissements stratégiques.

## Produits

Les produits ont baissé de 190 M\$ par rapport à ceux de 2024.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont reculé de 75 M\$, ce qui est surtout attribuable aux pertes sur investissements, à la diminution des marges et à la perte de valeur des titres de créance évalués au coût amorti, le tout en partie compensé par l'accroissement des volumes et la hausse des produits d'honoraires.

Les produits *Divers* ont reculé de 115 M\$, ce qui s'explique essentiellement par une baisse des produits de trésorerie, en partie neutralisée par la hausse des produits tirés des investissements stratégiques.

## Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances dans Services bancaires internationaux a augmenté de 28 M\$ par rapport à celle de 2024. Pour l'exercice considéré, une légère dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comptabilisée, comparativement à une reprise de provision à l'exercice précédent en lien avec une évolution favorable de nos perspectives économiques. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, essentiellement en lien avec le secteur des services aux entreprises.

## Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 77 M\$ par rapport à celles de 2024, ce qui s'explique surtout par une augmentation des coûts imputables au siège social, y compris la hausse des coûts liés aux cessations d'emploi et les provisions pour procédures judiciaires.

# Situation financière

## Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2025	2024 <sup>1</sup>
<b>Actif</b>		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	44 003 \$	48 064 \$
Valeurs mobilières	283 235	254 345
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	108 392	100 749
Prêts et acceptations	589 504	558 292
Dérivés	38 352	36 435
Autres actifs	53 452	44 100
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 116 938 \$</b>	<b>1 041 985 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Dépôts	808 124 \$	764 857 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	160 317	139 792
Dérivés	41 411	40 654
Autres passifs <sup>1</sup>	34 854	30 210
Titres secondaires	7 819	7 465
Capitaux propres	64 413	59 007
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 116 938 \$</b>	<b>1 041 985 \$</b>

1) Comprend des acceptations de 10 M\$ (6 M\$ en 2024). Les montants de l'exercice précédent ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2025.

### Actif

Au 31 octobre 2025, le total de l'actif avait augmenté de 75,0 G\$, ou 7 %, en comparaison de celui de 2024, une tranche d'environ 3,8 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont baissé de 4,1 G\$, ou 8 %, essentiellement en raison de la baisse des placements à court terme de l'unité Trésorerie.

Les valeurs mobilières ont progressé de 28,9 G\$, ou 11 %, du fait principalement de hausses touchant les titres de participation détenus à des fins de transaction, les portefeuilles de titres de créance liés aux activités de négociation et à l'unité Trésorerie, ainsi que les titres adossés à des créances mobilières.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 7,6 G\$, ou 8 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 31,2 G\$, ou 6 %, en lien essentiellement avec l'augmentation des prêts aux entreprises et aux gouvernements et l'accroissement du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada. Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations.

Les dérivés ont augmenté de 1,9 G\$, ou 5 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change et des dérivés sur marchandises.

Les autres actifs ont augmenté de 9,4 G\$, ou 21 %, en raison surtout de hausses touchant les montants à recevoir des courtiers, les métaux précieux, les unités d'émission de carbone, les biens donnés en garantie sur dérivés et les autres créances.

### Passif

Au 31 octobre 2025, le total du passif avait augmenté de 69,5 G\$, ou 7 %, en comparaison de celui de 2024, une tranche d'environ 3,7 G\$ de cette augmentation étant attribuable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont progressé de 43,3 G\$, ou 6 %, en raison surtout de l'accroissement des dépôts d'entreprises et de gouvernements, du financement de gros et des volumes dans les dépôts de détail. Se reporter à la note 10 des états financiers consolidés et à la section Information financière annuelle supplémentaire pour plus de renseignements sur la composition des dépôts.

Les engagements liés à des valeurs prêtées, vendues à découvert et vendues en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 20,5 G\$, ou 15 %, en raison essentiellement de la croissance des activités de financement de clients.

Les dérivés ont augmenté de 0,8 G\$, ou 2 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés sur actions et des dérivés sur marchandises, contrebalancée en partie par la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt et des dérivés de change.

Les autres passifs ont augmenté de 4,6 G\$, ou 15 %, en raison surtout d'une hausse des montants à payer en lien avec les métaux précieux, des biens donnés en garantie sur dérivés, de la rémunération des employés à payer et des montants à payer aux courtiers, en partie neutralisée par une baisse des intérêts courus à payer.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,4 G\$, ou 5 %, en raison principalement de l'émission de titres secondaires au cours du deuxième trimestre, ce qui a été en partie neutralisé par le remboursement de titres secondaires au troisième trimestre. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

### Capitaux propres

Au 31 octobre 2025, les capitaux propres avaient augmenté de 5,4 G\$, ou 9 %, par rapport à ceux de 2024, ce qui s'explique surtout par le résultat net qui était en excédent des dividendes et des distributions, par une augmentation des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) et des actions privilégiées, et par une progression nette du cumul des autres éléments du résultat global découlant essentiellement des profits nets sur les couvertures de flux de trésorerie et des profits nets sur les titres de créance évalués à la JVAERG, le tout en partie neutralisé par l'incidence du rachat et de l'annulation d'actions aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA). Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

## Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent à nos secteurs d'activité de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à le gérer avec prudence;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour atteindre ces objectifs en appui à notre stratégie globale d'entreprise. Au moment de déployer nos fonds propres, nous prenons également en considération nos perspectives économiques et l'environnement opérationnel global et, selon notre appréciation des risques de pertes en cas de baisse, nous pourrions décider d'exercer nos activités avec un niveau de fonds propres plus élevé.

### Cadre de gestion et planification des fonds propres

Nous avons une politique de gestion des fonds propres qui établit les principes que nous appliquons pour gérer les fonds propres selon notre intérêt à l'égard du risque en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance de nos activités, de notre intérêt à l'égard du risque et de notre environnement commercial et réglementaire.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de précisions). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

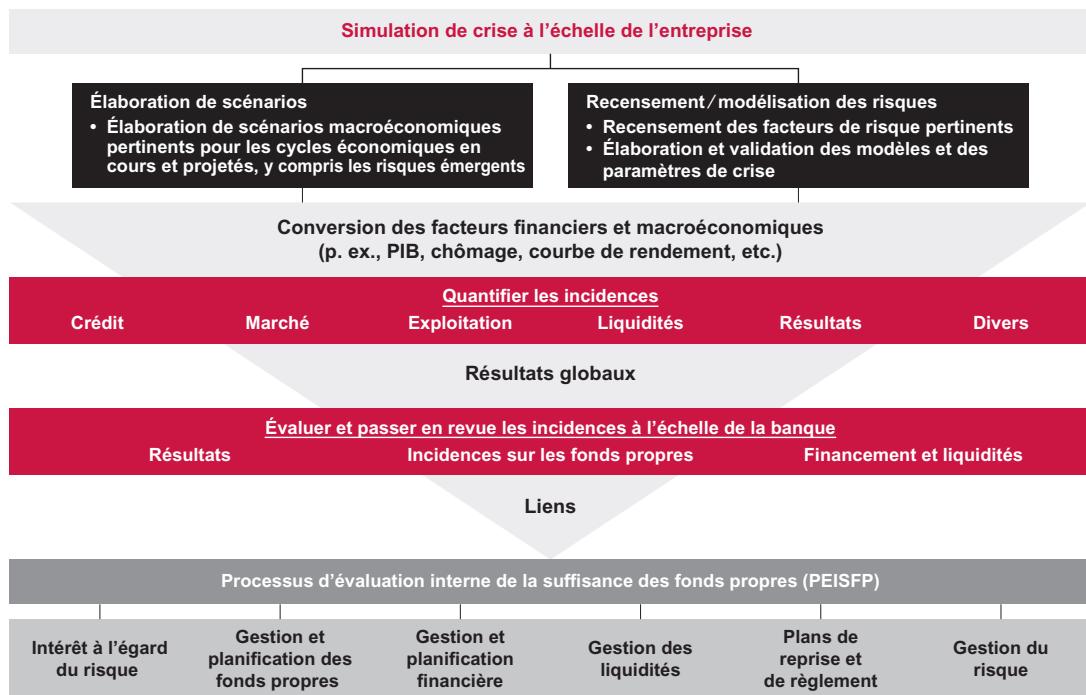
Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque (CGR), surveille la gestion des fonds propres de la CIBC par l'approbation de notre intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le CGR et le conseil reçoivent des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulatif, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement important à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. L'unité Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP).

### Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PEISFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'habitation, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomique sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PEISFP à l'échelle de la banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de nous assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au CGR en plus d'être communiqués au conseil et au BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à nous assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. La planification d'urgence et les stratégies relatives aux scénarios de crise extrêmes font partie de l'élaboration et de la gestion des plans de reprise et de règlement de la CIBC. Ces plans comprennent les mesures correctives plausibles pouvant être envisagées pour atténuer les situations de crise et assurer la reprise des activités, ou pour aider la CIBC à résoudre les crises de manière ordonnée en limitant les impacts systémiques. Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

#### *Plan de reprise*

Les institutions financières fédérales (IFF) doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF et aux pratiques sectorielles exemplaires.

#### *Plan de règlement de faillite*

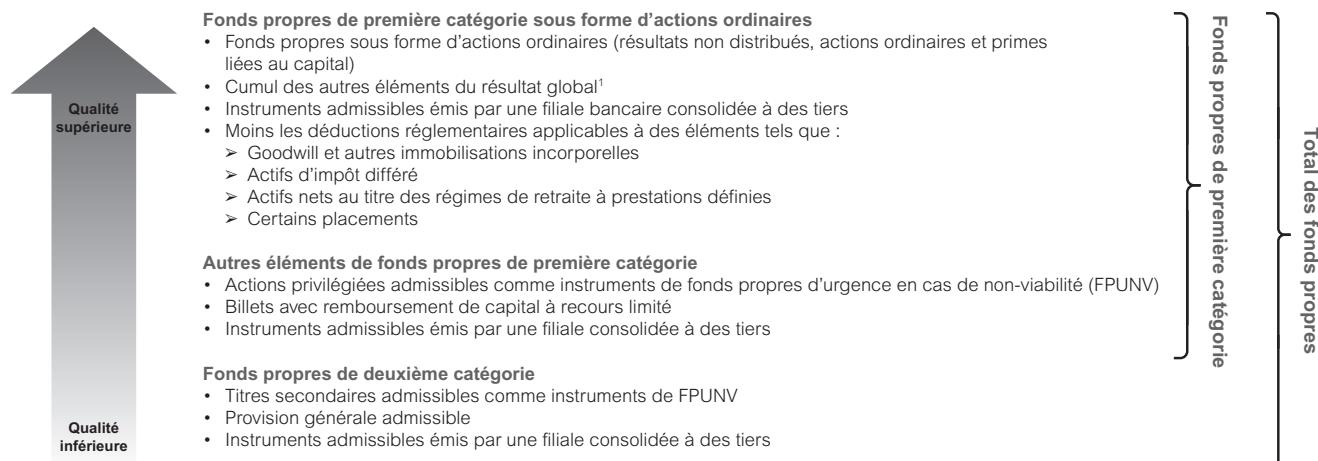
Le *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) établit le cadre régissant la soumission et la tenue à jour des plans de règlement par les banques d'importance systémique nationale (BISN), à l'appui de leur potentiel de règlement et de la stabilité du secteur financier. À titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres, dont les BISN, la SADC a publié des lignes directrices pour l'élaboration, la tenue à jour et la mise à l'essai de plans de règlement de faillite exhaustifs et de stratégies connexes visant à faire la démonstration de la capacité opérationnelle nécessaire pour assurer un règlement de faillite ordonné. Le plan de règlement de faillite de la CIBC a été élaboré et tenu à jour conformément aux lignes directrices et est conforme au *Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite* de la SADC.

## Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujetti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



- 1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En outre, le BSIF s'attend à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI), laquelle vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 3,5 % de l'APR, taux confirmé par le BSIF le 26 juin 2025, mais elle peut être de l'ordre de 0,0 % à 4,0 % de l'APR. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé.

En outre, les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier. L'exposition aux fins du ratio de levier est décrite dans les normes comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur opérations de financement par titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Aux termes de la ligne directrice sur la CTAP du BSIF, les BISN sont tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (qui s'appuie sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum (qui s'appuie sur le ratio de levier). La CTAP s'entend de la somme du total des fonds propres et des autres instruments de CTAP, soit essentiellement des instruments de recapitalisation interne admissibles dont l'échéance résiduelle est de plus de 365 jours. La CTAP vise à faire en sorte que les BISN non viables disposent d'une capacité d'absorption de pertes suffisante pour assurer leur recapitalisation, pour ainsi faciliter un règlement ordonné pour les BISN tout en réduisant les répercussions défavorables sur la stabilité du secteur des services financiers et pour les contribuables.

Les ratios cibles actuels des fonds propres réglementaires et de la CTAP du BSIF sont résumés ci-après. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Nous nous conformons à toutes les exigences actuelles en matière de ratios de fonds propres, de levier et de CTAP du BSIF.

Au 31 octobre 2025	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier <sup>1</sup>	Réserve pour stabilité intérieure	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	3,5 %	13,0 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	3,5 %	15,0 %
Ratio de levier	3,0 %	s. o.	0,5 %	3,5 %	s. o.	3,5 %
Ratio de CTAP	18,0 %	2,5 %	1,0 %	21,5 %	3,5 %	25,0 %
Ratio de levier CTAP	6,75 %	s. o.	0,5 %	7,25 %	s. o.	7,25 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2025.  
s. o. Sans objet.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales d'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

## Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit <sup>1</sup>	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approche standard (AS)</li> <li>• l'approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation)</li> <li>• l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée)</li> </ul> <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche fondée sur les notations internes (NI) pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux transactions sur dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approche standard (AS-RCC)</li> <li>• l'approche des modèles internes (AMI)</li> </ul> <p>Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approche complète avec décotes prudentielles</li> <li>• l'approche complète avec estimations internes des décotes</li> <li>• l'approche VAR pour les mises en pension</li> <li>• l'AMI</li> </ul> <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approche standard</li> <li>• l'approche fondée sur le marché</li> <li>• l'approche de transparence</li> <li>• l'approche du mandat</li> <li>• l'approche de remplacement</li> </ul> <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions de titrisation du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</li> <li>• l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IIA)</li> <li>• l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA)</li> <li>• l'approche standard (SEC-SA)</li> </ul>	<p>Nous avons adopté l'approche fondée sur les notations internes (NI fondation et NI avancée) pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD) et l'échéance, et les estimations réglementaires prescrites (NI fondation) ou des estimations internes (NI avancée) pour déterminer les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Nous utilisons l'approche standard pour CIBC Caribbean, les prêts personnels évalués individuellement aux fins du risque de crédit, les fonds d'État, le portefeuille canadien de cartes de crédit Costco acquis et d'autres petits portefeuilles. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI.</p> <p>La CIBC utilise l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions sont assujetties à l'AS-RCC.</p> <p>L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de participation dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-IIA, SEC-ERBA et SEC-SA à l'égard des expositions liées à la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p>
Risque lié au rajustement de l'évaluation du crédit (REC)	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque lié au REC peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :	La CIBC utilise l'approche standard afin de calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque lié au REC pour la plupart de ses contreparties et l'approche de base pour un petit sous-ensemble de contreparties.
Risque de marché	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :	La CIBC utilise la méthode des sensibilités selon l'approche standard pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché aux termes des règles de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB).
Risque opérationnel	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :	Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

1) Comprend le RCC.

Nous calculons également un plancher de fonds propres en appliquant un facteur d'ajustement du plancher au total de l'APR déterminé au moyen des approches standards. Si l'exigence de fonds propres calculée au moyen des modèles internes est inférieure au montant déterminé par l'application du facteur d'ajustement du plancher, un rajustement de l'APR serait requis. Le facteur d'ajustement du plancher est actuellement établi à 67,5 %. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP pour plus de précisions.

**Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP**

Nous continuons de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et de CTAP et les informations à fournir à cet égard et de nous y préparer. Les paragraphes ci-après présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2024.

**Ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF**

Le 11 septembre 2025, le BSIF a publié la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) de 2026 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2025. La ligne directrice clarifie les composantes du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. Le BSIF a également confirmé que le facteur d'ajustement du plancher restera fixé à 67,5 % jusqu'à nouvel ordre et que tout changement du facteur d'ajustement du plancher sera communiqué au moins deux ans avant la date de son entrée en vigueur.

**Exclusion d'un événement générateur de pertes opérationnelles de l'APR reflétant le risque opérationnel**

La CIBC a obtenu l'approbation du BSIF pour exclure un événement générateur de pertes opérationnelles, comptabilisé à l'exercice 2023, des calculs des fonds propres au titre du risque opérationnel. L'exclusion de cet événement générateur de pertes opérationnelles de l'APR reflétant le risque opérationnel sera prise en compte à compter du deuxième trimestre de 2026, ce qui entraînera une augmentation d'environ 25 points de base de notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

**Ratios de fonds propres réglementaires, de levier et de CTAP**

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2025	2024
<b>Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves</b>		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	17 071 \$	17 170 \$
Résultats non distribués	36 471	33 471
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	4 218	3 148
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	123	119
<b>Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires</b>	<b>57 883</b>	53 908
<b>Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires</b>		
Ajustements de valeurs prudentielles	22	4
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 392	5 360
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 490	2 456
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	17	15
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 276	1 045
Divers	968	512
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires</b>	<b>10 165</b>	9 392
<b>Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires</b>	<b>47 718</b>	44 516
<b>Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments</b>	<b>6 387</b>	4 965
Autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital <sup>1</sup>	6 369	4 946
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	18	19
<b>Autres éléments de fonds propres de première catégorie</b>	<b>6 387</b>	4 965
<b>Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)</b>	<b>54 105</b>	49 481
<b>Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions</b>		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital <sup>2</sup>	7 325	6 920
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	18	17
Provisions générales	839	391
<b>Fonds propres de deuxième catégorie</b>	<b>8 182</b>	7 328
<b>Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)</b>	<b>62 287 \$</b>	56 809 \$
<b>L'APR se compose de ce qui suit :</b>		
Risque de crédit	294 848 \$	274 503 \$
Risque de marché	12 243	12 188
Risque opérationnel	50 712	46 811
<b>Total de l'APR</b>	<b>357 803 \$</b>	333 502 \$
<b>Ratios de fonds propres</b>		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13,3 %	13,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	15,1 %	14,8 %
Ratio du total des fonds propres	17,4 %	17,0 %
<b>Ratios de levier</b>		
Exposition aux fins du ratio de levier	1 261 098 \$	1 155 432 \$
Ratio de levier	4,3 %	4,3 %
<b>Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP</b>		
CTAP disponible	114 102 \$	101 062 \$
Ratio de CTAP	31,9 %	30,3 %
Ratio de levier CTAP	9,0 %	8,7 %

1) Composés des actions privilégiées et des BRCRL admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

2) Composés de certaines débentures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

**Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires**

Au 31 octobre 2025, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était comparable à celui au 31 octobre 2024, la hausse de l'APR ayant été neutralisée par l'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est surtout le fait du capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les distributions), ce qui a été en partie neutralisé par le rachat et l'annulation d'actions aux termes des OPRCA.

La hausse de l'APR s'explique par une augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit et le risque opérationnel. L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit découle surtout de la croissance interne, de la migration du crédit et de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la mise à jour des modèles et des méthodes. L'augmentation de l'APR reflétant le risque opérationnel s'explique par un accroissement des niveaux de risque. Se reporter à la section Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque pour plus de précisions.

### Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2025, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2024 en raison surtout des facteurs susmentionnés ayant eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ainsi que de l'émission nette de BRCRL et d'actions privilégiées. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

### Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2025, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 0,4 % par rapport à celui au 31 octobre 2024, fait surtout attribuable aux facteurs susmentionnés ayant eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie, à une augmentation des provisions générales admissibles incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie et à l'émission nette de débentures subordonnées. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

### Ratio de levier

Au 31 octobre 2025, le ratio de levier était comparable à celui au 31 octobre 2024, en lien essentiellement avec l'augmentation des fonds propres de première catégorie susmentionnée, ce qui a été neutralisé par la hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier. La hausse de l'exposition aux fins du ratio de levier a été principalement attribuable à la hausse des expositions au bilan et des expositions hors bilan.

### Ratio de CTAP et ratio de levier CTAP

Au 31 octobre 2025, le ratio de CTAP avait augmenté de 1,6 % par rapport à celui au 31 octobre 2024, en raison surtout d'une augmentation du total des instruments de CTAP, neutralisée en partie par une hausse de l'APR. L'augmentation des instruments de CTAP découle essentiellement d'un niveau plus important de passifs admissibles à la recapitalisation interne et d'une augmentation du total des fonds propres attribuable aux facteurs susmentionnés.

Au 31 octobre 2025, le ratio de levier CTAP avait augmenté de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2024, ce qui découle essentiellement de la hausse des instruments de CTAP, neutralisée en partie par l'augmentation de l'exposition aux fins du ratio de levier en raison des facteurs susmentionnés.

### Variations du total des fonds propres réglementaires

Les variations des fonds propres réglementaires établis en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024
<b>Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>44 516 \$</b>	40 327 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	—	698
Autre émission d'actions ordinaires	<b>168</b>	321
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(335)	(90)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulations	<b>(1 396)</b>	(329)
Dividendes et distributions	(3 993)	(3 645)
Résultat net applicable aux actionnaires	<b>8 429</b>	7 115
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global		
Écarts de change	35	14
Valeurs évaluées à la JVAERG	<b>370</b>	102
Couvertures de flux de trésorerie <sup>1</sup>	<b>491</b>	1 535
Variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(34)	(216)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	<b>208</b>	250
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	36	314
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(66)	(88)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	—	—
Divers, y compris les ajustements réglementaires <sup>1</sup>	<b>(711)</b>	(1 792)
Solde à la fin de l'exercice	<b>47 718 \$</b>	44 516 \$
<b>Autres éléments de fonds propres de première catégorie</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>4 965 \$</b>	4 943 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	<b>2 770</b>	1 000
Rachats d'instruments de fonds propres	(1 350)	(975)
Divers, y compris les ajustements réglementaires	2	(3)
Solde à la fin de l'exercice	<b>6 387 \$</b>	4 965 \$
<b>Fonds propres de deuxième catégorie</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>7 328 \$</b>	6 849 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	<b>1 250</b>	2 250
Rachats d'instruments de fonds propres	(1 000)	(1 500)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires	604	(271)
Solde à la fin de l'exercice	<b>8 182 \$</b>	7 328 \$
<b>Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice</b>	<b>62 287 \$</b>	56 809 \$

1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse au poste Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global, puis décomptabilisée au poste Divers, y compris les ajustements réglementaires.

**Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque**

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2025		2024	
	APR	Exigence minimale relative au total des fonds propres <sup>1</sup>	APR	Exigence minimale relative au total des fonds propres <sup>1</sup>
<b>Risque de crédit<sup>2</sup></b>				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	7 474 \$	598 \$	6 868 \$	549 \$
Prêts aux entités souveraines	1 316	105	1 293	103
Prêts aux banques	317	25	328	26
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	1 182	95	1 139	91
Prêts immobiliers commerciaux	353	28	463	37
Autres prêts de détail	3 585	287	3 607	289
Portefeuille de négociation	135	11	125	10
Capitaux propres	6 628	530	3 623	290
Titrisation <sup>3</sup>	5 443	435	4 655	372
Contrepartie centrale (CC)	877	70	684	55
REC	3 057	245	3 381	271
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	12 988	1 039	15 114	1 209
	43 355	3 468	41 280	3 302
Approche NI avancée <sup>4</sup>				
Prêts aux entreprises	79 028	6 322	74 100	5 928
Prêts aux entités souveraines <sup>5</sup>	5 508	441	5 153	412
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	42 338	3 387	40 328	3 226
Prêts immobiliers commerciaux	30 762	2 461	30 003	2 400
Prêts de détail renouvelables admissibles	21 533	1 723	19 749	1 580
Autres prêts de détail	10 805	864	12 123	970
Portefeuille de négociation	1 259	101	777	62
Titrisation <sup>3</sup>	6 161	493	4 580	366
	197 394	15 792	186 813	14 944
Approche NI fondation <sup>4</sup>				
Prêts aux entreprises	44 035	3 523	38 709	3 097
Prêts aux banques	4 852	388	3 482	279
Prêts immobiliers commerciaux	178	14	198	16
Portefeuille de négociation	5 034	403	4 021	322
	54 099	4 328	46 410	3 714
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>294 848</b>	<b>23 588</b>	<b>274 503</b>	<b>21 960</b>
<b>Risque de marché</b>				
Méthode des sensibilités	8 791	703	9 584	767
Exigence de fonds propres au titre du risque de défaut	1 490	119	1 265	101
Majoration pour risque résiduel	1 962	157	1 339	107
<b>Total du risque de marché</b>	<b>12 243</b>	<b>979</b>	<b>12 188</b>	<b>975</b>
<b>Risque opérationnel</b>	<b>50 712</b>	<b>4 057</b>	<b>46 811</b>	<b>3 745</b>
<b>Total de l'APR</b>	<b>357 803 \$</b>	<b>28 624 \$</b>	<b>333 502 \$</b>	<b>26 680 \$</b>

- 1) Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- 2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Caribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.
- 3) Comprend les expositions de titrisation pondérées en fonction des risques par l'application d'un coefficient de 1 250 %.
- 4) Comprend l'APR lié à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
- 5) Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

**Initiatives liées aux fonds propres**

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre depuis la publication de notre Rapport annuel 2024 :

**Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)**

Le 8 septembre 2025, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait accepté notre avis d'intention de procéder à une OPRCA. L'offre prendra fin à la première des éventualités suivantes : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 20 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation ou iii) le 9 septembre 2026. Au cours du quatrième trimestre, 3 500 000 actions ordinaires ont été rachetées et annulées à un prix moyen de 112,54 \$, pour un total de 393 M\$.

Le tableau ci-après présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées aux termes de l'OPRCA en cours et de celle précédemment expirée.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2025		2024		Total
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	
Date d'approbation de la TSX					
5 septembre 2024 <sup>1</sup>	15 000 000	1 338 \$	5 000 000	419 \$	20 000 000
5 septembre 2025 <sup>2</sup>	3 500 000	393	–	–	3 500 000
<b>Total</b>	<b>18 500 000</b>	<b>1 731 \$</b>	<b>5 000 000</b>	<b>419 \$</b>	<b>23 500 000</b>

1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix moyen de 87,80 \$ aux termes de l'OPRCA.

2) Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix moyen de 112,54 \$ aux termes de l'OPRCA.

## Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Depuis le dividende versé le 28 janvier 2025, et pour tous les dividendes qui seront déclarés jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires reçues par les participants au régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont été achetées sur le marché libre. En ce qui concerne le Régime d'options d'achat d'actions, ce changement a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2025.

### Dividendes

Le 3 décembre 2025, le conseil d'administration de la CIBC a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur les actions ordinaires, qui passera de 0,97 \$ par action à 1,07 \$ par action pour le trimestre qui prendra fin le 31 janvier 2026.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada) et par les modalités des actions privilégiées, comme il est expliqué à la note 15 des états financiers consolidés.

### Billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 29 septembre 2025, nous avons racheté la totalité de nos billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$ (BRCRL de série 1). En lien avec le rachat des billets, la CIBC a racheté la totalité des 750 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 53 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) qui sont détenues par la Société de fiducie Computershare du Canada à titre de fiduciaire de Fiducie à recours limité LRCN CIBC.

### Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 5)

Le 5 novembre 2024, nous avons émis des BRCRL de série 5 à 6,950 % d'un montant en capital de 500 M\$ US. Les BRCRL de série 5 viennent à échéance le 28 janvier 2085 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,950 % (payable trimestriellement) jusqu'au 28 janvier 2030. À compter du 28 janvier 2030 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2080, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des titres de cinq ans du Trésor américain en vigueur à cette date, majoré de 2,833 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 5, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 59 (FPUNV) (actions de série 59) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions de série 59 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 5, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 5 se limite à sa quote-part des actions de série 59 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque 28 janvier, 28 avril, 28 juillet et 28 octobre, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 5 à la valeur nominale, à compter du 28 janvier 2030.

### Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 6 (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 6)

Le 24 mars 2025, nous avons émis des BRCRL de série 6 à 6,369 % d'un montant en capital de 450 M\$. Les BRCRL de série 6 viennent à échéance le 28 avril 2085 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,369 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 avril 2030. À compter du 28 avril 2030 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 avril 2080, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,65 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 6, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 60 (FPUNV) (actions de série 60) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions de série 60 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 6, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 6 se limite à sa quote-part des actions de série 60 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 6 à la valeur nominale au cours de la période du 28 mars au 28 avril inclusivement, à compter du 28 mars 2030.

### Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 7 (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 7)

Le 14 juillet 2025, nous avons émis des BRCRL de série 7 à 7,000 % d'un montant en capital de 750 M\$ US. Les BRCRL de série 7 viennent à échéance le 28 octobre 2085 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 7,000 % (payable trimestriellement) jusqu'au 28 octobre 2030. À compter du 28 octobre 2030 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2080, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des titres de cinq ans du Trésor américain en vigueur à cette date, majoré de 3,000 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 7, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 62 (FPUNV) (actions de série 62) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions de série 62 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 7, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 7 se limite à sa quote-part des actions de série 62 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque 28 janvier, 28 avril, 28 juillet et 28 octobre, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 7 à la valeur nominale, à compter du 28 octobre 2030.

### Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 8 (FPUNV) (titres secondaires) (BRCRL de série 8)

Le 29 septembre 2025, nous avons émis des BRCRL de série 8 à 5,898 % d'un montant en capital de 450 M\$. Les BRCRL de série 8 viennent à échéance le 28 janvier 2086 et portent intérêt à un taux annuel fixe de 5,898 % (payable semestriellement) jusqu'au 28 janvier 2031. À compter du 28 janvier 2031 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 janvier 2081, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel correspondant au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,113 %.

En parallèle avec l'émission des BRCRL de série 8, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 63 (FPUNV) (actions de série 63) qui sont détenues dans la fiducie à recours limité, laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions de série 63 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des BRCRL de série 8, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de BRCRL de série 8 se limite à sa quote-part des actions de série 63 détenues dans la fiducie à recours limité. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les BRCRL de série 8 à la valeur nominale au cours de la période du 28 décembre au 28 janvier inclusivement, à compter du 28 décembre 2030.

**Actions privilégiées**

Le 31 janvier 2025, nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux radjusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 41, pour un coût de rachat total de 300 M\$.

Le 31 juillet 2025, nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux radjusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action de série 43, pour un coût de rachat total de 300 M\$.

**Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux radjusté de série 61 (FPUNV) (actions de série 61)**

Le 24 mars 2025, nous avons émis 150 000 actions de série 61 d'une valeur nominale de 1 000,00 \$ l'action, pour un produit brut de 150 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'au 28 avril 2030, les actions de série 61 sont assorties de dividendes en espèces versés semestriellement le 28<sup>e</sup> jour d'avril et d'octobre chaque année, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 6,369 %. Le premier dividende, s'il est déclaré, sera payable le 28 octobre 2025. Le 28 avril 2030 et le 28 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera radjusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,65 %.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 61 en circulation à la valeur nominale pendant la période du 28 mars 2030 au 28 avril 2030 inclusivement et au cours de la période du 28 mars au 28 avril inclusivement tous les cinq ans par la suite.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

**Titres secondaires**

Le 31 janvier 2025, nous avons racheté la totalité de nos débentures à capital secondaire à taux variable, d'un montant en capital de 38 M\$ US et échéant en 2084. Le 28 février 2025, nous avons racheté la totalité de nos débentures à capital secondaire à taux variable, d'un montant en capital de 10 M\$ US et échéant en 2085.

Le 2 avril 2025, nous avons émis des débentures à 4,15 % d'un montant en capital de 1,25 G\$ échéant le 2 avril 2035. Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 4,15 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 2 avril 2030 et par la suite, à un taux annuel égal au taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 1,72 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 2 avril 2035. Les débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

Le 21 juillet 2025, nous avons racheté la totalité de nos débentures à 2,01 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 21 juillet 2030. Le prix de rachat des débentures était équivalent à 100 % du montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés, conformément à leurs modalités. Les débentures sont admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.

**Données sur les actions en circulation**

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation	
	Nombre d'actions	Montant
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 31 octobre 2025		
<b>Actions ordinaires</b>	926 610 598	16 842 \$
<b>Actions autodétenues – actions ordinaires<sup>1</sup></b>	3 438	3
<b>Actions privilégiées</b>		
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450
Série 56 (FPUNV)	600 000	600
Série 57 (FPUNV)	500 000	500
Série 61 (FPUNV)	150 000	150
<b>Actions autodétenues – actions privilégiées<sup>1</sup></b>	(1 223)	(1)
<b>Billets avec remboursement de capital à recours limité</b>		
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2 à 4,000 % (FPUNV)	s. o.	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3 à 7,150 % (FPUNV)	s. o.	800
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4 à 6,987 % (FPUNV)	s. o.	500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5 à 6,950 % (FPUNV) <sup>2</sup>	s. o.	693
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 6 à 6,369 % (FPUNV)	s. o.	450
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 7 à 7,000 % (FPUNV) <sup>2</sup>	s. o.	1 027
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 8 à 5,898 % (FPUNV)	s. o.	450
<b>Titres secondaires</b>		
Débentures à 1,96 % échéant le 21 avril 2031 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débentures à 4,20 % échéant le 7 avril 2032 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débentures à 5,33 % échéant le 20 janvier 2033 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débentures à 5,35 % échéant le 20 avril 2033 (FPUNV)	s. o.	750
Débentures à 5,30 % échéant le 16 janvier 2034 (FPUNV)	s. o.	1 250
Débentures à 4,90 % échéant le 12 juin 2034 (FPUNV)	s. o.	1 000
Débentures à 4,15 % échéant le 2 avril 2035 (FPUNV)	s. o.	1 250
<b>Options sur actions en cours</b>	15 521 372	

1) Les positions acheteur dans nos propres actions sont des valeurs négatives et réduisent le nombre d'actions en circulation. Les positions vendeur sont des valeurs positives et accroissent le nombre d'actions en circulation. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la méthode comptable applicable aux actions autodétenues.

2) Le montant présenté pour les billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL) de séries 5 et 7 représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars américains.

s. o. Sans objet.

Au 28 novembre 2025, il y avait 925 492 036 actions ordinaires, compte non tenu d'une position acheteur nette de 64 642 actions autodétenues. Il y avait 15 423 934 options sur actions en cours.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, en un nombre maximal d'environ 6,9 milliards d'actions ordinaires au total, ce qui représenterait un effet dilutif de 88 % selon le nombre d'actions ordinaires et d'instruments de FPUNV de la CIBC en circulation au 31 octobre 2025. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice NFP, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

À la survenance d'un événement déclencheur, les actions privilégiées de catégorie A de séries 47, 56, 57 et 61 seront converties en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire de 2,50 \$ (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents). Les actions privilégiées de séries 54, 55, 58, 59, 60, 62 et 63 détenues dans la fiducie à recours limité seront converties automatiquement et immédiatement, sans le consentement des porteurs de BRCRL en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de BRCRL en règlement du montant en capital de la totalité des BRCRL et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation des porteurs de BRCRL contre la CIBC à l'égard des BRCRL sera éteinte à la réception des actions ordinaires. Les débentures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire de 2,50 \$ (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2025, 67,0 G\$ (61,1 G\$ en 2024) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne.

Se reporter à la section Exigences de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) pour plus de précisions.

### **Droits et priviléges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation**

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés sur les droits et priviléges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation pour plus de précisions.

### **Arrangements hors bilan**

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal des affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

### **Entités structurées non consolidées**

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada et aux États-Unis. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs. Les vendeurs et/ou les tiers peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de rehaussement de crédit.

Nous fournissons aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial. Nous pouvons également fournir des services de placement de titres aux fonds multicédants, ainsi que des services de comptabilité, de gestion de trésorerie et d'exploitation au fonds monocédant et aux fonds multicédants. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché et de conservation volontaire des risques.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus au Canada. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de placement, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 227 M\$ en 2025 (170 M\$ en 2024). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2025, le montant du PCAC émis pour financer les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 22,6 G\$ (16,7 G\$ en 2024). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 2,0 ans (1,6 an en 2024). Nous détenions du papier commercial totalisant 592 M\$ (276 M\$ en 2024) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 31,1 G\$ (23,1 G\$ en 2024). Nous avions également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2024) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale de 1,0 G\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien, qui arrivera à échéance en mars 2028. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 190 M\$ (130 M\$ en 2024), dont une tranche de 135 M\$ (101 M\$ en 2024) était financée au 31 octobre 2025.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (Morningstar DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P, pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit du PCAC émis par les fonds multicédants soutenus par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent à l'égard d'un de nos placements directs dans le PCAC ou d'une transaction financée dans les fonds multicédants de PCAC, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Nous fournissons du financement provisoire aux fins de l'acquisition de prêts au cours de la phase où un nombre suffisant de prêts admissibles est regroupé afin de structurer une opération de titrisation future, ainsi que du financement de premier rang à terme à des entités structurées par des tiers. À titre de prêteurs de premier rang, nous sommes remboursés à même le produit de l'émission des titres de créance aux investisseurs externes à la conclusion de l'opération de titrisation, à même les flux de trésorerie générés par le remboursement des actifs sous-jacents détenus par l'entité structurée ou à même le financement alternatif obtenu par l'entité structurée auprès de prêteurs tiers.

Nous souscrivons une protection de crédit auprès d'entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres pour certains prêts désignés, qui émettent des billets liés à une garantie détenus uniquement par des investisseurs tiers. Nous ne consolidons pas les entités structurées avantageuses aux fins des fonds propres et les prêts sous-jacents demeurent au bilan consolidé.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur nos entités structurées.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2025			2024	
	Trésorerie, placements et prêts <sup>1</sup>	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus <sup>2</sup>	Placements et prêts <sup>1</sup>	Facilités de liquidités et de crédit et engagements
Fonds monocédant et fonds multicédants	727 \$	22 197 \$ <sup>3</sup>	– \$	377 \$	16 637 \$ <sup>3</sup>
Entités émettrices structurées par des tiers	7 749	2 065	–	4 977	1 653
Financement de prêts	19 341	10 428	–	10 640	8 526
Divers	2 038	201	59	1 795	255
					71

- 1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés.  
 2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 41 M\$ (50 M\$ en 2024). Un montant notionnel de 53 M\$ (66 M\$ en 2024) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 35 M\$ (44 M\$ en 2024). Un montant notionnel additionnel de 6 M\$ (6 M\$ en 2024) a été couvert par un billet à recours limité.  
 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 8,4 G\$ (6,2 G\$ en 2024) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 592 M\$ (276 M\$ en 2024) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

## Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

## Dérivés

Nous participons à des transactions sur dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 22 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

## Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit et qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 20 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur ces ententes.

## Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 20 des états financiers consolidés.

# Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risque lié à la conformité réglementaire, Risques juridiques et de réputation et Risques liés au comportement et à la culture.

<b>42</b>	<b>Vue d'ensemble</b>	55	Politiques	66	Activités de négociation
43	Structure de la gouvernance du risque	56	Processus et contrôle	68	Activités autres que de négociation
44	Structure de gestion du risque	56	Mesure de risque	69	Risque lié aux régimes de retraite
45	Processus de gestion du risque	58	Expositions au risque de crédit	<b>70</b>	<b>Risque de liquidité</b>
45	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	60	Qualité du crédit des portefeuilles	70	Gouvernance et gestion
46	Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	62	Rendement au chapitre de la qualité du crédit	70	Politiques
47	Limites et politiques en matière de risque	63	Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	70	Mesure de risque
48	Recensement et mesure des risques	63	Expositions à certains pays et à certaines régions	71	Actifs liquides
49	Simulations de crise	64	Risque de non-règlement	75	Financement
49	Traitements et atténuation du risque	64	Activités de titrisation	76	Obligations contractuelles
49	Suivi des risques et rapports connexes			<b>77</b>	<b>Autres risques</b>
<b>50</b>	<b>Principaux risques et nouveaux risques</b>	<b>65</b>	<b>Risque de marché</b>	77	Risque stratégique
53	<b>Risques découlant des activités commerciales</b>	65	Gouvernance et gestion	77	Risque opérationnel
54	<b>Risque de crédit</b>	65	Politiques	79	Risque environnemental et social
54	Gouvernance et gestion	65	Limites de risque de marché	81	Risque lié à la conformité réglementaire
		65	Processus et contrôle	81	Risque d'assurance
		65	Mesure de risque	81	Risques juridiques et de réputation
				81	Risques liés au comportement et à la culture

## Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégiques, des groupes fonctionnels et des régions;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion du risque incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- i) En tant que première ligne de défense, la direction de la CIBC est responsable du recensement et de l'appréciation des risques inhérents aux activités des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, la direction doit établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques et renforcer la résilience opérationnelle. La direction peut inclure des groupes de gouvernance au sein de l'entreprise pour faciliter la mise en œuvre des processus liés au cadre de contrôle et au Cadre de résilience opérationnelle et de gestion du risque opérationnel ainsi que des autres processus relatifs aux risques. Un groupe de gouvernance s'entend d'un groupe relevant de la direction de l'unité d'exploitation (première ligne de défense) chargé de soutenir la direction dans ses activités en matière de gouvernance, de risque et de contrôle. Le groupe de gouvernance fait partie de la première ligne de défense, tout comme la direction de l'unité d'exploitation. Les groupes de contrôle, qui sont habituellement rattachés à des fonctions centralisées, fournissent une expertise à la direction des unités d'exploitation et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. Bien que les groupes de contrôle collaborent avec la direction des unités d'exploitation pour recenser et gérer les risques, ils remettent également en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex. des tiers ou des groupes de contrôle) à l'appui de ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC est responsable de fournir une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

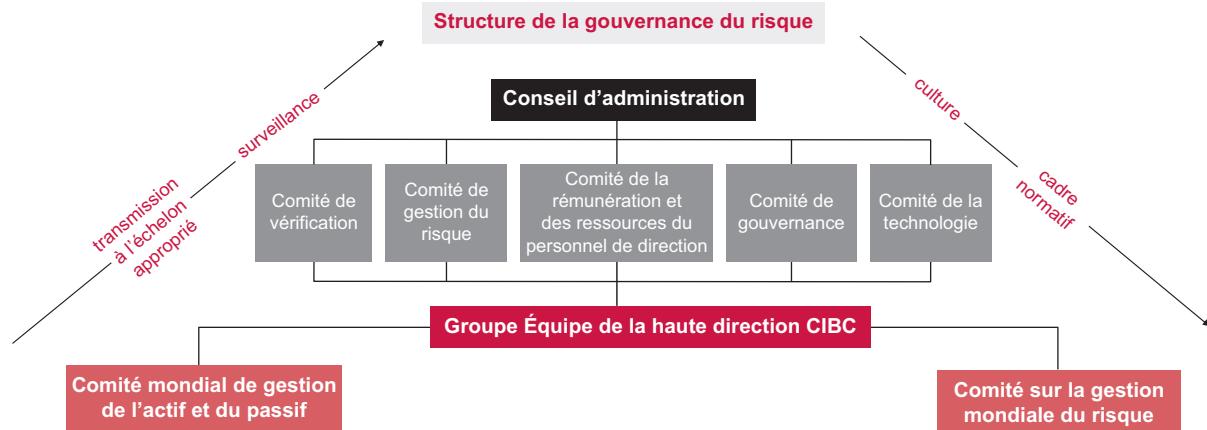
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante de notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion du risque à l'échelle de l'entreprise.

### Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



**Conseil d'administration (conseil) :** les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction, au Comité de gouvernance et au Comité de la technologie, lesquels sont décrits ci-après.

**Comité de vérification (CV) :** ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le Comité de vérification est également responsable des processus et des contrôles sous-jacents aux informations à fournir sur les facteurs ESG dans notre Rapport annuel, notre Rapport sur la durabilité et nos autres documents d'information ESG importants.

**Comité de gestion du risque (CGR) :** ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les activités de recensement, de mesure et de suivi des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face conformément aux principaux cadres, politiques et limites en matière de risque.

**Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) :** ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

**Comité de gouvernance (CG) :** ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance et de la mise en œuvre de la stratégie ESG.

**Comité de la technologie (CT) :** ce comité est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la stratégie technologique de la CIBC et de s'assurer qu'elle permet de mener à bien le plan stratégique et les priorités de la CIBC.

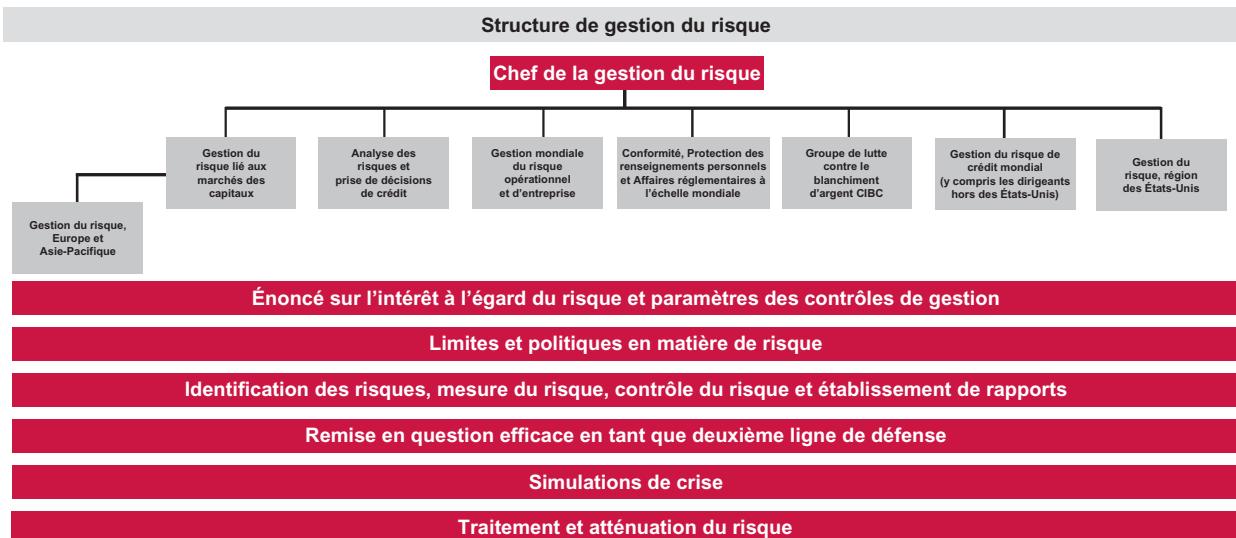
**Groupe Équipe de la haute direction CIBC (Groupe EHD) :** le Groupe EHD, dirigé par le chef de la direction et comprenant certains cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de surveiller, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Groupe EHD est appuyé par les comités de gouvernance de la direction suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Groupe EHD et de cadres supérieurs de l'unité Trésorerie, du groupe Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, du financement, de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif (GAP). Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurels, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Groupe EHD et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

## Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de notre intérêt à l'égard du risque et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à atténuer les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- l'approbation des opérations, le cas échéant;
- l'examen et une remise en question efficace des évaluations des risques d'affaires;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

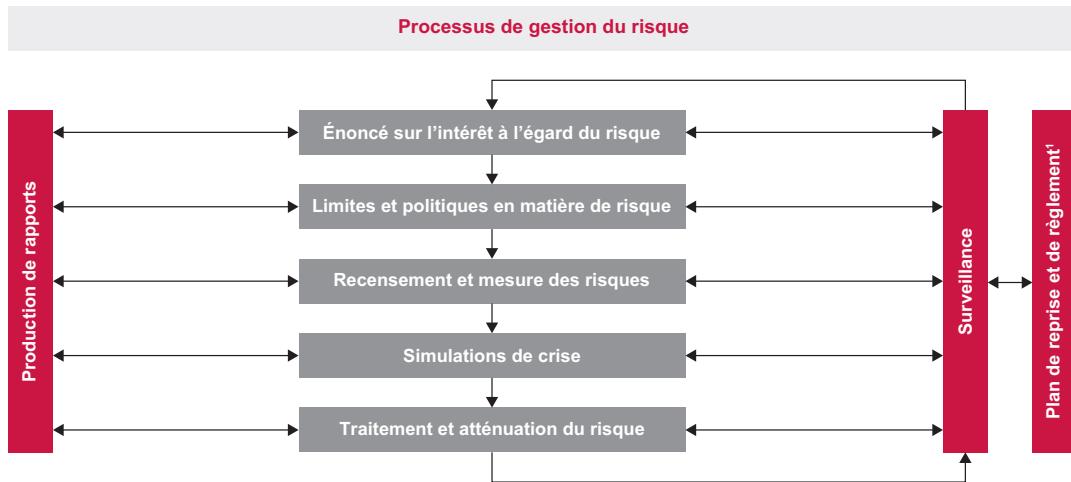
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- Gestion du risque lié aux marchés des capitaux (GRMC) : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie », qui comprend le risque lié au REC) dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour l'unité Trésorerie, y compris les fonctions de gestion du risque de liquidité et du risque de financement et de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel de CIBC, ainsi qu'une surveillance saine à cet égard.
- Gestion du risque, Europe et Asie-Pacifique : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du premier vice-président et chef de la gestion du risque de la région de l'Europe et de l'Asie-Pacifique, et sous la supervision des comités de la direction et du conseil de la CIBC au Luxembourg. Le groupe exerce une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques en Europe et en Asie.
- Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe est responsable de la gestion et de la surveillance du risque de crédit des portefeuilles de prêts personnels et de prêts aux PME (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts/marges de crédit et financement automobile indirect), y compris le développement d'outils d'analyse pour améliorer la performance au chapitre du crédit et les résultats en matière de LBA conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ce groupe est également responsable de tous les prêts aux PME faisant l'objet d'une approbation automatisée.
- Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise (GMROE) : ce groupe est responsable de la surveillance du risque opérationnel de l'entreprise à l'échelle mondiale ainsi que de l'établissement d'un point de vue indépendant en matière de risque et de l'orientation stratégique pour diverses fonctions de gestion du risque d'entreprise, tout en assurant la direction des activités de gestion et de transformation de l'entreprise au niveau des risques. Le groupe GMROE est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, le risque environnemental, la culture de risque, la gestion du risque stratégique, l'évaluation des provisions pour pertes sur créances et la production de rapports connexes, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques.

- Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale (CAREM) : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire, cadre qui doit être administré par le groupe CAREM et les autres groupes de surveillance (comme il est décrit dans la Politique de gestion de la conformité réglementaire). Le groupe CAREM assure également une surveillance des risques liés au comportement et à la culture, dont le risque lié aux pratiques de vente, et assure une remise en question efficace des modifications apportées aux régimes de rémunération. De plus, le Bureau de la protection des renseignements personnels relevant du groupe CAREM assure la gestion des risques liés à la protection des renseignements personnels par la CIBC et contribue à la protection des renseignements sur les clients et les employés de la CIBC. D'une manière générale, il appartient au groupe CAREM d'entretenir des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les organismes de réglementation de la protection de la vie privée, les organismes de réglementation des marchés et les organismes de réglementation du comportement, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.
- Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC (groupe LBAC) : ce groupe est responsable de tous les aspects des programmes de sanctions, de LBA et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT) à l'échelle mondiale pour la CIBC et ses filiales contrôlées, y compris la surveillance indépendante de la conformité à toutes les exigences réglementaires en matière de sanctions et de LBA/LFAT, et la prestation de conseils à cet égard, pour l'ensemble des unités d'exploitation et des groupes fonctionnels à l'échelle mondiale. Le groupe LBAC met également en œuvre une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément au cadre du groupe LBAC, à la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, à la politique de l'entreprise en matière de sanctions, et aux normes sur lesquelles ils s'appuient.
- Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit lié aux portefeuilles de crédit aux PME (prêts accordés manuellement uniquement), de crédit commercial, de crédit aux grandes entreprises et de gestion des avoirs de la CIBC, de la gestion des risques liés aux portefeuilles de placements de la banque, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux. À compter du premier trimestre de 2026, le groupe Risque de crédit mondial sera scindé en deux groupes, soit Risque de crédit lié aux grandes entreprises et risque des crédits privés, qui comprend le risque de crédit lié aux activités de négociation, et Gestion du risque commercial et lié aux avoirs, qui comprend les créances spéciales mondiales.
- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque, région des États-Unis, et du Comité de gestion du risque du conseil de la CIBC et des comités de gestion du risque des conseils de CIBC Bank USA et de CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp). Le groupe cerne, évalue et surveille les risques de façon proactive dans l'ensemble de nos activités aux États-Unis, et s'assure que des contrôles robustes et des stratégies d'atténuation sont mis en œuvre en temps opportun. Grâce à une surveillance diligente des risques, l'équipe assure une mise en œuvre rigoureuse et à risque contrôlé de notre stratégie d'entreprise, tout en préservant la solidité financière et la réputation de la banque.

## Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



1) Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

### Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter, ou à éviter, pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- mener des activités orientées client après avoir acquis une compréhension des risques et des avantages qui y sont associés;
- faire nos clients les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- assurer un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- répondre à nos attentes concernant nos priorités en matière de durabilité.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégiques, aux groupes fonctionnels et aux régions intégrés dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour assurer une surveillance rigoureuse et une saine gouvernance dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

### **Culture de risque**

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement aux pratiques en matière de gestion du risque. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de remise en question efficace, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction et le ton à adopter par les cadres intermédiaires grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant et en encourageant les comportements qui sont conformes à l'intérêt à l'égard du risque et en signalant et corrigent les comportements qui ne sont pas conformes.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés approfondissent leurs connaissances de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque et la documentation offerte sur notre intranet. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

### **Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération**

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense, qui sont d'examiner et de remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels et la fermeture des régimes de rémunération. De plus, les régimes de rémunération font l'objet d'examens périodiques à l'égard du risque afin d'évaluer les risques qu'ils présentent sur une base régulière. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur les fonds alloués aux primes d'encouragement, les attributions individuelles de droits aux fins de la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi du processus de gestion du rendement et de rémunération et est responsable d'aider le conseil d'administration à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. La surveillance par le CRRPD de la stratégie de capital humain porte sur l'inclusion au travail, la santé, la sécurité et le bien-être des employés et d'autres pratiques ESG liées à son mandat. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- passer en revue la rémunération et le rendement annuels du chef de la direction, des membres de la haute direction et des chefs des groupes de surveillance, y compris les modifications aux cibles de rémunération, s'il y a lieu, et faire une recommandation à l'égard de la rémunération pour approbation au conseil;
- approuver la rémunération annuelle des employés dont la rémunération directe globale dépasse le seuil établi par le comité;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement opérationnel et aux risques assumés;
- passer en revue les primes d'encouragement annuelles globales et leur répartition entre les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- passer en revue les politiques de rémunération importantes et approuver les modifications importantes apportées à ces politiques ou les nouvelles politiques de rémunération importantes;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants et les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- examiner les rapports sur les régimes qui ne sont pas importants.

## Limites et politiques en matière de risque

Nos cadres, politiques et limites en matière de risque visent à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les comités de gestion et les politiques clés en matière de risque sont présentés ci-dessous :

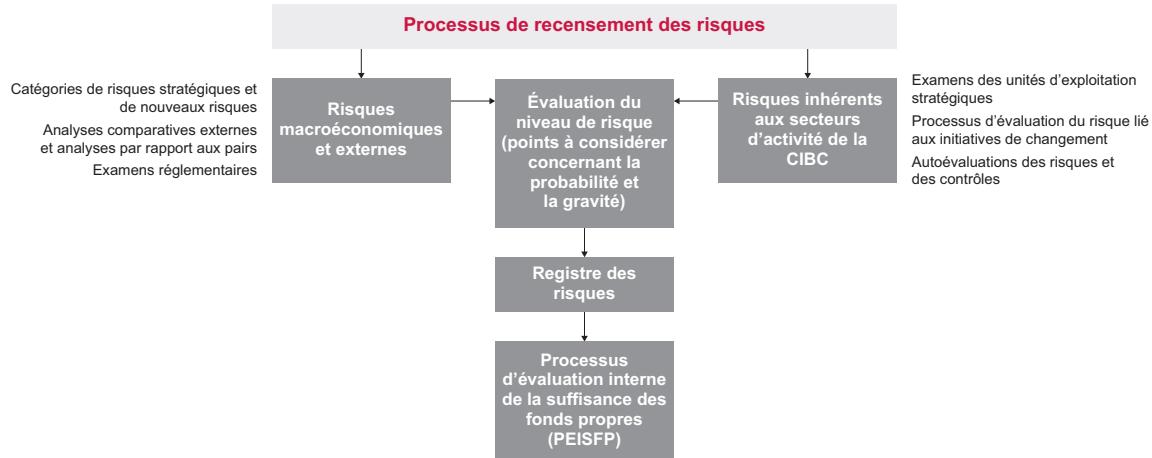
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadres et politiques connexes	Limites connexes	Surveillance par la direction
Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de gestion du risque de crédit</li> <li>Politique en matière de pertes sur créances prévues</li> <li>Authorisations de prêt et de placement</li> <li>Politique d'approbation des prêts hypothécaires résidentiels</li> <li>Politique de gestion du risque des crédits de négociation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limites de risques communs et de risques de concentration applicables aux risques de crédit</li> <li>Limites de concentration du portefeuille applicables aux risques de crédit</li> <li>Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque</li> <li>Limites de risque de marché</li> <li>Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque</li> <li>Limites de liquidité</li> <li>Limites de financement</li> <li>Limites de mise en gage</li> <li>Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque</li> <li>Indicateurs de risque clés</li> <li>Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité du crédit</li> <li>Comité du risque de crédit, Services bancaires personnels et PME</li> <li>Comité sur la gestion mondiale du risque</li> <li>Comité des risques commerciaux</li> <li>Comité sur la gestion mondiale du risque</li> <li>Comité mondial de gestion de l'actif et du passif</li> <li>Comité des risques commerciaux</li> <li>Comité mondial de gestion de l'actif et du passif</li> <li>Comité sur la gestion mondiale du risque</li> <li>Comité Risque opérationnel, résilience et contrôle</li> <li>Comité sur la gestion mondiale du risque</li> <li>Comité de gestion du risque opérationnel, Technologie</li> <li>Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres</li> <li>Comité de cybersécurité</li> <li>Comité des risques commerciaux</li> <li>Conseil sur le risque lié aux tiers</li> <li>Conseil de direction sur les risques de fraude</li> <li>Comité de direction Résilience opérationnelle de l'entreprise</li> </ul>
Risque de marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de Gestion des risques de marché</li> <li>Politique de gestion du risque structurel relatif aux taux d'intérêt</li> <li>Politique de gestion du risque structurel relatif aux opérations de change</li> </ul>		
Risque de liquidité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de gestion du risque de liquidité</li> <li>Politique de mise en gage</li> </ul>		
Risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre de résilience opérationnelle et de gestion du risque opérationnel</li> <li>Politique de gestion de la continuité de l'exploitation</li> <li>Code de conduite</li> <li>Cadre de contrôle</li> <li>Politique de gestion des déficiences et des contrôles</li> <li>Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture</li> <li>Politique de gestion du cycle de vie des données</li> <li>Politique en matière de comptabilité générale et d'information financière</li> <li>Politique de gestion des risques de fraude</li> <li>Politique sur les risques liés à la sécurité de l'information et à la cybersécurité</li> <li>Cadre d'intégrité et de sécurité</li> <li>Politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles</li> <li>Politique de gestion des projets, des programmes et des portefeuilles</li> <li>Politique sur la gestion des données et la notification des risques</li> <li>Politique de gestion du risque technologique</li> <li>Politique de gestion des risques liés aux tiers</li> </ul>		
Risque de réputation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre général de gestion du risque de réputation</li> <li>Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de risque clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité des risques juridiques et de réputation</li> </ul>
Risque lié à la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de gestion de la conformité réglementaire</li> <li>Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin</li> <li>Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de sanctions CIBC</li> <li>Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes</li> <li>Politique de l'entreprise en matière de sanctions</li> <li>Cadre de gestion du risque lié à la conformité</li> <li>Cadre de gestion de la protection des renseignements personnels</li> <li>Politique générale sur la protection des renseignements personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de risque clés</li> <li>Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité sur la gestion mondiale du risque</li> <li>Comité de surveillance de la direction</li> </ul>
Autres risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique environnementale de la Banque CIBC</li> <li>Cadre environnemental et social</li> <li>Politique relative à la gestion du risque des assurances et des réassurances</li> <li>Politique de gestion des fonds propres</li> <li>Politique sur le capital économique</li> <li>Politique sur les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe Équipe de la haute direction CIBC</li> <li>Comité sur la gestion mondiale du risque</li> </ul>

## Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes du cadre de gestion du risque de la CIBC. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes;
- le suivi continu des activités et processus de gestion.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents et les nouveaux risques dans le cadre de nos activités et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PEISFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation du risque au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision quant à la détermination du montant à affecter pour faire face au nouveau risque relevé sera prise en tenant compte de l'efficacité et de l'incidence des facteurs d'atténuation du risque dont nous disposons.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue et de la perte inattendue.

### Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, l'ECD et la PCD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit, ou de la manière exigée par les organismes de réglementation, selon le cas. Contrairement aux paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues dans nos états financiers consolidés, les paramètres de la PD, de l'ECD et de la PCD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés pour tenir compte des informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation fondée sur les 500 derniers jours de Bourse de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'une variation défavorable des taux et des cours du marché ainsi que de la volatilité présumée, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour estimer les pertes attendues sur une période de détention de dix jours, au moyen d'une période échantillon de un an pendant laquelle les facteurs du marché pertinents montraient des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, y compris le REC, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

### Perte inattendue

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours aux fonds propres réglementaires et au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

## Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continu des modèles, ainsi que de la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à l'évaluation à la valeur de marché et à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, des modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des modèles de simulation de crise aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 et des modèles d'IA et d'apprentissage automatique (AA). L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres (CRMP), la haute direction et le conseil;
- les politiques, normes et procédures qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le CRMP est un sous-comité du Comité Risque opérationnel, résilience et contrôle (CRORC) et est responsable de la surveillance des modèles et paramètres réglementaires, de capital économique, d'évaluation du crédit, d'établissement des provisions et de simulation de crise de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le CRMP est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

### *Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles*

Nous avons mis en place des politiques, des normes, des procédures et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que nous pouvons nous fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- une analyse des documents du modèle;
- des tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- un examen de la qualité des données pour s'assurer que les données utilisées dans le modèle sont exhaustives et représentatives pour l'objectif visé;
- une reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- une évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- une analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- une analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- une analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- des essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- une analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- un examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- un compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- un rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et faisant le compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des validateurs de modèles.

## Simulations de crise

Les simulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

## Traitements et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. Nous recherchons les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler notre profil de risque compte tenu de notre intérêt à l'égard du risque. Notre objectif est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernement et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

## Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

## Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à leur application. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

## Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

### Incertitude concernant la politique commerciale

Les tarifs douaniers nouvellement proposés ou instaurés par les États-Unis, ainsi que les contre-mesures potentielles, devraient se répercuter négativement sur les chaînes d'approvisionnement, l'inflation et l'activité économique, aggravant davantage les enjeux commerciaux persistants entre les États-Unis, le Canada et le Mexique qui existaient déjà avant l'évolution des tarifs douaniers, ce qui engendre des craintes de récession et une volatilité des marchés accrue. Des pourparlers commerciaux sont en cours entre le Canada et la Chine et entre les États-Unis et la Chine. L'incertitude persistante entourant l'ampleur et la portée véritables des tarifs douaniers pourrait éroder la confiance des consommateurs et des entreprises au Canada et partout dans le monde en faisant augmenter les risques de crédit, de marché et de liquidité et le risque opérationnel (y compris le risque lié aux tiers).

Les répercussions éventuelles des tarifs douaniers dépendront de la nature et de la durée de ceux-ci, ainsi que des politiques budgétaires qui pourraient être adoptées dans ce contexte, et devraient intensifier le chômage et l'inflation, ce qui accentuera le risque de crédit. La hausse du chômage et de l'inflation pourrait réduire les dépenses discrétionnaires des consommateurs, ralentir le montage des prêts et avoir des retombées négatives sur le service de la dette pour les clients de détail et les clients commerciaux. Les clients commerciaux pourraient observer une diminution de l'ensemble de leurs revenus et une augmentation de leurs coûts, ce qui pourrait freiner leurs plans de croissance et d'expansion. Certains secteurs pourraient être davantage touchés par l'incidence de l'évolution des tarifs douaniers, dont ceux de la fabrication, du commerce de détail et de gros, et du transport. Nous surveillons également la viabilité financière des fournisseurs qui pourraient subir des contrecoups si la conjoncture économique se détériore en raison des répercussions des tarifs douaniers à l'échelle du globe.

Les marchés financiers mondiaux ont dû composer avec des niveaux élevés de volatilité au deuxième trimestre, compte tenu de l'incertitude politique et macroéconomique accrue découlant des tarifs douaniers. Les préoccupations quant au risque de stagflation, jumelées à des prévisions de croissance revues à la baisse et aux anticipations d'inflation croissantes, pourraient laisser peu de choix aux banques centrales pour gérer l'inflation et la croissance économique. Nos activités de Marchés des capitaux maintiennent une exposition au risque défensif pour gérer le risque de marché, à l'appui de l'intensification des activités des clients.

L'incidence de l'incertitude macroéconomique sur le dollar américain et sur les rendements obligataires à long terme et les changements dans la confiance des clients entraînés par la volatilité macroéconomique, ainsi que le contexte propice à une récession et les risques liés aux banques, pourraient faire grimper les primes de liquidité et élargir les écarts de taux sur les marchés du financement.

Nous continuons de suivre de près les faits économiques nouveaux et de préparer des plans d'atténuation de façon proactive. Se reporter à la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2026 pour plus de précisions sur les tarifs douaniers et nos perspectives économiques.

### Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, le ratio dette-revenu des ménages est demeuré en deçà du niveau de 2016 en raison de l'augmentation du revenu disponible et du ralentissement de la croissance de l'endettement. Le ratio du service de la dette s'est stabilisé au cours des derniers trimestres après avoir diminué pour s'établir au niveau de 2017, ce qui s'explique en partie par les baisses de taux d'intérêt jumelées à l'accroissement du revenu disponible. Le ratio du service de la dette hypothécaire se maintient près des sommets historiques, tandis que le ratio de la dette autre qu'hypothécaire sur le revenu et le ratio du service de la dette autre qu'hypothécaire demeurent à des niveaux historiquement bas, alors que les clients maintiennent des taux d'utilisation plus faibles et des taux de remboursement plus élevés. Le ratio du service de la dette hypothécaire pourrait demeurer élevé alors que les prêts hypothécaires continuent d'être renouvelés à des taux plus élevés et que l'essoufflement du marché du travail freine la croissance des revenus. Les ventes immobilières ont diminué en 2025 et se situent à leur niveau le plus bas depuis 2020.

Les baisses de taux d'intérêt au cours du deuxième semestre de 2024 et en 2025 offriront un certain répit, mais les taux demeurent élevés et il faut prévoir un certain délai avant que l'effet de chaque baisse supplémentaire ne se répercute en des allégements de paiement. De nouvelles baisses de taux d'intérêt pourraient faire augmenter les ventes ainsi que les prix des logements, toutefois, le risque et l'incertitude liés au contexte actuel ont freiné les ventes de logements et remettent en question les prévisions quant au chômage et aux taux d'intérêt. Les pertes sur les prêts garantis par un bien immobilier demeurent faibles vu le niveau élevé des prix des logements et, malgré une certaine baisse sur une base non désaisonnielle au cours des deuxièmes et troisième trimestres, qui s'est partiellement inversée au quatrième trimestre, l'indice de prix de maison (IPM) demeure à un niveau plus élevé que celui atteint à la fin de 2022 et au début de 2023.

Au cours de l'exercice 2025, le taux de chômage a atteint son niveau le plus élevé depuis 2016 (exception faite de la hausse observée en 2020 et en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19) et, à l'exercice 2026, il devrait s'améliorer légèrement, mais rester relativement élevé dans le contexte macroéconomique actuel. Un taux de chômage élevé pourrait faire augmenter l'endettement autre qu'hypothécaire, en plus d'exercer davantage de pression sur les paiements non garantis, ce qui représente une phase habituelle du cycle de crédit.

Les organismes de réglementation continuent de faire preuve d'une vigilance accrue quant à la conformité aux lignes directrices et à la surveillance exercée. Les exigences accrues des organismes de réglementation pourraient avoir une incidence sur les processus opérationnels, et accroître les coûts de conformité et les risques d'amendes en cas de non-conformité.

### Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux mondiaux dépende de la nature de l'événement, en règle générale, tout événement majeur pourrait être une source d'instabilité et de volatilité, ce qui pourrait entraîner un élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et une augmentation des achats d'or. A court terme, la perturbation des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et le protectionnisme (se reporter à la section Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2026 pour plus de précisions), avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires en général. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- les conflits au Moyen-Orient;
- la guerre en Ukraine;
- l'intensification des troubles civils et de l'activisme à l'échelle mondiale.

Bien qu'il soit difficile de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

### Risque lié aux changements climatiques

Les risques physiques liés aux changements climatiques, de même que la réglementation visant à en atténuer l'incidence négative, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. Les risques physiques liés aux changements climatiques résultant d'événements météorologiques violents et de problèmes systémiques tels que l'élévation du niveau de la mer peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la CIBC, en perturbant ses activités ou en causant des dommages aux infrastructures essentielles. Les risques liés à la transition, qui résultent du passage de la société à un avenir à faibles émissions de carbone, peuvent avoir une incidence sur la santé financière de nos clients étant donné que les changements d'ordre politique et technologique visant à limiter le réchauffement climatique pourraient donner lieu à une hausse de leurs coûts d'exploitation et à une baisse de leur rentabilité, ce qui pourrait se traduire par des pertes sur créances plus élevées pour la banque. Nous sommes également exposés au risque de réputation qui découle de l'évolution des attentes des parties intéressées à l'égard des mesures, ou de l'absence de mesures, prises en réponse au risque lié aux changements climatiques.

À cours de la dernière année, un certain nombre d'organismes de réglementation et de normalisation ont mis en place et mis à jour des cadres de divulgation des risques liés aux changements climatiques, ainsi que des risques environnementaux et sociaux.

Le 23 avril 2025, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé leur décision de suspendre leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée au changement climatique afin d'appuyer les marchés et les émetteurs canadiens dans leurs efforts d'adaptation face aux événements récents survenus aux États-Unis et à l'échelle mondiale. Les ACVM suivront l'évolution de la réglementation entourant la communication d'information sur le changement climatique tant au pays qu'à l'international, et elles entendent y revenir afin de mettre la dernière main aux obligations visant les émetteurs.

Le 7 mars 2025, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques (ligne directrice B-15), afin de reporter l'entrée en vigueur des obligations d'information sur les émissions de GES du champ d'application 3 de la fin de l'exercice 2025 à l'exercice 2028, ce qui correspond à la période d'allégement transitoire des normes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité. Le BSIF devrait continuer de revoir la ligne directrice B-15 pour tenir compte de l'évolution des pratiques et des normes. La ligne directrice B-15 s'appliquait initialement à la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, pour ce qui est de certaines informations à fournir, lesquelles figurent dans notre Rapport sur le climat de 2024.

Le 5 juin 2025, le Bureau de la concurrence a publiée une mise à jour de ses lignes directrices sur les déclarations environnementales en vertu du projet de loi C-59, qui apporte des modifications aux dispositions contre l'écoblanchements de la Loi sur la concurrence du Canada. En outre, le Bureau de la concurrence a réitéré ce qu'il affirmait dans sa communication précédente sur le droit privé d'action, à savoir que, à compter du 20 juin 2025, les gens peuvent demander au Tribunal de la concurrence la permission de déposer une demande contre des entreprises en vertu de la loi.

Le 7 octobre 2023, la Californie a adopté des lois sur la divulgation d'informations sur le climat, soit les lois Senate Bill (SB) SB 253 et SB 261. La loi SB 253 exige des entreprises qu'elles produisent un rapport annuel sur les émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 en 2026 et sur celles des émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3 en 2027. La loi SB 261, quant à elle, exige des entreprises qu'elles produisent des rapports bisannuels sur les risques financiers liés aux changements climatiques, le premier rapport devant être présenté au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le 18 novembre 2025, la Cour d'appel du neuvième circuit des États-Unis (U.S. Court of Appeals for the Ninth Circuit) a rendu une ordonnance pour suspendre temporairement l'application de la loi SB 261. La CIBC se prépare à respecter ces exigences et continue de suivre les mises à jour de la réglementation.

De plus, en 2023, la Commission européenne a adopté les normes européennes d'information en matière de durabilité à l'intention des entités assujetties à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. Le 23 juin 2025, l'Union européenne a annoncé qu'elle avait entamé les négociations pour définir sa position à l'égard du paquet Omnibus II, qui, s'il était adopté, réduirait considérablement l'étendue des obligations d'information sur la durabilité pour les États membres. Si elles sont adoptées, ces modifications pourraient avoir une incidence sur les obligations d'information de la CIBC et de certaines de ses filiales.

Les divergences possibles entre les organismes de réglementation sur les attentes à l'égard des informations à fournir, combinées au rythme de l'évolution du paysage réglementaire, constituent des risques opérationnels pour nous. Nous restons attentifs à ces développements et modifions continuellement notre approche pour appuyer les exigences réglementaires à venir.

### Risque lié à la sécurité de l'information et à la cybersécurité

Nous continuons d'optimiser notre façon d'utiliser la technologie et les processus opérationnels afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser les activités. Parallèlement, les cybermenaces sont de plus en plus fréquentes et sophistiquées, ce qui augmente le potentiel de perte financière, d'atteinte à la réputation, de non-conformité à la réglementation et d'interruption des activités. Nous gérons ces risques de façon active au moyen d'examens du risque stratégique ainsi que de technologies déployées à l'échelle de l'entreprise et de programmes de sécurité de l'information afin de prévenir et de détecter les menaces, d'y répondre et d'y remédier. Ces menaces comprennent notamment les fuites de données, les logiciels malveillants, les logiciels de rançon, les accès non autorisés, le piratage psychologique, la fraude et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol, la perte ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service au sein de la CIBC ou chez ses fournisseurs, dont ceux de services infonuagiques.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en ligne et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent ses systèmes et les renseignements relatifs à ses clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la reprise afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. Nous avons des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. Nous avons également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. Notre assurance contre les risques est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites de risque. Malgré notre engagement continu en matière de gestion du risque lié à la sécurité de l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, nous ne sommes pas en mesure de recenser tous les cyberrisques ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir tout cyberincident pouvant éventuellement survenir. Nous surveillons les changements dans notre profil de risque et continuons d'améliorer nos capacités en matière de protection, de détection, de réponse et de résilience afin de réduire au minimum les répercussions de tout cyberincident qui pourrait survenir.

### Risque lié à la technologie

Nous continuons d'optimiser nos services de technologie afin d'améliorer l'expérience client et de rationaliser les activités. Les nouvelles solutions technologiques permettent aux entreprises en croissance de tirer parti de capacités avancées, de la connectivité entre les systèmes et de gains d'efficacité, tout en augmentant la complexité des activités de gestion continue et en renforçant la résilience des multiples parties intéressées internes et externes et des plateformes hébergées sur place, dans le nuage ou par des tiers. Les organismes de réglementation de partout dans le monde continuent de s'attendre à ce que les institutions financières mettent en place des processus de développement, de déploiement et de soutien, ainsi que des processus opérationnels, bien conçus et bien gérés pour permettre une gestion active des risques inhérents à l'environnement technologique d'une grande entreprise.

Nous continuons de gérer ces risques au moyen de nos structures de gestion du risque et de gouvernance, qui comprennent des politiques, des normes et des outils d'évaluation, de mesure et de surveillance des risques. Nous avons mis en place un environnement de contrôle robuste, axé sur le développement, la mise en œuvre et le maintien de solutions technologiques fiables, stables et de grande qualité, qui répondent à nos besoins et nous permettent d'exercer nos activités conformément à notre intérêt à l'égard du risque.

### Risque de désintermédiation

L'exposition des institutions financières canadiennes au risque de désintermédiation attribuable aux technologies financières est généralement considérée comme faible. Le secteur des technologies financières du Canada est en pleine croissance, et de nombreuses entreprises en démarrage et sociétés technologiques bien établies proposent des solutions de recharge aux services bancaires traditionnels qui prennent la forme de services financiers numériques, comme des outils automatisés de placement, de prêts entre pairs et de gestion financière. Les consommateurs canadiens ont de plus en plus recours aux services numériques, comme en témoignent les taux élevés d'utilisation des services bancaires en ligne. Le cadre réglementaire rigoureux du Canada limite quelque peu la rapidité et l'étendue des perturbations engendrées par les technologies financières. Cependant, la réglementation évolue et, en l'absence d'investissements continus dans nos capacités numériques, l'attitude de plus en plus ouverte des autorités à l'égard des innovations des entreprises de technologies financières et le système bancaire ouvert pourraient accroître le risque de désintermédiation. La convivialité constitue le principal facteur que nous prenons en considération pour évaluer le risque de désintermédiation attribuable aux technologies financières. Ces technologies étant principalement axées sur les interactions numériques, le risque que les clients choisissent les solutions de technologies financières demeure faible. Même si le succès des entreprises de technologie financière reste à démontrer pour ce qui est de la prestation de conseils financiers et de services de gestion des avoirs au Canada, ce risque pourrait augmenter à l'avenir. La démarche proactive de la CIBC en matière d'adoption des nouvelles technologies et d'intégration des services financiers numériques permet d'atténuer le risque.

### Risque lié aux données et à l'intelligence artificielle

La CIBC utilise les données au quotidien pour progresser vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques et créer des avantages concurrentiels. À cette fin, nous continuons d'investir dans nos capacités de gestion et de gouvernance des données pour que nous disposions d'une base de données et de processus décisionnels solides, et pour renforcer les activités d'analyse et de communication des informations afin de faire des données un actif transformationnel.

Vu l'évolution rapide des technologies, nous continuons d'observer le développement des applications d'IA permettant de stimuler la productivité et les avantages concurrentiels. Parallèlement aux avantages potentiels qu'ils offrent, les outils et technologies d'IA comportent leur lot de risques. En effet, puisque leurs décisions s'appuient sur des données et des modèles, les systèmes d'IA peuvent perpétuer ou amplifier des préjugés, ou soulever des préoccupations quant à leur équité ou au caractère éthique de leur utilisation. De plus, les modèles d'IA se doivent d'être transparents pour assurer une bonne compréhension des extrants qui en sont tirés, tant sur le plan du raisonnement sous-jacent que de l'exactitude et de la pertinence. La CIBC a publié un cadre de gestion de l'IA et met en œuvre les pratiques de gouvernance de l'IA et de gestion des risques qui y sont associés. En ce qui concerne la gestion du risque lié aux modèles, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice E-23 sur la gestion du risque de modélisation, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2027. La ligne directrice E-23 révisée tient maintenant compte, dans la définition de « modèle », des méthodes d'IA et d'apprentissage automatique (AA), vu l'essor de l'analytique fondée sur l'IA et l'AA. Tandis que nous composons avec l'adoption croissante des solutions d'IA, notre approche demeurerà axée sur l'utilisation responsable de cette technologie, ainsi que sur l'atténuation des risques opérationnels.

### Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, la progression de l'innovation, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et l'évolution des exigences réglementaires et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

### Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les crimes connexes constituent une menace pour la stabilité du secteur financier. La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires en matière de sanctions économiques et de LBA/LFAT dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Comme il a été mentionné dans l'Évaluation nationale des risques au Canada 2025, les banques sont aux prises avec des risques de crime financier importants, comme le trafic de drogues, la fraude et les activités liées à la cryptomonnaie. En réponse à ces risques, la CIBC investit dans des contrôles robustes, des technologies de détection de pointe et des programmes de conformité exhaustifs. La banque met en œuvre des procédures rigoureuses liées au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, et offre des formations annuelles obligatoires en matière de sanctions et de LBA/LFAT à tous les membres de l'équipe. Compte tenu des changements attendus à la réglementation en 2026, la CIBC continue de surveiller et d'améliorer son programme de conformité pour répondre à l'évolution des risques et aux attentes réglementaires.

### Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenus de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) ainsi que la Réserve fédérale et le département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur le capital investi dans nos activités bancaires américaines.

Au fil de la croissance de nos activités combinées aux États-Unis, nous deviendrons assujettis à des normes prudentielles resserrées supplémentaires aux termes de la réglementation de la Réserve fédérale applicable aux organisations bancaires étrangères.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

### Réforme fiscale

Le contexte fiscal continue à évoluer, et il est possible que des lois fiscales soient modifiées de façon considérable à l'échelle mondiale. Dans le budget fédéral canadien publié le 4 novembre 2025, le gouvernement a confirmé son intention d'apporter certaines modifications à la LIMM du Canada, y compris la règle relative aux profits insuffisamment imposés (RPII). Le gouvernement américain considère la RPII comme un impôt étranger injuste et pourrait proposer des mesures fiscales de rétorsion visant les pays qui adoptent la RPII sans prévoir d'exception pour les personnes des États-Unis. Nous continuons de surveiller les modifications aux lois qui pourraient avoir une incidence sur la CIBC et les activités qu'elle mène à l'échelle mondiale. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier – Impôt sur le résultat et taxes pour plus de précisions.

### Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à divers facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficiences, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de notre volonté, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à ces transactions d'entreprise, nous ne sommes pas en mesure de prévoir tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient survenir et avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière par suite de telles transactions d'entreprise.

### Faits nouveaux en matière de réglementation

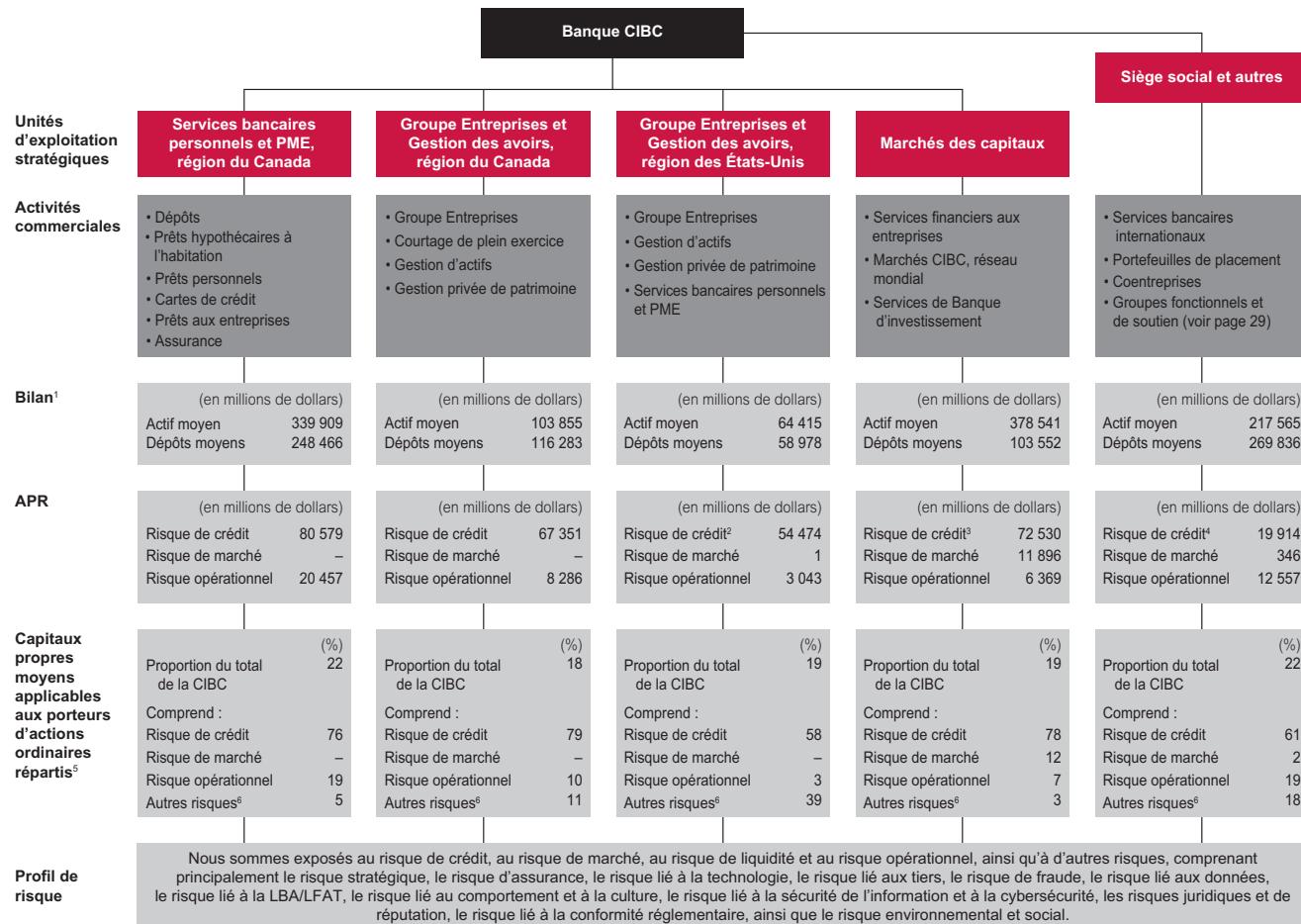
Se reporter aux sections Impôt sur le résultat et taxes, Gestion des fonds propres, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation.

### Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité.

### Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2025 :



1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Comprend le RCC et les REC de 13 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le RCC et les REC de 15 501 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Comprend le RCC et les REC de 637 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

5) Les capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR pour plus de précisions sur la composition de cette mesure non conforme aux PCGR.

6) Correspondent aux capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêt dans chacune de nos unités d'exploitation stratégiques et dans Services bancaires internationaux, qui est inclus dans Siège social et autres. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

### Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les principaux secteurs d'activité et les groupes de gouvernance qui évaluent et gèrent les risques liés à leurs activités représentent la première ligne de défense. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, dont le point de vue indépendant, l'orientation stratégique et le leadership en matière de risque permettent d'aligner les pratiques sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette fonction assume notamment la responsabilité de certaines décisions en matière de crédit et assure la surveillance du risque de crédit associé aux services bancaires personnels et PME, ainsi qu'aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, notamment l'observation des limites, les tendances des portefeuilles et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. La haute direction fait également rapport au CGR sur les opérations de crédit importantes et les prêts douteux. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

**Gestion du risque lié aux marchés des capitaux :** ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation (dont le risque lié au REC), y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe GRMC est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie, qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

**Gestion du risque de crédit mondial :** ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et aux PME, et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

**Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise :** ce groupe comprend les équipes suivantes :

- Validation des modèles : cette équipe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.
- Quantification liée au modèle : cette équipe est responsable de la conception, de l'élaboration et de l'amélioration continue des processus d'attribution des cotes de risque et des modèles du risque de crédit aux fins d'approbation du crédit et d'estimation des pertes sur créances attendues pour l'ensemble des prêts aux grandes entreprises, aux particuliers et aux PME.
- Gestion du risque d'entreprise : cette équipe est responsable de l'analyse et de la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les pertes sur créances attendues, les systèmes de données sur les risques et le capital économique.
- Initiatives réglementaires liées au risque : cette équipe est responsable de la surveillance, de la gouvernance et de la mise en œuvre des initiatives réglementaires et stratégiques ainsi que des initiatives réglementaires d'envergure à l'échelle de l'entreprise.
- Gestion du risque environnemental : cette équipe a la responsabilité d'élaborer la stratégie environnementale, d'établir des normes et des objectifs en matière de performance environnementale et de faire rapport sur la performance à l'égard des indicateurs importants.

**Analyse des risques et prise de décisions de crédit :** ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit personnelles et prêts automobiles indirects) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements et de la LBA.

**Gestion du risque, région des États-Unis :** ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

## Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration du portefeuille de la CIBC applicables aux risques de crédit, les limites de risques communs et de risque de concentration de la CIBC applicables aux risques de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

## Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Le pouvoir d'approbation du crédit du conseil est transféré par écrit par la suite aux dirigeants. Le document Résolution relative aux autorisations de prêt et de placement du conseil fixe des seuils qui, lorsque des expositions au risque de crédit les excèdent, doivent être communiqués au CGR ou approuvés par celui-ci, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les expositions au risque de crédit présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

## Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

## Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténisons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérions ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissent le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le RCC en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit et aux autres accords généraux sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de CC. Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

## Techniques d'allégement

Nous utilisons des techniques d'allégement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devrons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette totale est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allégement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonscrite dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

## Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est géré par les groupes Gestion du risque et Opérations de détail, toutes les demandes de crédit importantes reçues étant sujettes à approbation selon un processus indépendant des activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

## Mesure de risque

### Expositions assujetties aux approches NI

Selon les approches NI, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon les approches NI, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants<sup>1</sup> :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Les expositions assujetties aux approches NI peuvent faire l'objet d'une catégorisation plus poussée, soit selon l'approche NI avancée ou l'approche NI fondation. Pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée, la PD, la PCD et l'ECD sont des estimations internes. Dans le cas de certains portefeuilles pour lesquels l'utilisation de l'approche NI fondation est prescrite, la PCD et l'ECD correspondent aux paramètres réglementaires. Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

- 1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle pour plus de précisions.

### Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La cote débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre cote débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 - 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 - 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 - 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétées par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisé pour prendre en compte les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et la PCD. Dans le cas des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, la PCD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

L'ECD est estimé sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI avancée, les estimations internes de l'ECD sont déterminées par des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD. Dans le cas des entreprises assujetties à l'approche NI fondation, l'ECD est calculée de la manière réglementaire prescrite.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations internes de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

L'approche des critères de classement des fonds propres réglementaires est appliquée à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le ratio prêt-valeur (RPV) et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

#### **Portefeuilles de détail**

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des prêts de détail renouvelables admissibles (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %
Très faible	0,21 % – 0,50 %
Faible	0,51 % – 2,00 %
Moyen	2,01 % – 10,00 %
Élevé	10,01 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit personnelles non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le RPV actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, les clients qui règlent la totalité de leur solde tous les mois/clients qui reportent un solde, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de la PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement. Un plancher réglementaire plus élevé est appliqué aux clients qui reportent un solde admissible.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédier au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés. Des plafonds réglementaires plus élevés sont appliqués aux comptes non garantis.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé. Un plancher réglementaire est appliqué au pourcentage des engagements non utilisés qui est inclus dans l'ECD.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

#### **Essais à rebours**

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et la PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

#### **Simulations de crise**

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparatif aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation.

**Expositions au risque de crédit**

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit selon les approches NI. Les montants bruts des expositions au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

2025

2024

	Approche NI	Approche standard	Total	Approche NI	Approche standard	Total
<b>Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	206 412 \$	7 218 \$	213 630 \$	186 995 \$	6 717 \$	193 712 \$
Engagements non utilisés	58 702	969	59 671	54 122	1 005	55 127
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	335 746	—	335 746	308 047	1	308 048
Divers – hors bilan	14 659	381	15 040	13 307	331	13 638
Dérivés de gré à gré	13 581	136	13 717	10 970	126	11 096
	629 100	8 704	637 804	573 441	8 180	581 621
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	188 329	8 728	197 057	187 765	7 802	195 567
Engagements non utilisés	8 386	297	8 683	8 101	178	8 279
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	55 556	—	55 556	54 661	—	54 661
Divers – hors bilan	1 906	143	2 049	1 595	156	1 751
Dérivés de gré à gré	2 416	—	2 416	2 545	—	2 545
	256 593	9 168	265 761	254 667	8 136	262 803
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	11 664	1 066	12 730	12 076	1 298	13 374
Engagements non utilisés	841	—	841	555	—	555
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	71 881	—	71 881	45 493	—	45 493
Divers – hors bilan	3 529	—	3 529	2 176	—	2 176
Dérivés de gré à gré	6 817	—	6 817	5 291	—	5 291
	94 732	1 066	95 798	65 591	1 298	66 889
<b>Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut</b>	<b>980 425</b>	<b>18 938</b>	<b>999 363</b>	893 699	17 614	911 313
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	437 601	—	437 601	388 767	—	388 767
<b>Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net</b>	<b>542 824</b>	<b>18 938</b>	<b>561 762</b>	504 932	17 614	522 546
<b>Portefeuilles de détail</b>						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	295 526	3 087	298 613	290 545	3 028	293 573
Engagements non utilisés	37 986	—	37 986	36 393	2	36 395
	333 512	3 087	336 599	326 938	3 030	329 968
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	24 157	2 870	27 027	22 894	3 119	26 013
Engagements non utilisés	70 592	4 226	74 818	63 866	3 979	67 845
Divers – hors bilan	451	120	571	411	114	525
	95 200	7 216	102 416	87 171	7 212	94 383
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	15 857	873	16 730	15 199	829	16 028
Engagements non utilisés	3 767	—	3 767	3 430	1	3 431
Divers – hors bilan	7	—	7	6	—	6
	19 631	873	20 504	18 635	830	19 465
Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)						
Engagements utilisés	2 887	—	2 887	3 183	—	3 183
Engagements non utilisés	1 143	—	1 143	1 217	—	1 217
Divers – hors bilan	25	—	25	27	—	27
	4 055	—	4 055	4 427	—	4 427
<b>Total des portefeuilles de détail</b>	<b>452 398</b>	<b>11 176</b>	<b>463 574</b>	437 171	11 072	448 243
<b>Expositions de titrisation<sup>1</sup></b>	<b>40 180</b>	<b>30 105</b>	<b>70 285</b>	30 901	21 251	52 152
<b>Expositions brutes au risque de crédit<sup>2</sup></b>	<b>1 473 003</b>	<b>60 219</b>	<b>1 533 222</b>	1 361 771	49 937	1 411 708
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	437 601	—	437 601	388 767	—	388 767
<b>Expositions nettes au risque de crédit<sup>2</sup></b>	<b>1 035 402 \$</b>	<b>60 219 \$</b>	<b>1 095 621 \$</b>	973 004 \$	49 937 \$	1 022 941 \$

- 1) Les lignes directrices du BSIF définissent une hiérarchie des approches du traitement des expositions de titrisation dans notre portefeuille bancaire. Selon leurs caractéristiques sous-jacentes, les expositions sont admissibles à l'AS ou à l'approche NI. L'approche SEC-ERBA, qui comprend l'approche SEC-IIA, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'AS.
- 2) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglées par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %. Les expositions aux titres détenus à des fins autres que de négociation sont également exclues et sont assujetties à un ensemble de pondérations en fonction du risque qui s'applique selon la nature du titre.

## Expositions assujetties à l'approche standard

Les expositions liées à CIBC Caribbean, aux prêts personnels évalués individuellement aux fins du risque de crédit, aux fonds d'État, aux portefeuilles canadiens de cartes de crédit Costco acquis et à d'autres petits portefeuilles sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard a recours à un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI, qui fait appel à un plus grand volume de données. Une répartition détaillée de nos expositions au risque de crédit nettes assujetties à l'approche standard pour le risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2025	2024
	0 %	De 1 % à 20 %	De 21 % à 50 %	De 51 % à 75 %	De 76 % à 100 %	De 101 % à 150 %	Plus de 150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	-\$	-\$	-\$	9 \$	8 396 \$	299 \$	-\$	8 704 \$	8 179 \$
Prêts aux entités souveraines	7 248	598	308	-	959	56	-	9 169	8 137
Prêts aux banques	-	945	39	-	30	52	-	1 066	1 298
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	-	715	1 947	298	119	7	-	3 086	3 030
Autres prêts de détail	-	4 143	-	3 933	12	1	-	8 089	8 042
Total	7 248 \$	6 401 \$	2 294 \$	4 240 \$	9 516 \$	415 \$	-\$	30 114 \$	28 686 \$

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des entreprises, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 1,61 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

## Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs mobilières et de prêts de valeurs mobilières.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt ou selon ce qui est prescrit. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêt et, pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêt. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le réétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par le groupe GRMC. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Notre exposition au risque de crédit lié aux activités de négociation comprend également le risque lié au REC. Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques. L'exposition au REC est recensée et mesurée dans les systèmes de négociation et fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle dans nos systèmes de gestion du risque, ce qui comprend l'établissement de limites pour les mesures d'exposition et les sensibilités aux risques. Les normes de mesures du risque de crédit lié aux activités de négociation régissent l'admissibilité des swaps sur défaillance de crédit aux fins de la couverture du risque lié au REC et du risque de crédit de contrepartie. Le risque lié au REC peut également être couvert au moyen de dérivés des facteurs sous-jacents de l'exposition au risque de crédit (p. ex., options sur devises), et l'efficacité de toutes les couvertures du REC fait l'objet d'une surveillance fondée sur l'analyse de scénarios et des résultats sur une base régulière.

L'équipe de la haute direction de GRMC examine régulièrement les expositions liées au REC, y compris l'utilisation des fonds propres en lien avec les expositions sous-jacentes au REC et leurs couvertures. La haute direction approuve également les fonds propres pour le REC aux fins du cadre de contrôle global établi, ainsi que les limites pour les sensibilités au risque lié au REC. Le risque lié au REC est évalué indépendamment des pupitres de négociation à l'aide de données du marché et de paramètres qui font l'objet d'un examen et d'un contrôle par Gestion du risque.

## Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

### Repartition géographique<sup>1, 2</sup>

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2025	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
<b>Engagements utilisés</b>	<b>190 240 \$</b>	<b>180 725 \$</b>	<b>21 839 \$</b>	<b>13 601 \$</b>	<b>406 405 \$</b>
<b>Engagements non utilisés</b>	<b>36 642</b>	<b>23 140</b>	<b>5 683</b>	<b>2 464</b>	<b>67 929</b>
<b>Transactions assimilées à des mises en pension de titres</b>	<b>6 161</b>	<b>9 069</b>	<b>4 935</b>	<b>5 417</b>	<b>25 582</b>
<b>Divers – hors bilan</b>	<b>9 876</b>	<b>7 663</b>	<b>1 545</b>	<b>1 010</b>	<b>20 094</b>
<b>Dérivés de gré à gré</b>	<b>13 406</b>	<b>4 620</b>	<b>2 808</b>	<b>1 980</b>	<b>22 814</b>
<b>Total</b>	<b>256 325 \$</b>	<b>225 217 \$</b>	<b>36 810 \$</b>	<b>24 472 \$</b>	<b>542 824 \$</b>
31 octobre 2024	237 346 \$	216 408 \$	27 539 \$	23 639 \$	504 932 \$

1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard. La quasi-totalité de nos expositions de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada.

2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

**Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité**

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Transactions assimilées à des mises en pension de titres						2025 Total	2024 Total
	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré			
Prêts hypothécaires commerciaux	9 074 \$	17 \$	– \$	– \$	– \$	9 091 \$	7 832 \$	
Institutions financières	103 109	13 497	24 028	6 875	13 079	160 588	142 612	
Commerce de détail et de gros	13 500	4 411	–	542	354	18 807	17 844	
Services aux entreprises	14 084	4 079	57	1 126	351	19 697	19 299	
Fabrication – biens d'équipement	6 558	2 963	–	494	303	10 318	8 858	
Fabrication – biens de consommation	7 184	2 074	–	234	175	9 667	9 281	
Immobilier et construction	55 825	10 053	–	2 333	627	68 838	65 926	
Agriculture	8 938	1 489	–	74	130	10 631	9 934	
Pétrole et gaz	2 420	3 580	–	480	1 160	7 640	6 822	
Mines	2 059	1 360	–	798	1 375	5 592	4 901	
Produits forestiers	722	553	–	169	32	1 476	1 114	
Matériel informatique et logiciels	6 050	2 644	114	162	349	9 319	7 382	
Télécommunications et câblodistribution	3 694	746	–	258	437	5 135	3 896	
Édition, impression et diffusion	492	118	–	11	19	640	859	
Transport	7 470	3 764	–	498	521	12 253	11 664	
Services publics	17 524	9 250	–	5 238	1 643	33 655	30 628	
Éducation, soins de santé et services sociaux	10 540	1 827	3	281	153	12 804	12 535	
Gouvernements	137 162	5 504	1 380	521	2 106	146 673	143 545	
Total	406 405 \$	67 929 \$	25 582 \$	20 094 \$	22 814 \$	542 824 \$	504 932 \$	

**Qualité du crédit des portefeuilles****Qualité du crédit des portefeuilles de détail**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI.

En millions de dollars, aux 31 octobre	ECD				2025 Total	2024 Total
	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Prêts de détail aux PME		
Niveau de risque					Total	Total
Exceptionnellement faible	208 494 \$	57 310 \$	3 603 \$	395 \$	269 802 \$	264 361 \$
Très faible	73 973	11 977	3 832	869	90 651	83 228
Faible	32 030	15 414	7 201	1 548	56 193	55 896
Moyen	16 695	7 840	3 570	990	29 095	28 540
Élevé	1 286	2 589	1 332	189	5 396	4 189
Défaut	1 034	70	93	64	1 261	957
Total	333 512 \$	95 200 \$	19 631 \$	4 055 \$	452 398 \$	437 171 \$

**Prêts personnels garantis par des biens immobiliers**

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garantis par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille présente un risque plus faible par rapport à d'autres portefeuilles de détail, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un RPV supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les informations suivantes sont exigées par le BSIF aux termes de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels (ligne directrice B-20).

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2025	Prêts hypothécaires à l'habitation <sup>1,2</sup>				Marges de crédit hypothécaires <sup>3</sup>		Total	
	Assurés	Non assurés	Non assurées	Assurés	Non assurés	Assurés	Non assurés	
<b>Ontario<sup>4</sup></b>	<b>16,2 \$</b>	<b>10 %</b>	<b>138,4 \$</b>	<b>90 %</b>	<b>11,3 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>16,2 \$</b>	<b>10 %</b>
Colombie-Britannique et territoires <sup>5</sup>	5,0	10	46,1	90	4,1	100	5,0	9
Alberta	8,6	33	17,2	67	1,8	100	8,6	31
Québec	4,9	19	20,7	81	1,3	100	4,9	18
Provinces des Prairies / du Centre	2,3	35	4,3	65	0,5	100	2,3	32
Provinces de l'Atlantique	2,3	26	6,5	74	0,7	100	2,3	24
Portefeuille canadien <sup>6,7</sup>	<b>39,3</b>	<b>14</b>	<b>233,2</b>	<b>86</b>	<b>19,7</b>	<b>100</b>	<b>39,3</b>	<b>13</b>
Portefeuille américain <sup>6</sup>	—	—	2,8	100	0,1	100	—	—
Autre portefeuille international <sup>6</sup>	—	—	3,4	100	—	—	—	3,4
<b>Total des portefeuilles</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>14 %</b>	<b>239,4 \$</b>	<b>86 %</b>	<b>19,8 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>39,3 \$</b>	<b>13 %</b>
<b>31 octobre 2024</b>	<b>42,3 \$</b>	<b>15 %</b>	<b>231,4 \$</b>	<b>85 %</b>	<b>19,6 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>42,3 \$</b>	<b>14 %</b>
							<b>251,0 \$</b>	<b>86 %</b>

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Au 31 octobre 2025, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 44,2 G\$ (42,0 G\$ en 2024), et une tranche de 15 % de ces prêts (16 % en 2024) était assurée.

3) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2025 et 2024.

4) Comprend, pour la région du Grand Toronto, des prêts hypothécaires à l'habitation assurés de 7,0 G\$ (7,6 G\$ en 2024), des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de 85,6 G\$ (83,2 G\$ en 2024) et des marges de crédit hypothécaires de 6,7 G\$ (6,5 G\$ en 2024).

5) Comprend, pour la région de Grand Vancouver, des prêts hypothécaires à l'habitation assurés de 2,2 G\$ (2,4 G\$ en 2024), des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de 31,3 G\$ (30,9 G\$ en 2024) et des marges de crédit hypothécaires de 2,6 G\$ (2,5 G\$ en 2024).

6) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

7) Une tranche de 51 % (55 % en 2024) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par Morningstar DBRS.

Le tableau suivant présente les RPV<sup>1</sup> moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice :

Pour les exercices clos les 31 octobre

	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario <sup>2</sup>	66 %	67 %	66 %	66 %
Colombie-Britannique et territoires <sup>3</sup>	63	65	63	63
Alberta	69	72	71	71
Québec	68	70	68	70
Provinces des Prairies / du Centre	69	73	70	73
Provinces de l'Atlantique	66	68	66	68
Portefeuille canadien <sup>4</sup>	66	68	66	66
Portefeuille américain <sup>4</sup>	64	53	66	négl.
Autre portefeuille international <sup>4</sup>	68 %	négl.	72 %	négl.

1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction des moyennes pondérées.

2) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 66 % (67 % en 2024).

3) Les RPV moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 63 % (62 % en 2024).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.  
négli. Négligeable.

Le tableau suivant présente les RPV moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
<b>31 octobre 2025<sup>1,2</sup></b>	<b>59 %</b>	<b>55 %</b>
31 octobre 2024 <sup>1,2</sup>	54 %	52 %

1) Les RPV pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2025 et 2024 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2025 et 2024. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des logements au Canada.

2) Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 58 % (53 % en 2024). Le RPV moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 49 % (45 % en 2024).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, en supposant que les prêts hypothécaires à taux variable sont renouvelés à un taux correspondant à celui du tableau d'amortissement original. Le deuxième tableau résume le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux en fonction des paiements réels des clients.

#### En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans
Portefeuille canadien								
<b>31 octobre 2025</b>	— %	1 %	2 %	13 %	41 %	43 %	— %	— %
31 octobre 2024	— %	— %	2 %	12 %	45 %	41 %	— %	— %
Portefeuille américain								
<b>31 octobre 2025</b>	— %	— %	— %	3 %	29 %	68 %	— %	— %
31 octobre 2024	— %	— %	— %	2 %	15 %	83 %	— %	— %
Autre portefeuille international								
<b>31 octobre 2025</b>	9 %	12 %	21 %	21 %	22 %	14 %	1 %	— %
31 octobre 2024	7 %	12 %	20 %	21 %	23 %	16 %	1 %	— %

## En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans <sup>1</sup>
Portefeuille canadien								
<b>31 octobre 2025</b>	<b>1 %</b>	<b>3 %</b>	<b>10 %</b>	<b>20 %</b>	<b>32 %</b>	<b>27 %</b>	<b>2 %</b>	<b>5 %</b>
31 octobre 2024	1 %	3 %	7 %	17 %	32 %	26 %	3 %	11 %
Portefeuille américain								
<b>31 octobre 2025</b>	<b>1 %</b>	<b>3 %</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>	<b>25 %</b>	<b>54 %</b>	<b>– %</b>	<b>– %</b>
31 octobre 2024	1 %	3 %	7 %	9 %	14 %	66 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
<b>31 octobre 2025</b>	<b>9 %</b>	<b>13 %</b>	<b>20 %</b>	<b>21 %</b>	<b>22 %</b>	<b>14 %</b>	<b>1 %</b>	<b>– %</b>
31 octobre 2024	7 %	12 %	20 %	21 %	23 %	16 %	1 %	– %

1) Comprend des prêts hypothécaires à taux variable de 12,8 G\$ (28,9 G\$ en 2024), dont une tranche de néant (17,6 G\$ en 2024) est liée aux prêts hypothécaires pour lesquels tous les paiements contractuels fixes ont été imputés au remboursement de l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement aux 31 octobre 2025 et 2024, et les modalités des prêts hypothécaires, la tranche des intérêts qui devaient être versés en vertu de l'obligation contractuelle et qui ne l'ont pas été étant ajoutée au montant du principal. Puisque le profil des périodes d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus se fonde sur les paiements contractuels réels, il ne tient pas compte du fait que les paiements contractuels devront être augmentés au moment du renouvellement des prêts hypothécaires, selon le montant nécessaire pour ramener la période d'amortissement à la période en vigueur lorsque le prêt hypothécaire a été initialement octroyé.

L'allongement de la période d'amortissement s'explique par les prêts hypothécaires à taux variable dont les taux d'intérêt en vigueur sont plus élevés que ceux contractés au moment du montage de ces prêts. Les taux d'intérêt élevés n'ont pas eu d'incidence sur les périodes d'amortissement restantes liées aux prêts hypothécaires à taux fixe qui sont présumés être renouvelés selon une période d'amortissement équivalente, ou plus courte.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes, soit semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession, soit plus prudentes que celles-ci. Nos résultats démontrent qu'en période de récession notre situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

## Rendement au chapitre de la qualité du crédit

## Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	2024
<b>Prêts douteux bruts</b>						
Solde au début de l'exercice	1 628 \$	1 286 \$	2 914 \$	1 956 \$	1 034 \$	2 990 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	2 050	3 328	5 378	1 848	2 775	4 623
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(172)	(506)	(678)	(162)	(475)	(637)
Remboursements nets <sup>1</sup>	(1 067)	(1 037)	(2 104)	(1 139)	(747)	(1 886)
Montants radiés	(409)	(1 467)	(1 876)	(874)	(1 302)	(2 176)
Change et autres	1	1	2	(1)	1	–
Solde à la fin de l'exercice	<b>2 031 \$</b>	<b>1 605 \$</b>	<b>3 636 \$</b>	<b>1 628 \$</b>	<b>1 286 \$</b>	<b>2 914 \$</b>
<b>Provision pour pertes sur créances – prêts douteux</b>	<b>491 \$</b>	<b>491 \$</b>	<b>982 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>424 \$</b>	<b>816 \$</b>
<b>Prêts douteux nets<sup>2</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	1 236 \$	862 \$	2 098 \$	1 289 \$	629 \$	1 918 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	403	319	722	(328)	252	(76)
Variation nette de la provision	(99)	(67)	(166)	275	(19)	256
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 540 \$</b>	<b>1 114 \$</b>	<b>2 654 \$</b>	<b>1 236 \$</b>	<b>862 \$</b>	<b>2 098 \$</b>
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	<b>0,45 %</b>			0,38 %		

1) Comprènent les cessions de prêts.

2) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

## Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2025, les prêts douteux bruts s'élevaient à 3 636 M\$, soit une augmentation de 722 M\$ comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de hausses dans les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution, de la fabrication des biens d'équipement et des services aux entreprises, ainsi que dans le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada, en partie contrebalancées par des baisses dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, et de l'agriculture.

Une tranche de 53 % des prêts douteux bruts se rapportait au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs de l'immobilier et de la construction, des services aux entreprises et du commerce de détail et de gros.

Une tranche de 26 % des prêts douteux bruts se rapportait aux États-Unis, dont la majorité était liée aux secteurs de l'immobilier et de la construction, de la fabrication des biens d'équipement, des institutions financières, du commerce de détail et de gros et du matériel informatique et des logiciels.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient à CIBC Caribbean et à l'Europe, dont la majorité était liée au secteur des télécommunications et de la câblodistribution et aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises et de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

## Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 982 M\$, soit une hausse de 166 M\$ comparativement à celle de l'exercice précédent, en raison surtout de hausses dans le secteur des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que dans le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada, en partie contrebalancées par une baisse dans le secteur de l'immobilier et de la construction.

## Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts non douteux, dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Les prêts en souffrance depuis moins de 30 jours sont exclus, car ces prêts ne sont en général pas représentatifs de la capacité des emprunteurs de s'acquitter de leurs obligations de paiement.

En millions de dollars, aux 31 octobre	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	2025 Total	2024 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 239 \$	– \$	1 239 \$	1 216 \$
Prêts personnels	251	–	251	261
Cartes de crédit	259	181	440	392
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	327	–	327	226
Total	2 076 \$	181 \$	2 257 \$	2 095 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 218 M\$ (189 M\$ en 2024), dont 110 M\$ (89 M\$ en 2024) au Canada et à 108 M\$ (100 M\$ en 2024) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 138 M\$ (121 M\$ en 2024), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 110 M\$ (126 M\$ en 2024), dont 71 M\$ (77 M\$ en 2024) au Canada et 39 M\$ (49 M\$ en 2024) à l'étranger.

## Expositions à certains pays et à certaines régions

Le tableau suivant présente nos expositions à certains pays et à certaines régions à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Nos expositions directes présentées dans le tableau ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ces régions :

En millions de dollars, au 31 octobre 2025	Expositions directes										Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres <sup>1</sup>	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)		
	Capitalisées			Non capitalisées			Total des expositions non capitalisées (B)							
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)				
Royaume-Uni	11 560 \$	1 011 \$	2 610 \$	15 181 \$	10 298 \$	1 297 \$	11 595 \$	390 \$	57 \$	595 \$	1 042 \$	27 818 \$		
Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni <sup>2</sup>	10 197	2 632	9 449	22 278	7 845	2 789	10 634	453	91	1 562	2 106	35 018		
Caraïbes	5 676	2 382	5 169	13 227	2 420	3 623	6 043	51	–	249	300	19 570		
Amérique latine <sup>3</sup>	649	22	30	701	598	1	599	3	61	–	64	1 364		
Asie	2 834	1 668	1 826	6 328	421	757	1 178	–	441	1 684	2 125	9 631		
Océanie <sup>4</sup>	6 083	1 235	930	8 248	3 915	242	4 157	33	1	45	79	12 484		
Autres	189	–	27	216	509	1	510	–	–	4	4	730		
Total <sup>5</sup>	37 188 \$	8 950 \$	20 041 \$	66 179 \$	26 006 \$	8 710 \$	34 716 \$	930 \$	651 \$	4 139 \$	5 720 \$	106 615 \$		
31 octobre 2024	32 732 \$	10 255 \$	14 484 \$	57 471 \$	20 602 \$	6 625 \$	27 227 \$	891 \$	911 \$	2 607 \$	4 409 \$	89 107 \$		

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 8,7 G\$ (8,3 G\$ en 2024), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 160,3 G\$ (112,0 G\$ en 2024), les deux garanties comprenant des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

2) Les expositions à la Russie et à l'Ukraine sont plus que minimales.

3) Comprend le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

4) Comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5) Compte non tenu d'expositions de 6 588 M\$ (6 419 M\$ en 2024) à des entités supranationales (organisation multinationale ou union politique dont les membres sont des États-nations).

## Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

## Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

De temps à autre, nous titrisons des actifs dont nous faisons le montage, aux fins de la gestion du bilan, notamment pour soutenir nos programmes de financement et transférer notre risque de crédit. Pour ce faire, la CIBC peut avoir recours à la titrisation classique, dans le cadre de laquelle elle vend des actifs montés par la banque à des structures d'accueil et conserve une exposition à la tranche de première perte, alors que la tranche de risque de crédit résiduel est transférée aux investisseurs externes, ou elle peut procéder à une titrisation synthétique, dans le cadre de laquelle les actifs sous-jacents ne sont pas transférés à une structure d'accueil. Dans les deux cas, si une portion suffisante du risque a été transférée à des tiers conformément à la ligne directrice NFP du BSIF et aux normes internes, nous devons constituer des fonds propres à l'égard de la portion des expositions conservées, le cas échéant, en nous appuyant sur le dispositif de titrisation de la ligne directrice NFP du BSIF.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des entités structurées dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC non consolidés, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de titres adossés à des créances mobilières (TACM) et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IIA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IIA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de simulations de crise pour les flux de trésorerie par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (Morningstar DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IIA s'applique à différents types d'actifs en lien avec les prêts à la consommation et les prêts aux entreprises ou les prêts commerciaux de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts automobiles et contrats de location automobile, des prêts à la consommation, des prêts sur cartes de crédit, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation et des contrats de location d'équipement résidentiel.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la GAP et aux activités de placement.

## Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Afin de garantir que le risque de marché auquel nous sommes exposés demeure dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque, nous avons recours à des opérations en espèces et des opérations sur dérivés pour couvrir cette exposition. Selon la situation, nous pouvons couvrir le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de taux, le risque lié aux actions, le risque de change et le risque lié aux marchandises dans les portefeuilles autres que de négociation en effectuant des transferts de risque internes au moyen de pupitres de négociation. Ces transferts de risque internes sont effectués directement entre le portefeuille autre que de négociation et le portefeuille de négociation au moyen d'un pupitre de négociation spécialisé dans le transfert de risque interne qui a été approuvé par le BSIF. L'équipe de la haute direction gère ces opérations pour en assurer de façon continue la conformité avec la ligne directrice NFP du BSIF, les swaps de taux d'intérêt représentant la majorité des transferts de risque internes.

La gestion des positions et des portefeuilles est également soumise sur une base régulière à un processus d'analyse et de communication d'informations à des fins de surveillance des positions en inventaire, en identifiant les portefeuilles dont le taux de rotation n'est pas régulier, y compris les positions prolongées.

## Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles. Aux termes des réformes de Bâle III visant le risque de marché, communément appelées les règles du FRTB, nous avons mis en œuvre des procédures relatives au risque de mauvaise délimitation des portefeuilles de négociation et des portefeuilles bancaires, et des procédures à l'intention des pupitres de négociation chargés des transferts de risque internes, pour déterminer le classement des activités de négociation et établir des restrictions sur les opérations qui dépassent la limite entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. Il n'y a actuellement aucun écart par rapport à la liste présumée du classement des instruments et, au cours de la dernière année, aucun pupitre de négociation n'a dépassé la limite.

Les stratégies des pupitres de négociation, y compris les stratégies de couverture, font partie du modèle opérationnel des pupitres de négociation et sont incluses dans les politiques et procédures de chaque pupitre. Le recours à la VAR, aux simulations de crise et à la surveillance du résultat net contribue également à déterminer et à surveiller l'efficacité des stratégies de négociation, y compris la performance des activités de couverture, et est régi par la Politique de gestion du risque des crédits de négociation et la Politique de Gestion des risques de marché ainsi que sur les normes sur lesquelles ces politiques s'appuient.

## Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

## Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites, y compris la surveillance active des limites intrajournalières pour les pupitres de négociation, qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

## Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet l'estimation des pertes potentielles dans différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par l'établissement de modèles cohérents de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change et aux marchandises, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
  - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
  - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux des obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, des obligations souveraines, des obligations de sociétés, des produits titrisés et des dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
  - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
  - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
  - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
  - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de catégories d'actifs, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- les sensibilités aux prix, aux taux et à la volatilité qui mesurent la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un facteur sous-jacent du marché, afin qu'il soit possible d'examiner isolément chaque composante de risque et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer ou couvrir le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet l'estimation des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Des variations de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise sont appliquées aux positions actuelles pour déterminer la VAR en situation de crise;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes;
- les fonds propres à l'égard du risque de marché, qui sont calculés au moyen de l'approche standard, y compris l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaut et la majoration pour risque résiduel, ce qui constitue une exigence de fonds propres au titre des facteurs de risque qui ne sont pas adéquatement pris en compte selon la méthode des sensibilités.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

2025

2024

	Exposés au risque de marché				Exposés au risque de marché				Non exposés au risque de marché	Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	12 379 \$	– \$	3 138 \$	9 241 \$	8 565 \$	– \$	3 328 \$	5 237 \$	de change	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	31 624	–	31 624	–	39 499	–	39 499	–	de taux d'intérêt	
Valeurs mobilières	283 235	123 157	160 078	–	254 345	100 969	153 376	–	de taux d'intérêt, lié aux actions	
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	21 697	–	21 697	–	17 028	–	17 028	–	de taux d'intérêt	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	86 695	17 651	69 044	–	83 721	24 977	58 744	–	de taux d'intérêt	
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	287 033	–	287 033	–	280 672	–	280 672	–	de taux d'intérêt	
Prêts personnels	47 866	–	47 866	–	46 681	–	46 681	–	de taux d'intérêt	
Cartes de crédit	21 581	–	21 581	–	20 551	–	20 551	–	de taux d'intérêt	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1</sup>	237 416	443	236 973	–	214 305	101	214 204	–	de taux d'intérêt	
Provision pour pertes sur créances	(4 392)	–	(4 392)	–	(3 917)	–	(3 917)	–	de taux d'intérêt	
Dérivés	38 352	34 030	4 322	–	36 435	33 482	2 953	–	de taux d'intérêt, de change	
Autres actifs	53 452	7 684	27 556	18 212	44 100	3 132	26 055	14 913	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change	
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 116 938 \$</b>	<b>182 965 \$</b>	<b>906 520 \$</b>	<b>27 453 \$</b>	<b>1 041 985 \$</b>	<b>162 661 \$</b>	<b>859 174 \$</b>	<b>20 150 \$</b>		
Dépôts	808 124 \$	30 543 \$ <sup>2</sup>	710 110 \$	67 471 \$	764 857 \$	28 041 \$ <sup>2</sup>	673 215 \$	63 601 \$	de taux d'intérêt	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	24 244	24 101	143	–	21 642	21 425	217	–	de taux d'intérêt	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	6 031	–	6 031	–	7 997	–	7 997	–	de taux d'intérêt	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	130 042	–	130 042	–	110 153	–	110 153	–	de taux d'intérêt	
Dérivés	41 411	40 236	1 175	–	40 654	39 115	1 539	–	de taux d'intérêt, de change	
Autres passifs <sup>1</sup>	34 854	4 032	16 854	13 968	30 210	3 261	13 808	13 141	de taux d'intérêt	
Titres secondaires	7 819	–	7 819	–	7 465	–	7 465	–	de taux d'intérêt	
<b>Total du passif</b>	<b>1 052 525 \$</b>	<b>98 912 \$</b>	<b>872 174 \$</b>	<b>81 439 \$</b>	<b>982 978 \$</b>	<b>91 842 \$</b>	<b>814 394 \$</b>	<b>76 742 \$</b>		

1) Comprendent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 10 M\$ (6 M\$ en 2024) dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements et de 10 M\$ (6 M\$ en 2024) dans les Autres passifs. Les montants de l'exercice précédent ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2025.

2) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché, y compris certains billets de dépôt exposés au risque lié aux actions et couverts sur le plan économique par les portefeuilles de négociation.

## Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions, sur marchandises et de crédit.

## Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux des titres de créance et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2025				2024			
	Élevé	Faible	Clôture	Moyenne	Élevé	Faible	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	14,2 \$	4,1 \$	11,8 \$	7,9 \$	18,7 \$	4,6 \$	6,3 \$	9,2 \$
Risque d'écart de taux	2,9	1,0	1,5	1,7	3,8	1,6	1,9	2,4
Risque lié aux actions	15,9	5,0	5,0	9,2	8,4	4,5	6,9	6,0
Risque de change	3,6	0,5	0,7	1,1	7,3	0,5	0,6	1,3
Risque lié aux marchandises	9,0	1,1	2,5	3,3	5,2	1,2	1,2	2,8
Effet de diversification <sup>1</sup>	négl.	négl.	(12,2)	(11,8)	négl.	négl.	(9,4)	(10,7)
Total de la VAR (mesure de un jour)	16,1 \$	6,6 \$	9,3 \$	11,4 \$	18,8 \$	5,8 \$	7,5 \$	11,0 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 a augmenté de 0,4 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, du fait surtout de changements dans la composition des portefeuilles de dérivés sur actions.

### Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, deux essais à rebours, qui ont eu lieu les 12 et 16 mai, ont donné des résultats négatifs (non-respect des critères) dans la mesure de la VAR totale pour la CIBC (niveau consolidé). Ces résultats négatifs s'expliquent essentiellement par la volatilité accrue des marchés boursiers et des marchés des changes attribuable à l'incertitude liée aux relations commerciales entre les États-Unis et la Chine.

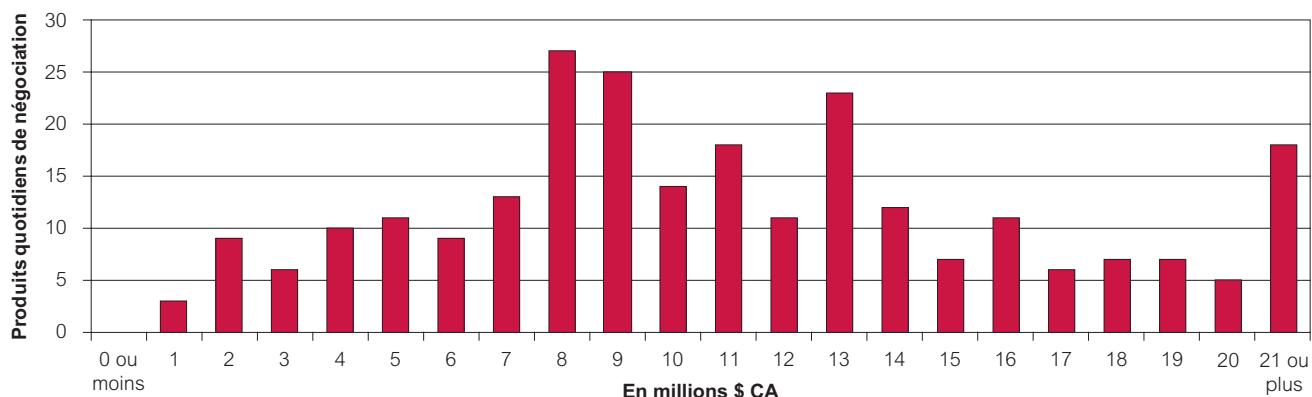
### Produits de négociation

Les produits de négociation comprennent les produits nets d'intérêts issus des activités de négociation et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation ont été positifs pendant 100 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 31,5 M\$, a été enregistré le 2 janvier 2025 et était attribuable à nos pupitres de négociation de titres à revenu fixe et de dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation se sont établis à 10,8 M\$ au cours de l'exercice, en regard de 8,6 M\$ au cours de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des produits de négociation de Marchés des capitaux. Les produits quotidiens moyens de négociation correspondent au total des produits de négociation, divisé par le nombre de jours ouvrables de l'exercice.

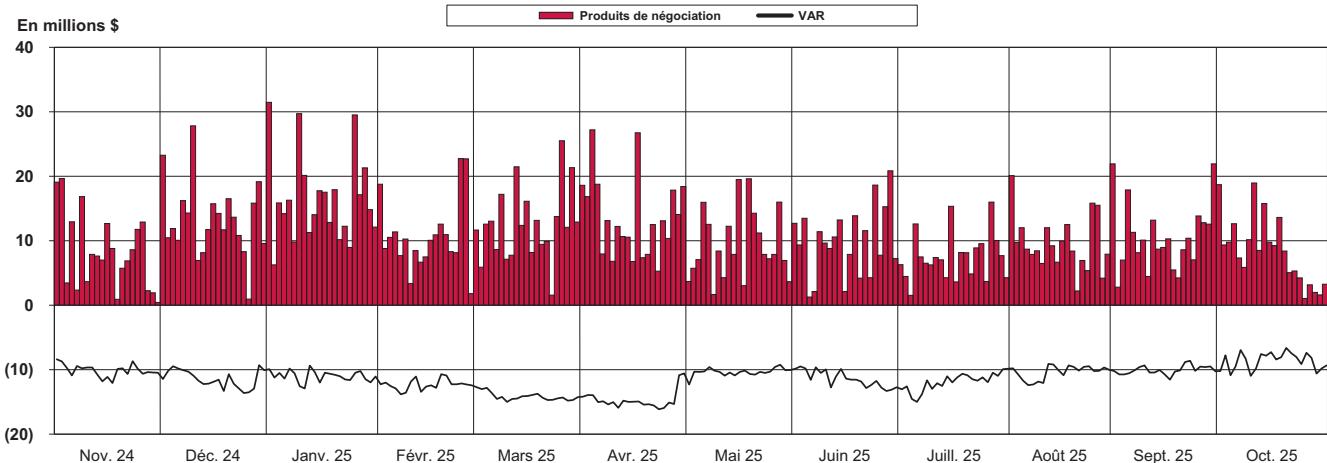
#### Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation pour 2025

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation pour 2025.



**Produits de négociation c. la VAR**

Le graphique des produits de négociation par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.

**Simulations de crise et analyses de scénarios**

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché异常和 à détecter une possible concentration de risque dans notre portefeuille.

Nous mesurons l'incidence sur l'évaluation des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur différents horizons temporels. En outre, dans la plupart des cas, les scénarios font abstraction des mesures d'atténuation du risque pour mieux refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédictes par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Nos scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés dans le monde entier et sont établis en tenant compte du contexte géopolitique actuel, des mesures prises par les banques centrales et de diverses tendances macroéconomiques.

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

**Activités autres que de négociation****Risque de taux d'intérêt structurel**

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écart entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges des produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de révision des taux des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, des options intégrées dans les produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et du rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont fondées sur des données empiriques sur les comportements passés des clients, la composition du bilan et la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP de l'unité Trésorerie est responsable de la modélisation continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et à la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle d'une hausse ou d'une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en présumant que la direction n'a réalisé aucune opération de couverture ultérieure et que la composition des activités et les marges sur les produits sont demeurées inchangées.

**Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures**

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre	2025			2024		
	\$ CA <sup>1</sup>	\$ US	Total	\$ CA <sup>1</sup>	\$ US	Total
<b>Hausse de 100 points de base de taux d'intérêt</b>						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	137 \$	26 \$	163 \$	159 \$	45 \$	204 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(1 168)	(510)	(1 678)	(956)	(400)	(1 356)
<b>Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt</b>						
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(220)	(29)	(249)	(193)	(49)	(242)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	1 025	500	1 525	829	408	1 237

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

**Risque de change**

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions des fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par l'unité Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque.

Au 31 octobre 2025, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 224 M\$ (198 M\$ en 2024) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

**Dérivés détenus aux fins de la GAP**

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 1, 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette volatilité du résultat comptable peut ne pas être représentative du risque économique global.

**Risque lié aux actions**

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie, de nos activités d'expansion de l'entreprise et du portefeuille d'investissements stratégiques. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Coût	Juste valeur
<b>2025 Titres de participation désignés à la JVAERG</b>	979 \$	1 020 \$
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <sup>1</sup>	144	291
<b>Total</b>	<b>1 123 \$</b>	<b>1 311 \$</b>
<b>2024 Titres de participation désignés à la JVAERG</b>	653 \$	672 \$
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <sup>1</sup>	145	253
<b>Total</b>	<b>798 \$</b>	<b>925 \$</b>

1) Exclut nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 24 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

**Risque lié aux régimes de retraite**

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations définies dans plusieurs pays. Au 31 octobre 2025, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 1 641 M\$, comparativement à 1 337 M\$ au 31 octobre 2024. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 17 des états financiers consolidés.

Les régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 92 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 17 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension de l'unité Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché (de placement).

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC gère selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à une combinaison d'obligations physiques et à un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est autorisé aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que d'amélioration du rendement, et est régi par la politique en matière de dérivés du régime.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière rentable pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources courantes de risque de liquidité propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les autres exigences en matière de mise en gage ou de garantie.

Notre approche en matière de gestion du risque de liquidité appuie notre stratégie d'entreprise, s'harmonise avec notre intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

### Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à une crise de liquidité sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Nous incluons des simulations de crise à notre gestion et à notre évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration de notre plan de financement d'urgence.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité sont évalués régulièrement et cadrent avec les exigences de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille le risque global de liquidité et a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément à l'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR assure la gouvernance au moyen d'un examen semestriel de la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un seuil de tolérance au risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, lequel est examiné chaque année.

### Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité précise les exigences qui nous permettent de répondre aux besoins prévus de liquidités dans des conditions tant normales que difficiles en maintenant l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

Notre politique de mise en gage établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies à mettre en place pour résoudre les pénuries de liquidités en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de soumission à un autre palier d'intervention, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de refléter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

### Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidités est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et font l'objet d'un constant suivi pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur le risque de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le NSFR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

### Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

### Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de changements au financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

**Actifs liquides**

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité. La composition des actifs est appuyée par une surveillance de la concentration par émetteur, durée et type de produit pour faire en sorte que les portefeuilles d'actifs liquides à l'échelle de la banque contiennent une combinaison d'actifs qui respectent les exigences en matière de liquidité, y compris en situation de crise.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Actifs liquides détenus par la banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés <sup>1</sup>
<b>2025 Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques</b>	<b>44 003 \$</b>	– \$	<b>44 003 \$</b>	<b>285 \$</b>	<b>43 718 \$</b>
Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	188 603	119 484	308 087	167 774	140 313
Autres titres de créance	7 273	14 675	21 948	11 065	10 883
Titres de participation	72 778	44 189	116 967	76 927	40 040
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> garantis par le gouvernement canadien	31 690	4 053	35 743	23 275	12 468
Autres actifs liquides <sup>2</sup>	20 834	4 616	25 450	10 708	14 742
<b>Total</b>	<b>365 181 \$</b>	<b>187 017 \$</b>	<b>552 198 \$</b>	<b>290 034 \$</b>	<b>262 164 \$</b>
<b>2024 Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques</b>	<b>48 064 \$</b>	– \$	<b>48 064 \$</b>	<b>560 \$</b>	<b>47 504 \$</b>
Valeurs mobilières émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	178 324	108 499	286 823	146 992	139 831
Autres titres de créance	6 093	11 328	17 421	3 696	13 725
Titres de participation	58 102	33 424	91 526	54 269	37 257
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> garantis par le gouvernement canadien	35 155	2 038	37 193	20 263	16 930
Autres actifs liquides <sup>2</sup>	16 021	2 849	18 870	8 971	9 899
<b>Total</b>	<b>341 759 \$</b>	<b>158 138 \$</b>	<b>499 897 \$</b>	<b>234 751 \$</b>	<b>265 146 \$</b>

- 1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan requises, moins les actifs liquides grevés.
- 2) Comprendent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2025	2024
CIBC (société mère)	<b>171 850 \$</b>	185 357 \$
Filiales canadiennes	<b>16 327</b>	7 882
Filiales étrangères	<b>73 987</b>	71 907
<b>Total</b>	<b>262 164 \$</b>	265 146 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables dans les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, d'observations historiques et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides grevés ont augmenté de 55,3 G\$ depuis le 31 octobre 2024, en raison essentiellement de l'augmentation des activités de financement de titres afin de financer la croissance des actifs. Nos actifs liquides non grevés ont diminué de 3,0 G\$ depuis le 31 octobre 2024, du fait surtout de la diminution de la trésorerie et des titres à revenu fixe détenus.

En outre, nous conservons notre admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte de la Réserve fédérale américaine.

**Actifs assortis d'une charge**

Dans le cours de nos activités quotidiennes, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
	Donnés en garantie	Autres <sup>1</sup>	Disponibles à titre de garantie	Autres <sup>2</sup>	
<b>2025 Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques</b>	– \$	<b>285 \$</b>	<b>43 718 \$</b>	– \$	<b>44 003 \$</b>
Valeurs mobilières <sup>3</sup>	259 632	6 842	205 978	–	472 452
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances <sup>4</sup>	–	67 227	23 509	498 760	589 496
Autres actifs	8 132	–	6 492	77 190	91 814
<b>Total</b>	<b>267 764 \$</b>	<b>74 354 \$</b>	<b>279 697 \$</b>	<b>575 950 \$</b>	<b>1 197 765 \$</b>
<b>2024 Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques</b>	– \$	560 \$	47 504 \$	– \$	48 064 \$
Valeurs mobilières <sup>3</sup>	206 861	7 117	200 712	–	414 690
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances <sup>4</sup>	–	57 998	26 919	473 369	558 286
Autres actifs	7 067	–	4 195	69 279	80 541
<b>Total</b>	<b>213 928 \$</b>	<b>65 675 \$</b>	<b>279 330 \$</b>	<b>542 648 \$</b>	<b>1 101 581 \$</b>

- 1) Compriment les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.
- 2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.
- 3) Le total des valeurs mobilières comprend certaines valeurs mobilières au bilan et celles hors bilan obtenues dans le cadre de prises en pension de titres, de transactions d'emprunts garantis et d'échanges de sûretés.
- 4) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

**Restrictions sur les mouvements de fonds**

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, le versement de dividendes ou les remboursements de capital. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

**Ratio de liquidité à court terme**

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durera 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues par le BSIF d'atteindre un LCR minimal de 100 %. Nous respectons cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total des HQLA non grevés sur le total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Notre portefeuille d'actifs liquides, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts auprès de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs, inhérentes au LCR, ne reflètent pas nécessairement notre évaluation interne quant à notre capacité à monétiser nos actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi nos principales sorties de trésorerie pour le LCR. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalançées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées de trésorerie prescrits pour le LCR par le BSIF et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2025

	Valeur non pondérée totale <sup>1</sup>	Valeur pondérée totale <sup>2</sup>
<b>HQLA</b>		
1 HQLA	s. o.	200 399 \$
<b>Sorties de trésorerie</b>		
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	231 029 \$	18 010
3 Dépôts stables	100 387	3 012
4 Dépôts moins stables	130 642	14 998
5 Financement de gros non garanti, dont :	250 329	104 154
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	137 665	33 243
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	93 576	51 823
8 Dettes non garanties	19 088	19 088
9 Financement de gros garanti	s. o.	32 717
10 Exigences supplémentaires, dont :	197 190	41 544
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	22 649	7 818
12 Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	6 152	6 152
13 Facilités de crédit et de liquidité	168 389	27 574
14 Autres obligations de financement contractuelles	4 776	4 290
15 Autres obligations de financement conditionnelles	478 548	9 468
16 Total des sorties de trésorerie	s. o.	210 183
<b>Entrées de trésorerie</b>		
17 Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	135 812	25 868
18 Entrées liées aux expositions parfaitement productives	18 765	9 436
19 Autres entrées de trésorerie	22 920	22 920
20 Total des entrées de trésorerie	177 497 \$	58 224 \$
		<b>Valeur ajustée totale</b>
21 Total des HQLA	s. o.	200 399 \$
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	151 959 \$
23 LCR	s. o.	132 %

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2025

Valeur ajustée totale

24 Total des HQLA	s. o.	200 482 \$
25 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	157 823 \$
26 LCR	s. o.	127 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2025, notre LCR moyen avait augmenté, passant de 127 % au trimestre précédent à 132 %, ce qui découle de la diminution des sorties nettes de trésorerie attribuable à une baisse des dépôts non opérationnels par rapport à ceux du trimestre précédent.

De plus, nous présentons au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies, déterminant ainsi la mesure d'éventuelles asymétries des monnaies en vertu du ratio. La CIBC réalise ses opérations principalement dans les grandes monnaies échangées sur des marchés des changes larges et fongibles.

#### **Ratio de liquidité à long terme (NSFR)**

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les banques canadiennes désignées BISN sont tenues de maintenir un NSFR minimal de 100 % sur une base consolidée bancaire. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, nous présentons chaque trimestre des rapports sur le NSFR au BSIF. Le ratio est calculé comme le total du financement stable disponible (FSD) sur le total du financement stable exigé (RSF).

Le numérateur est la part des fonds propres et des passifs qui est considérée comme fiable sur une période d'un an. Le NSFR considère que les sources de financement à long terme sont plus stables que le financement à court terme et que les dépôts de clients de détail et d'entreprises sont plus stables dans les faits que le financement de gros d'une même durée. Conformément à notre stratégie en matière de financement, les principaux facteurs qui sous-tendent notre FSD comprennent les dépôts provenant des clients, ainsi que le financement de gros garanti et non garanti et les instruments de fonds propres.

Le dénominateur représente le montant du financement stable requis en fonction des caractéristiques de liquidité définies par le BSIF et de la durée résiduelle des actifs et des expositions hors bilan. Le NSFR attribue divers niveaux de RSF, de telle sorte que les HQLA et les expositions à court terme sont présumés avoir des exigences de financement moins élevées que les expositions moins liquides et à plus long terme. Notre RSF est en grande partie influencé par les prêts de détail, commerciaux et aux entreprises, les investissements dans des actifs liquides, les expositions sur dérivés, ainsi que les marges de crédit non utilisées et les liquidités.

Le FSD et le RSF peuvent être ajustés à 0 % pour certains passifs et actifs qui sont considérés comme interdépendants s'ils respectent les critères définis pour le NSFR, lesquels tiennent compte notamment de la fin servie par ces passifs et actifs interdépendants, de leur montant, des flux de trésorerie qui y sont associés, de leur durée et de leurs contreparties afin de s'assurer que l'institution agit exclusivement en tant qu'unité de transmission pour les transactions sous-jacentes. Le cas échéant, nous présentons les actifs et passifs interdépendants des opérations qui sont admissibles à un tel traitement selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Le NSFR est calculé et présenté à l'aide d'un modèle de déclaration prescrit par le BSIF, lequel présente les principaux renseignements quantitatifs en fonction des caractéristiques de liquidité propres au NSFR, comme il est défini dans la ligne directrice Normes de liquidité. Par conséquent, les montants présentés dans le tableau ci-après pourraient ne pas permettre d'effectuer une comparaison directe entre eux et les montants présentés dans les états financiers consolidés annuels.

En millions de dollars, au 31 octobre 2025		a	b	c	d	e
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
		Sans échéance	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée
<b>Élément de FSD</b>						
1 <b>Fonds propres</b>		64 162 \$	– \$	– \$	7 325 \$	71 487 \$
2 Fonds propres réglementaires		64 162	–	–	7 325	71 487
3 Autres instruments de fonds propres		–	–	–	–	–
4 <b>Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises</b>		204 661	50 730	20 326	19 017	272 767
5 Dépôts stables		90 721	21 222	9 885	9 864	125 601
6 Dépôts moins stables		113 940	29 508	10 441	9 153	147 166
7 <b>Financement de gros</b>		208 085	197 976	68 183	118 862	271 617
8 Dépôts opérationnels		141 175	4 701	3	–	72 939
9 Autres financements de gros		66 910	193 275	68 180	118 862	198 678
10 <b>Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants</b>		–	1 264	966	12 522	–
11 <b>Autres passifs</b>		–	–	95 424 <sup>1</sup>	–	11 789
12 Passifs d'instruments dérivés du NSFR		–	–	9 790 <sup>1</sup>	–	–
13 Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus		–	73 783	125	11 726	11 789
<b>14 FSD total</b>		–	–	–	–	627 660
<b>Élément de RSF</b>						
15 <b>Total des HQLA du NSFR</b>		–	–	–	–	26 569
16 <b>Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles</b>		–	3 123	–	106	1 667
17 <b>Prêts et titres productifs</b>		127 207	133 365	76 407	342 017	448 941
18 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1		–	19 372	4 869	207	3 627
19 Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garanties		4 309	54 682	7 074	14 336	28 122
20 Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :		80 256	23 041	19 263	134 385	203 691
21 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		–	–	–	–	–
22 Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :		18 958	34 448	44 445	182 310	182 919
23 Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		18 958	34 366	44 368	176 590	177 978
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés		23 684	1 822	756	10 779	30 582
25 <b>Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants</b>		–	1 264	966	12 522	–
26 <b>Autres actifs</b>		17 275	–	87 448 <sup>1</sup>	–	48 480
27 Produits de base physiques, y compris l'or		6 492	–	–	–	5 518
28 Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale		–	–	12 964 <sup>1</sup>	–	11 019
29 Actifs d'instruments dérivés du NSFR		–	–	10 555 <sup>1</sup>	–	764
30 Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée		–	–	27 <sup>1</sup>	–	1 067
31 Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus		10 783	54 376	193	9 333	30 112
<b>32 Éléments hors bilan</b>		–	–	505 253 <sup>1</sup>	–	17 483
<b>33 RSF total</b>		–	–	–	–	543 140 \$
<b>34 NSFR</b>		–	–	–	–	116 %
En millions de dollars, au 31 juillet 2025						
						Valeur pondérée
35 FSD total		–	–	–	–	613 114 \$
36 RSF total		–	–	–	–	532 026 \$
37 NSFR		–	–	–	–	115 %
En millions de dollars, au 31 octobre 2024						
						Valeur pondérée
38 FSD total		–	–	–	–	579 137 \$
39 RSF total		–	–	–	–	503 435 \$
40 NSFR		–	–	–	–	115 %

1) Aucune période définie pour la conception du modèle de présentation.

Au 31 octobre 2025, notre NSFR avait augmenté pour s'établir à 116 %, par rapport à 115 % au trimestre précédent et à 115 % en 2024, en raison surtout d'une hausse des dépôts opérationnels et du financement de gros, en partie contrebalancée par une hausse correspondante des prêts.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR, le NSFR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur les mesures de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties.

La présentation du LCR et du NSFR est calibrée de façon centralisée par l'unité Trésorerie, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégiques et d'autres groupes fonctionnels.

## Financement

Nous finançons nos activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

Notre approche principale vise à financer notre bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Nous conservons des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité fait régulièrement l'objet d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

Nous évaluons constamment les occasions de diversification de nos produits de financement et des segments d'investisseurs afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos sources de financement de gros, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2025	Moins de	De 1 mois	De 3 mois	De 6 mois	Moins de	De 1 an	Plus de	Total
	1 mois	à 3 mois	à 6 mois	à 12 mois	1 an au total	à 2 ans	2 ans	
<b>Dépôts provenant d'autres banques<sup>1</sup></b>	<b>2 605 \$</b>	<b>460 \$</b>	<b>617 \$</b>	<b>2 340 \$</b>	<b>6 022 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>6 022 \$</b>
Certificats de dépôt et papier commercial	14 076	10 783	20 043	30 253	75 155	1 296	—	76 451
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	331	871	4 351	1 284	6 837	—	—	6 837
Billets à moyen terme non garantis de premier rang <sup>2</sup>	—	2 160	4 487	13 079	19 726	20 151	28 624	68 501
Billets structurés non garantis de premier rang	—	—	70	46	116	—	70	186
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières								
Titrisation de créances hypothécaires <sup>3</sup>	—	750	200	951	1 901	2 153	11 198	15 252
Obligations sécurisées	—	2 803	6 762	8 811	18 376	7 761	22 124	48 261
Titrisation de créances sur cartes de crédit	—	117	—	1 359	1 476	—	989	2 465
Passifs subordonnés	—	—	—	—	—	—	7 819	7 819
Divers <sup>4</sup>	—	—	—	—	—	—	8	8
<b>Total</b>	<b>17 012 \$</b>	<b>17 944 \$</b>	<b>36 530 \$</b>	<b>58 123 \$</b>	<b>129 609 \$</b>	<b>31 361 \$</b>	<b>70 832 \$</b>	<b>231 802 \$</b>
<b>Dont :</b>								
Garanti	— \$	3 670 \$	6 962 \$	11 121 \$	21 753 \$	9 914 \$	34 311 \$	65 978 \$
Non garanti	17 012	14 274	29 568	47 002	107 856	21 447	36 521	165 824
<b>Total</b>	<b>17 012 \$</b>	<b>17 944 \$</b>	<b>36 530 \$</b>	<b>58 123 \$</b>	<b>129 609 \$</b>	<b>31 361 \$</b>	<b>70 832 \$</b>	<b>231 802 \$</b>
31 octobre 2024	25 956 \$	11 157 \$	43 907 \$	36 822 \$	117 842 \$	34 558 \$	62 917 \$	215 317 \$

1) Comprènent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprènent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.

3) Comprend un montant de 500 M\$ (500 M\$ en 2024) au titre de la titrisation de marges de crédit hypothécaires.

4) Comprènent les dépôts de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

Le tableau ci-après présente la diversification du financement de gros de la CIBC par devise :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2025		2024	
	\$ CA	21 %	48,8 \$	23 %
\$ CA	49,8 \$	21 %	48,8 \$	23 %
\$ US	124,2	54	124,3	57
Autres	57,8	25	42,2	20
<b>Total</b>	<b>231,8 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>215,3 \$</b>	<b>100 %</b>

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des crises de liquidité graves. Le financement de gros peut présenter un risque de raréfaction plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non gérés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

## Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

## Notes de crédit

Notre accès à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau ci-après :

Au 31 octobre 2025	Morningstar DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie <sup>1</sup>	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang <sup>2</sup>	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang requarifiables <sup>3</sup>	AA (faible)	AA-	A2	A-
Titres secondaires	A (élevé)	A	Baa1	A-
Titres secondaires – instruments de FPUNV <sup>4</sup>	A (faible)	A	Baa1	BBB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV <sup>4, 5</sup>	BBB (élevé)	BBB+	Baa3	BBB-
Actions privilégiées – instruments de FPUNV <sup>4, 5</sup>	Pfd-2	BBB+	Baa3	P-2 (faible)
Créances à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par Morningstar DBRS, note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, et note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions.
- 4) Comprennent les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSF.
- 5) La note attribuée par Morningstar DBRS ne s'applique pas aux billets avec remboursement de capital à recours limité et aux actions privilégiées connexes émises en dollars américains. La note attribuée par Fitch ne s'applique qu'aux billets avec remboursement de capital à recours limité et aux actions privilégiées connexes émises en dollars américains.

### Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2025	2024
Baisse de un cran	-\$	-\$
Baisse de deux crans	0,1	0,1
Baisse de trois crans	0,4	0,3

### Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidités et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements de crédit et de liquidités et d'autres obligations contractuelles.

#### Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de notre exposition au risque de liquidité, mais cette information sert à informer notre direction du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2025	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques <sup>1</sup>	12 379 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	12 379 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	31 624	—	—	—	—	—	—	—	—	31 624
Valeurs mobilières	15 132	7 574	6 635	6 602	6 755	34 882	73 820	55 038	76 797	283 235
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	21 697	—	—	—	—	—	—	—	—	21 697
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	48 191	16 407	11 948	4 711	1 085	4 322	31	—	—	86 695
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 570	11 306	22 139	18 681	30 614	84 232	104 412	10 079	—	287 033
Prêts personnels	1 082	439	960	725	627	705	5 004	5 941	32 383	47 866
Cartes de crédit	453	906	1 360	1 360	1 360	5 438	10 704	—	—	21 581
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2</sup>	5 092	9 057	13 280	17 994	13 736	55 665	87 796	22 994	11 802	237 416
Provision pour pertes sur créances	—	—	—	—	—	—	—	—	(4 392)	(4 392)
Dérivés	1 112	7 349	3 399	2 167	1 829	7 110	8 807	6 579	—	38 352
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	53 452	53 452
<b>Total de l'actif</b>	<b>142 332 \$</b>	<b>53 038 \$</b>	<b>59 721 \$</b>	<b>52 240 \$</b>	<b>56 006 \$</b>	<b>192 354 \$</b>	<b>290 574 \$</b>	<b>100 631 \$</b>	<b>170 042 \$</b>	<b>1 116 938 \$</b>
31 octobre 2024 <sup>2</sup>	130 008 \$	45 680 \$	57 993 \$	52 094 \$	61 184 \$	186 218 \$	260 975 \$	101 546 \$	146 287 \$	1 041 985 \$
<b>Passif</b>										
Dépôts <sup>3</sup>	43 722 \$	36 883 \$	61 945 \$	54 413 \$	47 718 \$	48 626 \$	70 730 \$	27 856 \$	416 231 \$	808 124 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	24 244	—	—	—	—	—	—	—	—	24 244
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	6 031	—	—	—	—	—	—	—	—	6 031
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	91 742	32 572	1 060	734	934	—	3 000	—	—	130 042
Dérivés	2 924	7 635	4 157	3 136	2 333	6 625	4 787	9 814	—	41 411
Autres passifs <sup>2</sup>	21	43	66	70	69	270	633	808	32 874	34 854
Titres secondaires	—	—	—	—	—	—	33	7 786	—	7 819
<b>Capitaux propres</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>64 413</b>	<b>64 413</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>168 684 \$</b>	<b>77 133 \$</b>	<b>67 228 \$</b>	<b>58 353 \$</b>	<b>51 054 \$</b>	<b>55 521 \$</b>	<b>79 183 \$</b>	<b>46 264 \$</b>	<b>513 518 \$</b>	<b>1 116 938 \$</b>
31 octobre 2024 <sup>2</sup>	188 502 \$	48 833 \$	75 616 \$	49 168 \$	46 158 \$	55 388 \$	73 705 \$	39 445 \$	465 170 \$	1 041 985 \$

- 1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.
- 2) Comprennent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 10 M\$ (6 M\$ en 2024) dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements et de 10 M\$ (6 M\$ en 2024) dans les Autres passifs. Les montants de l'exercice précédent ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2025.
- 3) Compriment les dépôts de particuliers totalisant 258,1 G\$ (252,9 G\$ en 2024); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 523,3 G\$ (492,0 G\$ en 2024); et des dépôts bancaires totalisant 26,7 G\$ (20,0 G\$ en 2024).

Les variations du profil des échéances contractuelles découlent principalement de la migration naturelle des échéances et reflètent l'incidence de nos activités régulières.

**Engagements au titre du crédit**

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements de crédit (montants notionnels). Comme une partie importante des engagements devrait arriver à échéance sans que des prélèvements soient effectués, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises.

En millions de dollars, au 31 octobre 2025	Moins de	De 1 mois	De 3 mois	De 6 mois	De 9 mois	De 1 an	De 2 ans	Plus de	Sans	Total
	1 mois	à 3 mois	à 6 mois	à 9 mois	à 12 mois	à 2 ans	à 5 ans	5 ans	échéance	
<b>Engagements de crédit inutilisés</b>	<b>2 457 \$</b>	<b>9 030 \$</b>	<b>5 805 \$</b>	<b>8 686 \$</b>	<b>7 594 \$</b>	<b>25 457 \$</b>	<b>92 976 \$</b>	<b>5 201 \$</b>	<b>263 236 \$</b>	<b>420 442 \$</b>
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	7 414	3 579	4 089	5 071	4 229	896	852	228	—	26 358
Facilités de garantie de liquidité	56	30 347	66	171	185	369	—	—	—	31 194
Lettres de crédit documentaires et commerciales	85	38	20	4	1	—	19	—	—	167
Divers	2 667 <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	55	2 722
<b>Total</b>	<b>12 679 \$</b>	<b>42 994 \$</b>	<b>9 980 \$</b>	<b>13 932 \$</b>	<b>12 009 \$</b>	<b>26 722 \$</b>	<b>93 847 \$</b>	<b>5 429 \$</b>	<b>263 291 \$</b>	<b>480 883 \$</b>
31 octobre 2024	18 455 \$	35 462 \$	8 910 \$	11 720 \$	12 084 \$	26 766 \$	77 636 \$	3 562 \$	245 816 \$	440 411 \$

1) Compriment les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 201,5 G\$ (189,6 G\$ en 2024).

2) Compriment des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur.

**Autres obligations contractuelles hors bilan**

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles hors bilan ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2025	Moins de	De 1 mois	De 3 mois	De 6 mois	De 9 mois	De 1 an	De 2 ans	Plus de	Total
	1 mois	à 3 mois	à 6 mois	à 9 mois	à 12 mois	à 2 ans	à 5 ans	5 ans	
<b>Obligations d'achat<sup>1</sup></b>	<b>149 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>270 \$</b>	<b>275 \$</b>	<b>232 \$</b>	<b>566 \$</b>	<b>741 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>2 703 \$</b>
Engagements d'investissement	—	1	12	—	2	9	46	483	553
Engagements au titre de contrats de location futurs <sup>2</sup>	1	4	6	6	7	35	93	421	573
Cotisations de retraite <sup>3</sup>	15	30	45	45	45	—	—	—	180
Engagements de prise ferme	1 045	—	—	—	—	—	—	—	1 045
<b>Total</b>	<b>1 210 \$</b>	<b>276 \$</b>	<b>333 \$</b>	<b>326 \$</b>	<b>286 \$</b>	<b>610 \$</b>	<b>880 \$</b>	<b>1 133 \$</b>	<b>5 054 \$</b>
31 octobre 2024 <sup>2</sup>	607 \$	263 \$	292 \$	321 \$	279 \$	737 \$	850 \$	1 203 \$	4 552 \$

- 1) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous ne soyons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation régis dans les délais standards du marché.
- 2) Ce tableau exclut les obligations liées aux contrats de location qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé, et les charges d'exploitation et les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location. Le tableau comprend les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation.
- 3) Compriment les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

**Autres risques****Risque stratégique**

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'affaires axées sur la croissance interne ou externe soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Groupe EHD et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Dans le cadre du processus de planification annuelle, le groupe Gestion du risque évalue le plan stratégique global de la CIBC et celui de ses unités d'exploitation stratégiques pour harmoniser la gestion des risques avec notre intérêt à l'égard du risque. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant des fonds propres réglementaires à ce risque. Nos modèles au titre des fonds propres réglementaires incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

**Risque opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes. Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités et opérations de la CIBC. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes ou indirectes, nuire à la réputation, ou donner lieu à un examen réglementaire ou à des pénalités. Le Cadre de résilience opérationnelle et de gestion du risque opérationnel (le cadre) établit les exigences et les rôles et responsabilités nécessaires à la gestion du risque opérationnel de la CIBC. Le Cadre d'intégrité et de sécurité de la CIBC est fondé sur les exigences réglementaires, y compris la ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité du BSIF. Nous nous appuyons sur des principes bien définis, des politiques et des contrôles rigoureux et une surveillance continue pour protéger la réputation, les actifs et les activités de la CIBC, ce qui permet de favoriser la résilience et l'éthique au sein de l'organisation ainsi que la conformité à notre intérêt à l'égard du risque et aux exigences réglementaires.

**Gouvernance et gestion**

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans le cadre. Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace. Les trois lignes de défense et tous les employés sont responsables de recenser, de gérer et d'atténuer le risque opérationnel selon les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Se reporter à la section Gestion du risque – Vue d'ensemble pour plus de précisions.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO), qui fait partie du groupe GMROE, est responsable de la surveillance du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise ainsi que de l'environnement de contrôle à l'échelle mondiale. Pour exécuter efficacement son mandat, le GMRO établit les cadres, les politiques et les procédures et lignes directrices connexes. Il conçoit également les outils, systèmes et processus nécessaires au recensement, à la mesure, à l'atténuation et à la surveillance des risques opérationnels de façon efficace et à la communication des informations sur ces risques. Le GMRO joue également un rôle dans la détermination du niveau de fonds propres au titre du risque opérationnel conformément aux lignes directrices du BSIF. L'approche standard requiert des données sur les pertes financières et opérationnelles. Le grand livre général de la banque est utilisé pour prendre en compte les éléments financiers (p. ex., résultat, charges et actifs). Le système de risque opérationnel, une application spécialisée de traitement de données sur les pertes, sert à prendre en compte les pertes opérationnelles sur 10 ans utilisées pour calculer l'élément de perte. Du point de vue de la gouvernance, le CRORC, qui est présidé par le premier vice-président du GMRO, est une tribune composée des membres de la haute direction, dont des représentants des trois lignes de défense, qui ont la responsabilité de la

surveillance et de l'analyse des questions importantes relatives au risque opérationnel et aux contrôles y afférents. Le CRORC est un sous-comité du CGMR. Le CGMR, qui est présidé par le chef de la gestion du risque, est une tribune composée des membres de la haute direction chargés d'analyser et de surveiller la conformité à l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque et les stratégies d'atténuation du risque.

### Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base du cadre qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

### Recensement des risques

Le recensement des risques inclut les processus d'évaluation, de compréhension et de confirmation des risques liés aux activités, aux opérations et aux initiatives de changement des unités d'exploitation ainsi que pour les nouveaux risques, afin de veiller à ce que les risques opérationnels soient décelés et gérés de façon proactive. Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des façons de les atténuer et de les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces évaluations comprennent l'application de l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

### Mesure de risque

La mesure de risque correspond à la quantification du risque opérationnel au moyen des calculs des fonds propres au titre du risque opérationnel, de la collecte et de l'analyse des données internes sur les pertes et de simulations de crise pour acquérir une compréhension des expositions éventuelles au risque opérationnel.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous nous sommes dotés d'une pratique robuste en matière de mesure de risque pour quantifier le risque opérationnel et nous assurer que nous disposons de suffisamment de fonds propres. Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

### Atténuation du risque

L'atténuation du risque s'entend de la détermination des stratégies appropriées et de la conception de plans d'action visant à répondre aux risques opérationnels, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Notre outil principal d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle décrit les principes clés, la structure et les processus sous-tendant notre approche en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. Aux termes de notre cadre de contrôle, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise peut offrir une protection additionnelle contre les pertes. Ces mesures d'atténuation répondent également aux exigences légales et réglementaires, le cas échéant. Les autres mécanismes de transfert du risque peuvent comprendre diverses approches, comme les indemnités contractuelles en vertu desquelles la responsabilité des pertes incombe aux tiers. Enfin, notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation et le programme plus large de renforcement de la résilience opérationnelle visent à réduire au maximum les répercussions de perturbations importantes touchant nos activités essentielles.

### Suivi des risques et rapports connexes

Le suivi des risques et les rapports connexes permettent d'assurer le suivi et la communication des questions liées au risque opérationnel, y compris les nouveaux risques, aux parties intéressées pertinentes en temps opportun et en toute transparence.

Tant les indicateurs de risque clés prospectifs que les principaux indicateurs de rendement rétrospectifs fournissent des renseignements sur notre exposition au risque et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les indicateurs de risque clés permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et à la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les indicateurs de risque clés en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les indicateurs de risque clés choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil de notre environnement de contrôle, de nos expositions au risque opérationnel et de nos stratégies d'atténuation. Les pratiques liées au risque opérationnel sont continuellement améliorées pour renforcer notre programme de gestion du risque opérationnel et nous permettre d'effectuer de façon efficace et efficiente le recensement, la mesure, l'atténuation, le suivi du risque opérationnel auquel la CIBC est exposée et la communication des informations sur ce risque.

Les risques opérationnels pouvant avoir une incidence défavorable sur la CIBC comprennent les risques suivants :

### Risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la lutte contre le financement des activités terroristes

Le risque lié à la LBA et à la LFAT se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires mondiales en matière de sanctions et de LBA/LFAT. Il correspond aussi au risque que la CIBC fasse l'objet d'une surveillance accrue des organismes de réglementation ou d'une censure réglementaire (c.-à-d. d'ordonnances de cessation et d'abstention), ou qu'elle subisse une perte financière (en raison de sanctions réglementaires, pénales ou civiles, ou de la confiscation d'actifs). Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes pour plus de précisions.

### Risque lié aux données

Le risque lié aux données s'entend du risque découlant de la gestion inadéquate du cycle de vie des données, qui pourrait nuire à la capacité de la CIBC de fournir des données cohérentes et exactes. Ce risque peut avoir une incidence sur les activités essentielles, comme la présentation de l'information financière, la conformité réglementaire et l'efficacité des outils d'analyse ou des modèles analytiques qui nous aident à prendre des décisions d'affaires plus éclairées. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux données et à l'intelligence artificielle pour plus de précisions.

### Risque de fraude

Le risque de fraude est le risque lié à tout acte ou omission intentionnel conçu pour tromper autrui dans le but de détourner des biens ou des actifs ou de contourner la réglementation, les lois ou les politiques et processus de la CIBC dans le but de réaliser un gain ou d'obtenir un avantage financier. Ces actes intentionnels peuvent être commis par des membres de l'équipe ou par des parties externes (p. ex., des clients ou des tiers).

## Risque lié à la sécurité de l'information (y compris le risque lié à la cybersécurité)

Le risque lié à la sécurité de l'information s'entend du risque que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations détenues par la CIBC et des informations confiées à la CIBC par les clients, les employés, les parties intéressées, les partenaires d'affaires et les tiers soient perdues, diffusées, consultées, modifiées ou détruites par une personne non autorisée, ce qui pourrait porter atteinte aux activités de la CIBC et à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la sécurité de l'information et à la cybersécurité pour plus de précisions.

## Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie s'entend du risque que la disponibilité, la stabilité, la résilience, la capacité, la performance, la pertinence ou l'intégrité d'une technologie soit compromise et qu'elle entraîne des pertes financières ou des perturbations opérationnelles, ou qu'elle porte atteinte à la réputation de l'organisation. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié à la technologie pour plus de précisions.

## Risque lié aux tiers

Le risque lié aux tiers correspond au risque pouvant découler d'une entente commerciale conclue entre la CIBC et une autre entité qui est un tiers, par la signature d'un contrat ou autrement. Ce risque peut survenir dans le cadre d'activités nécessitant l'utilisation de produits et de services externes, de la consultation d'un conseiller externe, d'ententes de réseau, de services gérés, de services fournis par des sociétés affiliées et des filiales, des coentreprises ou des commanditaires, de contrats aux termes desquels aucun honoraire ne sera versé et de toute autre entente qui porte sur la prestation de services à la CIBC ou à ses clients. Se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers pour plus de précisions.

Les autres risques opérationnels comprennent les risques liés à l'interruption des activités, au comportement et à la culture (se reporter à la section Risque lié au comportement et à la culture), à l'information financière, au modèle, au personnel, à la protection des renseignements personnels, aux projets, à la sécurité physique, à la conformité réglementaire (se reporter à la section Risque lié à la conformité réglementaire) et au traitement et à la réalisation, ainsi que les risques juridiques (se reporter à la section Risques juridiques et de réputation).

## Risque environnemental et social

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont les questions liées au climat (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux changements climatiques pour plus de précisions), et il peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Le risque social représente la possibilité d'une incidence négative sur notre situation financière, nos activités ou notre conformité aux textes légaux et réglementaires, ou d'une atteinte à notre réputation découlant des questions sociales liées à la CIBC, à une activité, à une transaction, à un produit, à un client, à un tiers ou à un fournisseur. Ces questions sociales peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'offre de services bancaires inclusifs (p. ex., accessibilité, réconciliation, équité raciale), les droits de la personne (p. ex., esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes, liberté d'opinion et d'expression) et les incidences sociales des changements climatiques.

## Gouvernance

La CIBC a mis en place le Cadre environnemental et social mondial, un document énonçant sa politique interne qui réunit les politiques et procédures de la CIBC à l'appui de la mise en œuvre des priorités en matière de durabilité et les politiques connexes de la banque, y compris la façon dont elle gère le risque environnemental et social, ainsi qu'un aperçu du cadre de gouvernance des facteurs ESG qu'elle a établi. Comme la gestion du risque environnemental et social nécessite de faire appel à une approche multidisciplinaire, nous avons tenu compte de ces facteurs de risque dans notre cadre de gouvernance des facteurs ESG, lequel définit les responsabilités connexes du conseil, des cadres supérieurs et des employés chargés de l'exécution au quotidien.

Le conseil de la CIBC et ses comités assurent une surveillance continue de la mise en œuvre soutenue du cadre de gouvernance des facteurs ESG à l'échelle de la banque, chacun d'entre eux jouant un rôle distinct, mais selon une approche intégrée. Le Comité de gouvernance est responsable de la surveillance de notre stratégie ESG (laquelle comprend notre stratégie liée aux changements climatiques) et de la gouvernance des facteurs ESG, des informations importantes sur les facteurs ESG à fournir au public, lesquelles doivent concorder avec notre stratégie ESG, et de la mobilisation des parties intéressées. À ce titre, le Comité de gouvernance analyse les défis, tendances et faits nouveaux externes qui devraient être pris en compte dans nos plans stratégiques. Les autres comités du conseil sont chargés de la surveillance d'éléments précis de nos priorités en matière de durabilité et de la gouvernance, en fonction de leur mandat, qui se rapportent au risque environnemental et social. Plus précisément, le CGR passe en revue et approuve les cadres, les politiques et les limites clés qui servent à détecter et à contrôler les principaux risques. Il surveille également le recensement, l'évaluation, le suivi et l'atténuation des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face, y compris les risques liés aux changements climatiques. Le Comité de vérification, quant à lui, est responsable de superviser l'établissement et le maintien par la direction d'un système de processus et de contrôles visant à assurer l'intégrité, l'exactitude et la fiabilité des informations sur les facteurs ESG présentées dans le Rapport annuel, le Rapport sur la durabilité et d'autres documents d'information ESG importants.

En ce qui concerne la haute direction, le Groupe EHD doit rendre compte de la progression de la mise en œuvre du programme de durabilité de la CIBC, tandis que la première vice-présidente à la direction et chef de l'administration est le cadre supérieur ayant la responsabilité des questions de durabilité à l'échelle de l'entreprise et est également responsable de la stratégie de durabilité, des informations à fournir sur la durabilité et du cadre de gouvernance des facteurs ESG. À ce titre, la chef de l'administration travaille en étroite collaboration avec le chef de la gestion du risque, qui assume la responsabilité globale de la gestion du risque d'entreprise. Les questions de durabilité sont également gérées par les cadres supérieurs par l'intermédiaire du Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG, qui est présidé par la chef de l'administration et compte des représentants de l'ensemble des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels. Le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des initiatives stratégiques de durabilité à l'échelle de la banque, en réponse aux répercussions environnementales et sociales de la CIBC. Le chef de la gestion du risque préside le CGRM, qui fournit une tribune pour la discussion de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque, des simulations de crise et des stratégies d'atténuation du risque, y compris la prise en considération des risques liés aux changements climatiques et des risques environnementaux et sociaux pertinents.

Notre équipe Durabilité d'entreprise, qui relève de la chef de l'administration et qui est dirigé par la première vice-présidente, Facteurs ESG et gouvernance d'entreprise, collabore avec les unités d'exploitation stratégiques, les groupes fonctionnels et les experts en la matière à l'échelle de la banque, comme l'équipe de gestion du risque environnemental au sein du groupe GMROE, pour faire progresser le programme de durabilité de la CIBC. L'équipe gestion du risque environnemental relève du vice-président à la direction, GMROE, qui relève du chef de la gestion du risque et qui assure une surveillance indépendante du recensement, de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques environnementaux.

Comme nous savons que les enjeux environnementaux et sociaux et les risques connexes changent constamment, nous nous entretenons régulièrement avec nos parties intéressées et évaluons continuellement les autres enjeux environnementaux et sociaux au moyen de partenariats et d'initiatives du secteur, dans le cadre desquels nous discutons également de ces enjeux. Ces mesures nous permettent de veiller à ce que nous ayons la même compréhension de ce risque et à ce que nous soyons prêts à y répondre.

## Gestion du risque

Le Cadre environnemental et social mondial définit les rôles nécessaires à la gestion du risque environnemental et social et les responsabilités en cette matière qui sont partagées par plusieurs équipes de gestion des risques, notamment les groupes GMROE, Gestion des risques liés au comportement et à la culture et Gestion du risque lié aux tiers, ainsi que les équipes régionales de gestion du risque.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe GMROE assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle des risques environnementaux. Ce groupe est dirigé par le vice-président à la direction, GMROE, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec l'équipe Durabilité d'entreprise pour veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient intégrés à nos priorités en matière de durabilité, ainsi qu'avec les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels afin de s'assurer que des pratiques en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties intéressées et à la façon dont nous gérons nos installations.

Le risque environnemental s'entend, notamment, des questions liées au climat, et le risque social constitue l'une des composantes des risques juridiques et de réputation. Par conséquent, ces risques sont évalués et atténués conformément aux politiques et procédures connexes mises en œuvre pour la gestion des risques juridiques et de réputation, notamment celles indiquées dans le Cadre de gestion du risque de réputation et la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation, ainsi que les procédures propres aux secteurs d'activité. Se reporter à la section Risques juridiques et de réputation pour plus de précisions.

De plus, la Politique environnementale de la Banque CIBC, dont la responsabilité de la gestion globale relève de l'équipe de gestion du risque environnemental, décrit notre démarche de gestion environnementale prudente, y compris les questions liées au climat, et attribue les responsabilités de gestion de nos répercussions environnementales. La Politique environnementale de la Banque CIBC stipule que la CIBC élaborera, mettra en œuvre et maintiendra des normes et des procédures visant à examiner, à évaluer et à gérer les risques environnementaux liés à ses activités de prêt et de placement et, dans le cadre de ces activités, cherchera à promouvoir de saines pratiques de gestion environnementale auprès de ceux avec qui elle a une relation d'affaires. Par exemple, les évaluations environnementales et les évaluations sociales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social liés aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, dont la Banque est signataire (adoptés par la CIBC en 2003), soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Un processus de soumission à un autre palier d'intervention est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Certains risques environnementaux et sociaux, tels que ceux liés au travail des enfants ou à d'autres violations des droits de la personne, sont une composante de la gestion du risque lié aux tiers et sont recensés, évalués, atténués, suivis et signalés conformément à la politique de gestion des risques liés aux tiers de la CIBC (se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques – Risque lié aux tiers). Nous avons des procédures en place pour évaluer le risque lié aux fournisseurs contractuels et régir nos relations avec eux. Lorsque nous réalisons des contrôles préalables des fournisseurs, qu'il s'agisse de nouveaux fournisseurs, de fournisseurs existants ou de fournisseurs potentiels, nous prenons en considération les facteurs de durabilité applicables afin d'atténuer ces risques éventuels au sein de notre chaîne d'approvisionnement, comme il a été mentionné dans le Rapport sur la durabilité CIBC et dans notre communiqué intitulé La Banque CIBC et les droits de la personne : énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes, qui sont disponibles sur notre site Web.

### **Changements climatiques**

Le risque lié aux changements climatiques fait partie intégrante de nos processus de gestion du risque, en commençant par notre intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques, qui a été défini en fonction de considérations qualitatives et quantitatives, et reflète notre principe directeur selon lequel nous exerçons une saine gestion du risque, ainsi que pour veiller à satisfaire les attentes des parties intéressées à l'égard de la gestion du risque lié aux changements climatiques. Nous avons mis en place des niveaux de tolérance dans nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque à l'échelle régionale et de l'entreprise pour les unités d'exploitation stratégiques pertinentes. Nous continuons d'évaluer les mesures pertinentes et inclurons des mesures quantitatives supplémentaires à nos énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque, au besoin, à mesure que les pratiques de gestion du risque lié aux changements climatiques progressent et évoluent.

Nous recensons et évaluons activement les risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils pourraient avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, causer des dommages physiques, perturber les chaînes d'approvisionnement et se répercuter sur les économies mondiales et, finalement, influer sur le risque de crédit et le risque de marché. Pour ce faire, nous continuons à travailler à la conception d'une série d'outils, incluant une méthode d'évaluation du risque lié au carbone, des cartes de points chauds, l'analyse de scénarios et la mesure des émissions financées. Ces outils nous donneront un aperçu des risques présents au niveau du client, du secteur et du portefeuille, car il est impossible de mesurer adéquatement les risques liés aux changements climatiques auxquels nos clients font face à l'aide d'un seul outil.

Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone permet d'évaluer les répercussions à court, à moyen et à long terme que subissent les entreprises clientes et les clients commerciaux en lien avec les changements climatiques, notamment en raison de changements dans les politiques, les technologies ou les tendances du marché. Cette méthode nous permet d'attribuer une cote à chaque client sur une échelle allant d'avancée à faible, et lorsqu'un client se voit attribuer une cote « faible », nous lui recommandons de s'entretenir avec notre comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone, lequel est composé de représentants des unités d'exploitation stratégiques pertinentes et de la gestion du risque, afin de mettre sur pied un plan d'action approprié pour atténuer ce risque.

Notre approche de « cartes de points chauds » donne une représentation visuelle des secteurs de services aux entreprises et aux gouvernements qui sont sensibles aux risques liés aux changements climatiques. Par suite de l'évaluation d'une carte de points chauds, nous attribuons une cote à chaque industrie et secteur de notre portefeuille selon leur exposition globale aux risques physiques et de transition, ce qui nous permet d'accorder la priorité aux secteurs qui sont fortement exposés aux risques liés aux changements climatiques pour effectuer une analyse plus approfondie.

L'analyse de scénarios nous permet d'explorer les risques et les occasions potentiels qui se présentent à nous dans un éventail d'avenirs climatiques plausibles, dans certaines conditions et selon certaines hypothèses. Cela comprend l'évaluation des pertes financières potentielles et de l'actif pondéré en fonction du risque, qui ont un effet sur les exigences en matière de fonds propres de la CIBC dans chaque scénario. Nous continuerons de préciser notre méthode d'analyse des scénarios climatiques à mesure que les normes et les règlements du secteur évolueront.

Ces outils de gestion du risque nous procurent un haut degré de précision et nous permettent de comprendre le comportement de nos portefeuilles individuels en présence de risques climatiques ainsi que les aspects sur lesquels nous devons concentrer nos efforts d'atténuation. Ils nous permettent également d'étyager nos décisions d'affaires à l'égard des possibilités d'épauler nos clients. Nous continuerons, au fil de l'évolution des normes du secteur, du contexte réglementaire, de la qualité des données, des outils et de notre approche, d'enrichir nos connaissances sur les risques climatiques, de les étudier et d'en évaluer les répercussions.

### **Droits de la personne et codes de conduite**

La CIBC s'engage à respecter et à protéger les droits de la personne, ce qui signifie que nous ne tolérons aucune forme d'esclavage moderne dans l'ensemble de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Nous nous engageons à protéger les droits de la personne en ayant recours à des pratiques sectorielles mondiales, comme celles des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, et à faire la promotion d'un milieu de travail juste, diversifié et inclusif. Nous faisons publiquement rapport en vertu des lois applicables en matière de droits de la personne, dont la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni, la *Modern Slavery Act 2018* de l'Australie et la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada. Nous respectons toutes les lois et normes applicables concernant les droits de la personne dans tous les territoires où nous exerçons nos activités, y compris les lois et normes relatives à l'esclavage moderne, à la parité salariale, à l'équité en matière d'emploi, à la santé et à la sécurité, à la discrimination et au harcèlement. Nous nous attendons à ce que les membres de notre équipe, nos clients, nos fournisseurs et les autres tiers avec qui nous avons une relation d'affaires partagent notre engagement à respecter les droits de la personne et à atténuer les risques liés à l'esclavage moderne. De plus amples renseignements se trouvent dans le document intitulé La Banque CIBC et les droits de la personne : énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes qui figure sur notre site Web.

Le Code de conduite CIBC (Code de conduite) est un point de référence important dans notre culture. Il définit un cadre intégré des principaux principes, politiques, lignes directrices et processus visant à permettre aux employés d'avoir une conduite conforme aux normes éthiques et déontologiques les plus rigoureuses. Le Code de conduite s'applique à tous les membres de l'équipe CIBC et de ses filiales en propriété exclusive, à l'exception des membres de l'équipe de CIBC Cayman Bank Limited et de CIBC Cayman Reinsurance Limited, chacune étant dotée de son propre code de conduite pour se conformer aux exigences locales. Chaque année, tous les employés doivent attester qu'ils ont lu et compris notre Code de conduite et qu'ils s'engagent à le respecter en tout temps. Nous avons également mis en place des mécanismes pour détecter les manquements potentiels au Code de conduite, lesquels font l'objet d'un examen par les canaux appropriés conformément aux lois en vigueur ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et processus de la CIBC, afin d'en évaluer les résultats et les conséquences.

Des précisions sur la gouvernance et la gestion de la durabilité ainsi que sur les politiques et la performance en matière de durabilité de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

## Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre approche en matière de gestion et d'atténuation du risque lié à la conformité réglementaire est conforme à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et vise à favoriser une culture de gestion du risque solide. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, dont la responsabilité incombe au premier vice-président, chef de la Conformité, Protection des renseignements personnels et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les mesures d'atténuation en interne (c.-à-d. nos politiques, nos procédures et au moins un contrôle) qui confirment la conformité réglementaire.

Note Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

## Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuarien nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

## Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires, nos tiers, les organismes de réglementation, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties intéressées; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Tous les membres de l'équipe de la CIBC jouent un rôle dans la protection de notre réputation en s'assurant que les normes éthiques les plus élevées sont respectées dans notre façon d'agir et dans ce que nous faisons. Nous devons non seulement agir avec intégrité en tout temps, mais également nous assurer que les activités qui sont menées ne représentent pas de risque excessif pour la réputation de la CIBC en matière de pratiques commerciales éthiques, saines et responsables. Par conséquent, les exigences en matière de gestion et de surveillance du risque de réputation potentiel sont intégrées dans le cadre de politiques et procédures connexes. Ces processus comprennent la gestion de divers risques aux termes de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, du cadre de gestion du risque et du Code de conduite de la CIBC. Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR. En outre, certains comités de la haute direction à l'échelle de l'entreprise assurent également la surveillance de ces risques pour assurer que les pratiques requises ont été mises en œuvre et que les risques juridiques et de réputation importants ont été décelés et gérés de façon efficace, et communiqués à un échelon supérieur, s'il y a lieu.

## Risques liés au comportement et à la culture

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d. les comportements) de la part de la CIBC, des membres de l'équipe ou de tiers ne soient pas conformes à la culture que nous souhaitons; aient des conséquences négatives, inappropriées ou inéquitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influent sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur notre entreprise, nos activités et notre situation financière.

Le risque lié à la culture est le risque que les croyances, valeurs et normes implicites ou explicites qui orientent les comportements et les décisions des membres de l'équipe puissent avoir une incidence défavorable sur la stratégie, la réputation, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture s'applique à l'échelle de l'entreprise et décrit la manière dont nous gérons les risques potentiels liés au comportement et à la culture par un processus proactif de gestion et de surveillance. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion des risques liés au comportement et à la culture. Les principes et exigences d'ensemble qui garantissent que des comportements appropriés sont adoptés et que les comportements inappropriés sont pris en charge et qui font la promotion de la culture ciblée de la CIBC sont présentés dans le Code de conduite CIBC ainsi que dans d'autres politiques, cadres, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle mondiale ou régionale. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer en tout temps au code et aux politiques, cadres, processus et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle. La gouvernance des risques liés au comportement et à la culture est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction.

# Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

## Méthodes comptables critiques et estimations

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du BSIF. Un sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés.

Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains ont trait à des questions incertaines. En particulier, tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant de la provision pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes sur créances d'une période à l'autre. Tout changement requis dans les jugements et estimations posés en appliquant les méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

## Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières et de marchandises, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et le GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Se reporter à la section Gestion du risque pour plus de précisions à ce sujet.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9.

## Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance, les titres de participation et les prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt de certains prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d. la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes faisant appel à des données importantes non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3.

	2025		2024	
	Niveau 3	Total <sup>1</sup>	Niveau 3	Total <sup>1</sup>
<b>Actif</b>				
Valeurs mobilières et prêts évalués à la JVRN	<b>1 099 \$</b>	<b>0,8 %</b>	612 \$	0,6 %
Titres de participation désignés à la JVAERG	<b>534</b>	<b>0,6</b>	203	0,3
Dérivés	<b>166</b>	<b>0,4</b>	101	0,3
<b>Total</b>	<b>1 799 \$</b>	<b>0,7 %</b>	916 \$	0,4 %
<b>Passif</b>				
Dépôts et autres passifs <sup>2</sup>	<b>476 \$</b>	<b>1,1 %</b>	416 \$	1,0 %
Dérivés	<b>1 143</b>	<b>2,8</b>	1 083	2,7
<b>Total</b>	<b>1 619 \$</b>	<b>1,4 %</b>	1 499 \$	1,3 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprend les dépôts désignés à la juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicatifs à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

### Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude associée aux paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2025, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 422 M\$ (336 M\$ en 2024), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

### Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'un des objectifs de l'IFRS 9 est d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

### Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation des pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et les estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes sur créances d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain. Par conséquent, nous devons faire appel à une part plus importante de jugement pour estimer les pertes de crédit attendues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses. Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

### Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle de provisions pour pertes de crédit attendues intègre des données, des systèmes et des processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche NI. Une grande partie de jugement est requise pour optimiser les données et les techniques de modélisation utilisées dans le calcul des paramètres de risque selon Bâle, et conformément aux exigences de l'IFRS 9, notamment la conversion des estimations fondées sur le cycle économique en paramètres fondés sur un moment dans le temps utilisés conformément à l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI en vertu de Bâle. Les principales différences entre les paramètres de risque selon Bâle et les paramètres selon l'IFRS 9 sont présentées dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires.  Montant actualisé en utilisant le coût du capital ou le coût de renonciation.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie.  Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

### Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégiques respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

## Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons antérieurement choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018.

## Titrisations et entités structurées

### Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient. Un investisseur pourrait exercer son pouvoir par l'intermédiaire de droits de vote ou de droits similaires ou, dans le cas d'entités structurées, par l'intermédiaire d'accords contractuels dirigeant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Nous soutenons plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust et la fiducie de marges de crédit hypothécaires, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux créances sur cartes de crédit et aux marges de crédit hypothécaires sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

### Titrisation d'actifs de tiers

Nous soutenons également plusieurs entités structurées qui acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournit une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Se reporter à la section Situation financière – Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers.

### Contrats de location

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC. Nous exerçons notre jugement pour déterminer la durée du contrat de location appropriée, en fonction de la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. Pour la comptabilisation du contrat de location, nous déterminons également les taux d'actualisation appropriés d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC.

À titre de bailleur intermédiaire de locaux à bureaux, nous exerçons notre jugement pour classer un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent est transférée ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé selon le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat entre chacune des composantes en fonction de notre estimation du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location. Pour les contrats de sous-location classés comme des contrats de location-financement, nous exerçons des jugements similaires à ceux que nous exerçons lorsque nous agissons à titre de preneur afin de déterminer la durée appropriée d'un contrat de location.

Nous agissons également à titre de bailleur dans le cadre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement en lien avec les activités de financement d'équipement pour des clients. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si ces contrats de location doivent être classés en tant que contrats de location-financement ou en tant que contrats de location simple. Pour ce faire, il faut établir si les contrats de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Dans le cas des contrats de location-financement, l'actif loué est décomptabilisé et un investissement net dans le contrat de location est comptabilisé, qui est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront reçus du preneur et de la valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location. L'investissement net dans le contrat de location-financement est inclus au poste Prêts aux entreprises et aux gouvernements, dans le bilan consolidé.

## Dépréciation des actifs

### Goodwill

Au 31 octobre 2025, nous avions un goodwill de 5 475 M\$ (5 443 M\$ en 2024). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2025, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Nous avons établi que la valeur recouvrable de nos UGT dépassait leur valeur comptable.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

### Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2025, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 116 M\$ (116 M\$ en 2024) et d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée de 154 M\$ (199 M\$ en 2024). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

## Impôt sur le résultat

Nous nous sommes engagés à adopter des pratiques fiscales responsables. Nous mettons en œuvre des processus de gouvernance et de conformité fiscales dynamiques conformément aux obligations réglementaires de tous les territoires où nous exerçons nos activités. Nous visons à gérer le risque fiscal pour nous assurer de bien comprendre toute exposition aux risques financiers et faire en sorte qu'elle s'aligne sur notre stratégie et notre intérêt à l'égard du risque global.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. La direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé et le moment auquel elles seront comptabilisées, en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

L'impôt exigible est calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Dans le cas de l'impôt canadien sur le revenu, « quasi adopté » s'entend généralement du moment auquel les taux proposés franchissent l'étape de la troisième lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement minoritaire ou de la première lecture au Parlement canadien dans le cas d'un gouvernement majoritaire.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, d'après les lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Nous ne comptabilisons pas les passifs d'impôt différé pour les différences temporaires imposables découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible et si nous prévoyons contrôler la date à laquelle elles se résorberont. Nous ne comptabilisons pas les actifs d'impôt différé pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger s'il n'est pas prévu qu'elles se résorberont dans un avenir prévisible ou s'il n'est pas probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrons imputer ces différences temporaires déductibles.

Chaque trimestre, nous évaluons s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé.

Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat.

## Passifs éventuels et provisions

### Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procémons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 21 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 21 comprennent les provisions pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2025, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires. Les contrôles et litiges fiscaux sont exclus. Les questions fiscales sont abordées à la note 18 des états financiers consolidés.

La note 21 présente également les informations sur les pertes raisonnablement possibles en sus des pertes déjà comptabilisées, c'est-à-dire les pertes qui ne sont ni probables ni peu probables, pouvant découler des procédures judiciaires importantes qu'il est possible d'estimer.

## Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur de régimes d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance soins dentaires (collectivement, les régimes d'avantages complémentaires à long terme).

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des régimes de retraite à prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre des régimes de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels des obligations à duration courte et moyenne sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Se reporter aux notes 1 et 17 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

## Programme de fidélisation autogéré

Nous sommes le promoteur de certains programmes autogérés de fidélisation des clients de cartes de crédit pour lesquels nous comptabilisons des passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Le calcul des coûts liés à l'échange prévu des points nécessite de faire appel au jugement et dépend de plusieurs hypothèses, y compris l'estimation des coûts par point et le taux d'échange à long terme.

Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes de fidélisation autogérés.

## Faits nouveaux en matière de comptabilité

Se reporter à la note 30 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les modifications de méthodes comptables futures.

## Autres faits nouveaux en matière de réglementation

### Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui étaient présumés être des « indices de référence », y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et le taux offert en dollars canadiens (CDOR), étaient assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et à des réformes.

Conformément aux attentes des organismes de réglementation, nous avons terminé la transition des contrats indexés au taux LIBOR en dollars américains vers les taux alternatifs en date du 30 juin 2023, remboursé des passifs d'un montant de 48 M\$ US au titre des débentures subordonnées indexées au taux LIBOR en dollars américains en date du 28 février 2025, et terminé la transition des contrats fondés sur le taux CDOR et les taux des acceptations bancaires vers les taux alternatifs au troisième trimestre de 2024.

### Cotisation spéciale de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)

Le 16 novembre 2023, le conseil d'administration de la FDIC a approuvé la version définitive de la réglementation visant l'établissement d'une cotisation spéciale pour certaines institutions de dépôt assurées des États-Unis dans le but de récupérer le coût des mesures prises pour protéger les dépôts non assurés à la suite de la fermeture de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank. Notre institution de dépôt aux États-Unis, CIBC Bank USA, qui est assujetti à cette cotisation spéciale, a comptabilisé une charge avant impôt nette cumulée de 103 M\$ (77 M\$ US) pour l'exercice 2024 en fonction des attentes quant au montant total à payer. La cotisation spéciale continue de faire l'objet d'un ajustement par la FDIC fondé sur les pertes estimées révisées et les pertes réelles subies dans le cadre de la procédure de mise sous séquestre.

### Ligne directrice E-23 du BSIF – Gestion du risque de modélisation

Le 11 septembre 2025, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice E-23, qui établit les attentes du BSIF à l'égard de la façon dont les IFF doivent gérer les risques associés à l'utilisation de modèles, ce qui comprend les modèles actuariels traditionnels et ceux reposant sur des nouvelles technologies comme l'IA et l'AA. La ligne directrice E-23 met en place un cadre fondé sur des principes qui s'applique à tous les types de modèles, quelle que soit la technologie utilisée. Elle n'interdit aucune démarche de modélisation particulière, ce qui permet aux IFF d'innover tout en assurant de saines pratiques de gestion du risque. Le BSIF s'attend à ce que les IFF mettent en œuvre la ligne directrice à compter de mai 2027, après une période de transition de 18 mois qui leur donne le temps d'évaluer leurs pratiques actuelles, d'apporter les ajustements nécessaires et de mettre en œuvre la ligne directrice de manière efficace.

## Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants<sup>1</sup>, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différenciées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants<sup>1</sup> et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 16, 17, 23 et 24 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés les administrateurs), le Groupe EHD et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés les dirigeants). Les membres du conseil d'administration qui sont également des membres du groupe EHD sont inclus à titre de dirigeants.

## Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

## Contrôles et procédures

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2025 (conformément aux règles de la SEC et des ACVM). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

### Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document Internal Control – Integrated Framework qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2025 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2025, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

### Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

# Information financière annuelle supplémentaire

## Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen <sup>1</sup>			Intérêt			Taux moyen			
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	
<b>Actif au Canada<sup>2</sup></b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	<b>12 308 \$</b>	12 159 \$	23 261 \$	<b>465 \$</b>	774 \$	1 265 \$	<b>3,78 %</b>	6,37 %	5,44 %	
Valeurs mobilières	<b>130 315</b>	114 317	99 012	<b>5 428</b>	5 473	4 629	<b>4,17</b>	4,79	4,68	
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	<b>40 434</b>	30 394	30 377	<b>1 827</b>	1 691	1 646	<b>4,52</b>	5,56	5,42	
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	<b>277 571</b>	269 759	265 871	<b>11 204</b>	12 454	11 236	<b>4,04</b>	4,62	4,23	
Prêts personnels	<b>44 493</b>	43 476	43 029	<b>3 124</b>	3 638	3 382	<b>7,02</b>	8,37	7,86	
Cartes de crédit	<b>19 912</b>	18 687	16 335	<b>2 804</b>	2 480	2 080	<b>14,08</b>	13,27	12,73	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	<b>111 409</b>	103 026	97 113	<b>6 099</b>	6 831	5 888	<b>5,47</b>	6,63	6,06	
Total des prêts	<b>453 385</b>	434 948	422 348	<b>23 231</b>	25 403	22 586	<b>5,12</b>	5,84	5,35	
Autres actifs productifs d'intérêts	<b>6 235</b>	4 699	5 556	<b>293</b>	254	254	<b>4,70</b>	5,41	4,57	
Dérivés	<b>13 612</b>	14 484	15 569	—	—	—	—	—	—	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	<b>11</b>	5 907	11 497	—	—	—	—	—	—	
Autres actifs non productifs d'intérêts	<b>29 779</b>	21 076	23 779	—	—	—	—	—	—	
Total de l'actif au Canada	<b>686 079</b>	637 984	631 399	<b>31 244</b>	33 595	30 380	<b>4,55</b>	5,27	4,81	
<b>Actif à l'étranger<sup>2</sup></b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	<b>47 411</b>	43 717	36 817	<b>1 917</b>	2 115	1 612	<b>4,04</b>	4,84	4,38	
Valeurs mobilières	<b>144 682</b>	125 979	97 449	<b>3 617</b>	4 087	2 712	<b>2,50</b>	3,24	2,78	
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	<b>70 266</b>	67 679	53 527	<b>3 433</b>	4 120	2 920	<b>4,89</b>	6,09	5,46	
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	<b>5 850</b>	5 569	5 294	<b>273</b>	267	251	<b>4,67</b>	4,79	4,74	
Prêts personnels	<b>1 416</b>	1 319	1 335	<b>105</b>	98	65	<b>7,42</b>	7,43	4,87	
Cartes de crédit	<b>169</b>	151	143	<b>36</b>	32	30	<b>21,30</b>	21,19	20,98	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	<b>112 737</b>	96 332	94 599	<b>7 940</b>	7 701	6 894	<b>7,04</b>	7,99	7,29	
Total des prêts	<b>120 172</b>	103 371	101 371	<b>8 354</b>	8 098	7 240	<b>6,95</b>	7,83	7,14	
Autres actifs productifs d'intérêts	<b>3 557</b>	2 566	2 480	<b>196</b>	170	155	<b>5,51</b>	6,63	6,25	
Dérivés	<b>23 176</b>	15 075	16 866	—	—	—	—	—	—	
Autres actifs non productifs d'intérêts	<b>8 942</b>	8 762	8 212	—	—	—	—	—	—	
Total de l'actif à l'étranger	<b>418 206</b>	367 149	316 722	<b>17 517</b>	18 590	14 639	<b>4,19</b>	5,06	4,62	
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 104 285 \$</b>	<b>1 005 133 \$</b>	<b>948 121 \$</b>	<b>48 761 \$</b>	<b>52 185 \$</b>	<b>45 019 \$</b>	<b>4,42 %</b>	<b>5,19 %</b>	<b>4,75 %</b>	
<b>Passif au Canada<sup>2</sup></b>										
Dépôts										
Particuliers	<b>230 685 \$</b>	224 154 \$	214 833 \$	<b>4 374 \$</b>	5 759 \$	4 474 \$	<b>1,90 %</b>	2,57 %	2,08 %	
Entreprises et gouvernements	<b>245 886</b>	228 570	232 733	<b>8 896</b>	11 710	11 395	<b>3,62</b>	5,12	4,90	
Banques	<b>2 727</b>	1 990	1 219	<b>65</b>	71	35	<b>2,38</b>	3,57	2,87	
Emprunts garantis	<b>54 523</b>	46 278	44 538	<b>2 339</b>	2 554	2 324	<b>4,29</b>	5,52	5,22	
Total des dépôts	<b>533 821</b>	500 992	493 323	<b>15 674</b>	20 094	18 228	<b>2,94</b>	4,01	3,69	
Dérivés	<b>14 740</b>	17 904	19 507	—	—	—	—	—	—	
Acceptations	<b>11</b>	5 913	11 497	—	—	—	—	—	—	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	<b>17 625</b>	19 526	15 236	<b>451</b>	517	334	<b>2,56</b>	2,65	2,19	
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	<b>21 696</b>	18 527	22 139	<b>1 036</b>	1 155	1 181	<b>4,78</b>	6,23	5,33	
Autres passifs	<b>23 945</b>	17 963	19 159	<b>172</b>	263	292	<b>0,72</b>	1,46	1,52	
Titres secondaires	<b>7 957</b>	7 349	6 470	<b>407</b>	505	453	<b>5,11</b>	6,87	7,00	
Total du passif au Canada	<b>619 795</b>	588 174	587 331	<b>17 740</b>	22 534	20 488	<b>2,86</b>	3,83	3,49	
<b>Passif à l'étranger<sup>2</sup></b>										
Dépôts										
Particuliers	<b>24 497</b>	22 420	19 891	<b>589</b>	635	419	<b>2,40</b>	2,83	2,11	
Entreprises et gouvernements	<b>208 890</b>	189 217	172 446	<b>7 745</b>	8 409	6 871	<b>3,71</b>	4,44	3,98	
Banques	<b>24 155</b>	23 951	23 110	<b>833</b>	1 113	932	<b>3,45</b>	4,65	4,03	
Emprunts garantis	<b>5 752</b>	4 515	4 172	<b>269</b>	225	183	<b>4,68</b>	4,98	4,39	
Total des dépôts	<b>263 294</b>	240 103	219 619	<b>9 436</b>	10 382	8 405	<b>3,58</b>	4,32	3,83	
Dérivés	<b>25 099</b>	18 634	21 133	—	—	—	—	—	—	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	<b>2 921</b>	2 609	2 524	<b>114</b>	108	74	<b>3,90</b>	4,14	2,93	
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	<b>124 937</b>	93 953	62 000	<b>5 485</b>	5 179	3 102	<b>4,39</b>	5,51	5,00	
Autres passifs	<b>5 657</b>	5 230	4 146	<b>217</b>	282	120	<b>3,84</b>	5,39	2,89	
Titres secondaires	—	75	100	—	5	5	—	6,67	5,00	
Total du passif à l'étranger	<b>421 908</b>	360 604	309 522	<b>15 252</b>	15 956	11 706	<b>3,62</b>	4,42	3,78	
Total du passif	<b>1 041 703</b>	948 778	896 853	<b>32 992</b>	38 490	32 194	<b>3,17</b>	4,06	3,59	
Capitaux propres applicables aux actionnaires	<b>62 299</b>	56 116	51 055	—	—	—	—	—	—	
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>283</b>	239	213	—	—	—	—	—	—	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 104 285 \$</b>	<b>1 005 133 \$</b>	<b>948 121 \$</b>	<b>32 992 \$</b>	<b>38 490 \$</b>	<b>32 194 \$</b>	<b>2,99 %</b>	<b>3,83 %</b>	<b>3,40 %</b>	
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette <sup>3</sup>					<b>15 769 \$</b>	<b>13 695 \$</b>	<b>12 825 \$</b>	<b>1,43 %</b>	<b>1,36 %</b>	<b>1,35 %</b>
Informations supplémentaires : Passif-dépôts non productif d'intérêts										
Canada	<b>83 597 \$</b>	78 749 \$	83 530 \$							
Étranger	<b>21 198</b>	19 779	22 990							

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

3) Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

## Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

		2025/2024			2024/2023		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
<b>Actif au Canada<sup>1</sup></b>							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		9 \$	(318)\$	(309)\$	(604)\$	113 \$	(491)\$
Valeurs mobilières		766	(811)	(45)	716	128	844
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		559	(423)	136	1	44	45
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	361	(1 611)	(1 250)	164	1 054	1 218
	Prêts personnels	85	(599)	(514)	35	221	256
	Cartes de crédit	163	161	324	299	101	400
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	556	(1 288)	(732)	359	584	943
Total des prêts		1 165	(3 337)	(2 172)	857	1 960	2 817
Autres actifs productifs d'intérêts		83	(44)	39	(39)	39	–
Variation des produits d'intérêts au Canada		2 582	(4 933)	(2 351)	931	2 284	3 215
<b>Actif à l'étranger<sup>1</sup></b>							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		179	(377)	(198)	302	201	503
Valeurs mobilières		607	(1 077)	(470)	794	581	1 375
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		157	(844)	(687)	772	428	1 200
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	13	(7)	6	13	3	16
	Prêts personnels	7	–	7	(1)	34	33
	Cartes de crédit	4	–	4	2	–	2
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 311	(1 072)	239	126	681	807
Total des prêts		1 335	(1 079)	256	140	718	858
Autres actifs productifs d'intérêts		66	(40)	26	5	10	15
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		2 344	(3 417)	(1 073)	2 013	1 938	3 951
<b>Variation totale des produits d'intérêts</b>		<b>4 926 \$</b>	<b>(8 350)\$</b>	<b>(3 424)\$</b>	<b>2 944 \$</b>	<b>4 222 \$</b>	<b>7 166 \$</b>
<b>Passif au Canada<sup>1</sup></b>							
Dépôts	Particuliers	168 \$	(1 553)\$	(1 385)\$	194 \$	1 091 \$	1 285 \$
	Entreprises et gouvernements	887	(3 701)	(2 814)	(204)	519	315
	Banques	26	(32)	(6)	22	14	36
	Emprunts garantis	455	(670)	(215)	91	139	230
Total des dépôts		1 536	(5 956)	(4 420)	103	1 763	1 866
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		(50)	(16)	(66)	94	89	183
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		198	(317)	(119)	(193)	167	(26)
Autres passifs		88	(179)	(91)	(18)	(11)	(29)
Titres secondaires		42	(140)	(98)	62	(10)	52
Variation des charges d'intérêts au Canada		1 814	(6 608)	(4 794)	48	1 998	2 046
<b>Passif à l'étranger<sup>1</sup></b>							
Dépôts	Particuliers	59	(105)	(46)	53	163	216
	Entreprises et gouvernements	874	(1 538)	(664)	668	870	1 538
	Banques	9	(289)	(280)	34	147	181
	Emprunts garantis	62	(18)	44	15	27	42
Total des dépôts		1 004	(1 950)	(946)	770	1 207	1 977
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		13	(7)	6	2	32	34
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		1 708	(1 402)	306	1 599	478	2 077
Autres passifs		23	(88)	(65)	31	131	162
Titres secondaires		(5)	–	(5)	(1)	1	–
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		2 743	(3 447)	(704)	2 401	1 849	4 250
<b>Variation totale des charges d'intérêts</b>		<b>4 557 \$</b>	<b>(10 055)\$</b>	<b>(5 498)\$</b>	<b>2 449 \$</b>	<b>3 847 \$</b>	<b>6 296 \$</b>
<b>Variation totale des produits nets d'intérêts</b>		<b>369 \$</b>	<b>1 705 \$</b>	<b>2 074 \$</b>	<b>495 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>870 \$</b>

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

## Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres <sup>1</sup>		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	<b>280 521 \$</b>	274 371 \$	<b>2 862 \$</b>	2 810 \$	<b>3 076 \$</b>	3 042 \$	<b>286 459 \$</b>	280 223 \$
Prêts personnels	<b>45 288</b>	44 412	<b>621</b>	522	<b>801</b>	805	<b>46 710</b>	45 739
Cartes de crédit	<b>20 428</b>	19 457	<b>28</b>	28	<b>183</b>	164	<b>20 639</b>	19 649
Total des prêts à la consommation, montant net	<b>346 237</b>	338 240	<b>3 511</b>	3 360	<b>4 060</b>	4 011	<b>353 808</b>	345 611
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	<b>5 574</b>	5 042	—	—	<b>191</b>	246	<b>5 765</b>	5 288
Institutions financières	<b>17 637</b>	15 019	<b>36 161</b>	25 382	<b>6 798</b>	6 124	<b>60 596</b>	46 525
Commerce de détail et de gros	<b>9 971</b>	9 638	<b>3 535</b>	2 999	<b>701</b>	843	<b>14 207</b>	13 480
Services aux entreprises	<b>9 621</b>	9 873	<b>6 235</b>	6 145	<b>2 380</b>	2 271	<b>18 236</b>	18 289
Fabrication – biens d'équipement	<b>2 152</b>	2 007	<b>2 713</b>	2 591	<b>76</b>	42	<b>4 941</b>	4 640
Fabrication – biens de consommation	<b>5 770</b>	5 646	<b>1 686</b>	1 618	<b>246</b>	239	<b>7 702</b>	7 503
Immobilier et construction	<b>32 483</b>	31 070	<b>22 997</b>	22 504	<b>1 364</b>	1 367	<b>56 844</b>	54 941
Agriculture	<b>8 987</b>	8 206	<b>155</b>	122	<b>49</b>	41	<b>9 191</b>	8 369
Pétrole et gaz	<b>2 312</b>	2 302	<b>1 154</b>	1 316	—	39	<b>3 466</b>	3 657
Mines	<b>933</b>	1 331	<b>381</b>	71	<b>1 234</b>	968	<b>2 548</b>	2 370
Produits forestiers	<b>663</b>	506	<b>205</b>	151	—	—	<b>868</b>	657
Matériel informatique et logiciels	<b>1 120</b>	1 048	<b>4 839</b>	3 829	<b>1 128</b>	747	<b>7 087</b>	5 624
Télécommunications et câblodistribution	<b>849</b>	723	<b>1 923</b>	1 315	<b>976</b>	566	<b>3 748</b>	2 604
Édition, impression et diffusion	<b>171</b>	250	<b>329</b>	387	<b>53</b>	68	<b>553</b>	705
Transport	<b>3 165</b>	3 160	<b>2 659</b>	2 329	<b>2 270</b>	2 173	<b>8 094</b>	7 662
Services publics	<b>4 610</b>	6 312	<b>7 450</b>	5 638	<b>5 264</b>	4 955	<b>17 324</b>	16 905
Éducation, soins de santé et services sociaux	<b>4 252</b>	4 117	<b>6 498</b>	5 908	<b>92</b>	298	<b>10 842</b>	10 323
Gouvernements	<b>2 403</b>	2 217	<b>441</b>	289	<b>2 069</b>	1 865	<b>4 913</b>	4 371
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades <sup>2,3</sup>	(362)	(307)	(797)	(858)	(70)	(67)	(1 229)	(1 232)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	<b>112 311</b>	108 160	<b>98 564</b>	81 736	<b>24 821</b>	22 785	<b>235 696</b>	212 681
Total des prêts et acceptations nets	<b>458 548 \$</b>	446 400 \$	<b>102 075 \$</b>	85 096 \$	<b>28 881 \$</b>	26 796 \$	<b>589 504 \$</b>	558 292 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

## Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2025	2024
Solde au début de l'exercice	<b>4 114 \$</b>	4 117 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	<b>2 342</b>	2 001
Radiations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	<b>12</b>	18
Prêts personnels	<b>571</b>	545
Cartes de crédit	<b>884</b>	739
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	<b>409</b>	874
Total des radiations	<b>1 876</b>	2 176
Recouvrements		
Prêts hypothécaires à l'habitation	<b>6</b>	7
Prêts personnels	<b>74</b>	62
Cartes de crédit	<b>152</b>	126
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	<b>54</b>	77
Total des recouvrements	<b>286</b>	272
Radiations nettes	<b>1 590</b>	1 904
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(138)	(121)
Change et autres	11	21
Solde à la fin de l'exercice	<b>4 739 \$</b>	4 114 \$
Se compose de ce qui suit :		
Prêts	<b>4 392 \$</b>	3 917 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	<b>347</b>	197
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts pour l'exercice		
Prêts hypothécaires à l'habitation	— %	— %
Prêts personnels	<b>1,08</b>	1,08
Cartes de crédit	<b>3,65</b>	3,25
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	<b>0,16</b>	0,40

## Prêts et acceptations nets par emplacement géographique<sup>1</sup>

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2025	2024
<b>Canada</b>		
Provinces de l'Atlantique	<b>17 353 \$</b>	16 885 \$
Québec	<b>50 017</b>	45 892
Ontario	<b>250 824</b>	243 890
Provinces des Prairies	<b>16 296</b>	16 009
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	<b>48 495</b>	49 068
Colombie-Britannique et Yukon	<b>78 034</b>	76 762
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stade affectée au Canada <sup>2, 3</sup>	<b>(2 471)</b>	(2 106)
Total au Canada	<b>458 548</b>	446 400
États-Unis <sup>2, 3</sup>	<b>102 075</b>	85 096
Autres pays <sup>2, 3</sup>	<b>28 881</b>	26 796
<b>Total des prêts et acceptations nets</b>	<b>589 504 \$</b>	558 292 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Comprend les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) Pour le Canada, la provision pour pertes sur créances de troisième stade est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations. Pour les États-Unis et les autres pays, les montants sont nets des provisions pour pertes sur créances de troisième stade.

## Sensibilité au risque de taux d'intérêt des prêts et des acceptations

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2025				2024			
	Taux variable	Taux fixe	Non sensible au risque de taux	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensible au risque de taux	Total
<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires à l'habitation	<b>111 527 \$</b>	<b>175 506 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>287 033 \$</b>	88 696 \$	191 976 \$	– \$	280 672 \$
Prêts personnels	<b>38 109</b>	<b>9 757</b>	<b>–</b>	<b>47 866</b>	37 450	9 231	–	46 681
Cartes de crédit	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21 581</b>	<b>21 581</b>	–	–	20 551	20 551
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	<b>220 697</b>	<b>16 413</b>	<b>306</b>	<b>237 416</b>	200 093	13 933	279	214 305
Prêts bruts	<b>370 333</b>	<b>201 676</b>	<b>21 887</b>	<b>593 896</b>	326 239	215 140	20 830	562 209
Provision pour pertes sur créances				<b>(4 392)</b>				(3 917)
<b>Prêts nets</b>				<b>589 504 \$</b>				558 292 \$

## Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres <sup>1</sup>		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
<b>Prêts douteux bruts</b>								
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 080 \$	770 \$	17 \$	20 \$	218 \$	204 \$	1 315 \$	994 \$
Prêts personnels	242	247	10	11	38	34	290	292
Total des prêts douteux bruts à la consommation	1 322	1 017	27	31	256	238	1 605	1 286
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	12	32	—	—	5	14	17	46
Institutions financières	44	27	95	86	—	—	139	113
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	179	115	74	69	65	56	318	240
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	95	28	125	141	—	3	220	172
Immobilier et construction	167	152	470	543	46	26	683	721
Agriculture	29	90	—	—	—	—	29	90
Secteurs liés aux ressources	63	64	15	—	—	—	78	64
Télécommunications, médias et technologie	6	3	85	56	374	—	465	59
Transport	10	9	—	2	1	2	11	13
Services publics	—	—	28	—	—	—	28	—
Divers	13	18	30	92	—	—	43	110
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	618	538	922	989	491	101	2 031	1 628
Total des prêts douteux bruts	1 940	1 555	949	1 020	747	339	3 636	2 914
Autres prêts en souffrance <sup>2</sup>	178	158	—	—	3	3	181	161
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	2 118	1 713	949	1 020	750	342	3 817	3 075
<b>Provision pour pertes sur créances</b>								
Prêts hypothécaires à l'habitation	202	120	6	7	98	107	306	234
Prêts personnels	154	160	3	5	28	25	185	190
Provision totale – prêts à la consommation	356	280	9	12	126	132	491	424
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	4	—	—	—	1	7	5	7
Institutions financières	18	14	8	12	—	2	26	28
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	69	74	22	25	28	19	119	118
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	45	12	8	15	—	1	53	28
Immobilier et construction	42	21	30	104	23	15	95	140
Agriculture	15	17	—	—	—	—	15	17
Secteurs liés aux ressources	44	36	—	—	—	—	44	36
Télécommunications, médias et technologie	2	1	3	4	109	—	114	5
Transport	1	2	—	—	1	1	2	3
Services publics	—	—	14	—	—	—	14	—
Divers	4	6	—	4	—	—	4	10
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	244	183	85	164	162	45	491	392
Total de provision pour pertes sur créances	600	463	94	176	288	177	982	816
<b>Prêts douteux nets</b>								
Prêts hypothécaires à l'habitation	878	650	11	13	120	97	1 009	760
Prêts personnels	88	87	7	6	10	9	105	102
Total des prêts douteux nets à la consommation	966	737	18	19	130	106	1 114	862
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	8	32	—	—	4	7	12	39
Institutions financières	26	13	87	74	—	(2)	113	85
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	110	41	52	44	37	37	199	122
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	50	16	117	126	—	2	167	144
Immobilier et construction	125	131	440	439	23	11	588	581
Agriculture	14	73	—	—	—	—	14	73
Secteurs liés aux ressources	19	28	15	—	—	—	34	28
Télécommunications, médias et technologie	4	2	82	52	265	—	351	54
Transport	9	7	—	2	—	1	9	10
Services publics	—	—	14	—	—	—	14	—
Divers	9	12	30	88	—	—	39	100
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	374	355	837	825	329	56	1 540	1 236
Total des prêts douteux nets	1 340 \$	1 092 \$	855 \$	844 \$	459 \$	162 \$	2 654 \$	2 098 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

## Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen <sup>1</sup>		Intérêt		Taux	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
<b>Dépôts dans des établissements bancaires au Canada<sup>2</sup></b>						
Payables à vue						
Particuliers	<b>11 904 \$</b>	11 132 \$	<b>9 \$</b>	8 \$	<b>0,08 %</b>	0,07 %
Entreprises et gouvernements	<b>71 550</b>	68 152	<b>1 765</b>	2 131	<b>2,47</b>	3,13
Banques	<b>14 425</b>	12 658	<b>399</b>	475	<b>2,77</b>	3,75
Payables sur préavis						
Particuliers	<b>130 095</b>	117 556	<b>1 114</b>	1 328	<b>0,86</b>	1,13
Entreprises et gouvernements	<b>91 536</b>	79 210	<b>2 974</b>	4 006	<b>3,25</b>	5,06
Banques	<b>942</b>	447	<b>31</b>	22	<b>3,29</b>	4,92
Payables à terme fixe						
Particuliers	<b>95 142</b>	101 461	<b>3 414</b>	4 616	<b>3,59</b>	4,55
Entreprises et gouvernements	<b>157 591</b>	150 813	<b>6 795</b>	8 551	<b>4,31</b>	5,67
Banques	<b>3 298</b>	3 640	<b>127</b>	186	<b>3,85</b>	5,11
Emprunts garantis	<b>54 523</b>	46 278	<b>2 339</b>	2 554	<b>4,29</b>	5,52
Total au Canada	<b>631 006</b>	591 347	<b>18 967</b>	23 877	<b>3,01</b>	4,04
<b>Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger</b>						
Payables à vue						
Particuliers	<b>2 497</b>	2 342	<b>2</b>	2	<b>0,08</b>	0,09
Entreprises et gouvernements	<b>33 693</b>	28 842	<b>620</b>	575	<b>1,84</b>	1,99
Banques	<b>14</b>	38	<b>1</b>	3	<b>7,14</b>	7,89
Payables sur préavis						
Particuliers	<b>10 288</b>	9 421	<b>215</b>	240	<b>2,09</b>	2,55
Entreprises et gouvernements	<b>25 735</b>	22 926	<b>1 050</b>	1 114	<b>4,08</b>	4,86
Payables à terme fixe						
Particuliers	<b>5 256</b>	4 662	<b>209</b>	200	<b>3,98</b>	4,29
Entreprises et gouvernements	<b>74 671</b>	67 844	<b>3 437</b>	3 742	<b>4,60</b>	5,52
Banques	<b>8 203</b>	9 158	<b>340</b>	498	<b>4,14</b>	5,44
Emprunts garantis	<b>5 752</b>	4 515	<b>269</b>	225	<b>4,68</b>	4,98
Total à l'étranger	<b>166 109</b>	149 748	<b>6 143</b>	6 599	<b>3,70</b>	4,41
Total des dépôts	<b>797 115 \$</b>	741 095 \$	<b>25 110 \$</b>	30 476 \$	<b>3,15 %</b>	4,11 %

1) Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

2) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 97,8 G\$ (90,7 G\$ en 2024).

## Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2025	2024
Honoraires d'audit <sup>1</sup>	<b>31,7 \$</b>	28,8 \$
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>2</sup>	<b>4,5</b>	3,3
Honoraires pour services fiscaux <sup>3</sup>	<b>2,8</b>	2,1
Divers <sup>4</sup>	<b>0,2</b>	0,7
Total	<b>39,2 \$</b>	34,9 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou la réglementation. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues, les rapports d'assurance et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprennent les honoraires pour des services autres que d'audit.

## Glossaire

### **Actif productif d'intérêts moyen**

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets de la provision pour pertes sur créances, et certains actifs associés à des contrats de sous-location. Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

### **Actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation**

L'actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation correspond à l'actif productif d'intérêts moyen se rapportant aux activités de négociation.

### **Activités de négociation et produits nets d'intérêts issus des activités de négociation**

Les activités de négociation comprennent les activités qui répondent à la définition du risque qui régit la négociation aux fins de gestion des fonds propres réglementaires et du risque de marché lié aux activités de négociation selon les règles de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB) aux termes des réformes de Bâle III pour tenir compte du risque de marché, règles qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2023, et conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF. Les produits nets d'intérêts issus des activités de négociation représentent les produits nets d'intérêts liés aux activités de négociation.

### **Base d'imposition équivalente (BIE)**

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat. Depuis le troisième trimestre de 2024, l'information relative à certains dividendes reçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'est plus tenue d'être présentée sur une BIE.

### **Biens administrés**

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

### **Biens sous gestion**

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

### **Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**

Le BSIF supervise et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de pension fédéraux au Canada qui sont constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales.

### **Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires**

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.

### **Cautionnements et lettres de crédit de soutien**

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

### **Coefficient d'efficacité**

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts).

### **Coefficient de pertes sur créances**

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, nets de la provision pour pertes sur créances.

### **Contrat à terme normalisé**

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

### **Contrat de dérivés négocié en Bourse**

Contrat de dérivés normalisé (p. ex., des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujetti à des montants de garantie standards.

### **Contrat de garantie de taux d'intérêt**

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

### **Contrats à terme de gré à gré**

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

### **Coût amorti**

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste

valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

### **Coût de remplacement courant**

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

### **Couverture**

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

### **Dérivés**

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

### **Dérivés de crédit**

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

### **Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances**

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors bilan est comptabilisée au poste Dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. La dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

### **Entités structurées**

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### **Équivalents temps plein**

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Rémunération et avantages sociaux des employés dans le compte de résultat consolidé.

### **Évaluation à la valeur de marché**

Juste valeur (comme il est défini ci-après) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

### **Garanties**

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

### **Instrument financier hors bilan**

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

### **Juste valeur**

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

### **Levier d'exploitation**

Écart entre les variations en pourcentage des produits et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

### **Marge d'intérêts nette**

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

### **Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen**

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêts moyen.

### **Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation)**

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen (exclusion faite des activités de négociation) correspond au total des produits nets d'intérêts moins les produits nets d'intérêts issus des activités de négociation, compte non tenu de l'ajustement sur une base d'imposition équivalente (BIE) qui y est inclus, divisé par le total de l'actif productif d'intérêts moyen moins l'actif productif d'intérêts moyen détenu aux fins des activités de négociation.

### **Méthode du taux d'intérêt effectif**

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

### **Montant notionnel**

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA)**

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujetti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

**Option**

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

**Point de base**

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

**Produits nets d'intérêts**

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

**Provision pour pertes sur créances**

Selon la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à la (reprise de) provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

**Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)**

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de contrepartie (RCC), nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

**Ratio de versement de dividendes**

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

**Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens**

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

**Rendement des actions**

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

**Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires**

Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

**Rendement total pour les actionnaires**

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

**Soldes moyens**

Les soldes moyens correspondent à la moyenne pondérée des soldes de clôture quotidiens.

**Swap**

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

**Valeur comptable des actions ordinaires**

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

**Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres**

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

**Valeurs empruntées**

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie au prêteur par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**Valeurs prêtées**

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie au prêteur par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**Valeurs vendues à découvert**

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

**Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres**

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

# Glossaire en matière de risque et de fonds propres

## Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

## Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI et de l'approche standard, ii) l'APR reflétant le risque de marché, et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est fondé sur les exigences de fonds propres selon l'approche standard définies par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en appliquant un facteur d'ajustement déterminé par le BSIF aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon l'approche NI est ajoutée à l'APR.

## Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du RCC visant les opérations de financement par titres qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

## Approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit

Approche visant à déterminer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit en fonction des composantes du risque, soit la PD, la PCD, l'ECD et l'échéance effective.

## Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, sous réserve du respect des exigences minimales. Il n'est pas permis d'appliquer l'approche NI avancée à certaines catégories d'expositions.

## Approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la PD, ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, et appliquent aux autres composantes, telles que la PCD et l'ECD, celles de l'autorité de contrôle. L'approche NI fondation doit être appliquée à certaines catégories d'expositions.

## Approche fondée sur les notations internes visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IIA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

## Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice NFP. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif et les garanties.

## Approche standard visant le risque opérationnel

Cette approche se fonde sur une formule visée par le règlement et composée de trois éléments : i) l'indicateur d'activité, qui est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers; ii) la composante indicateur d'activité (CIA), qui est calculée en multipliant l'indicateur d'activité par un ensemble de coefficients marginaux réglementaires; iii) le multiplicateur des pertes internes (MPI), qui est un facteur scalaire fondé sur les pertes moyennes historiques et la CIA.

## Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

## Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

## Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

## Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-après) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

**Capital économique**

Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation interne des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

**Contrepartie centrale (CC)**

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

**Contrepartie centrale admissible (CC admissible)**

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

**Engagements non utilisés**

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

**Engagements utilisés**

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients et d'autres créances.

**Exposition aux fins du ratio de levier**

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, soldes inutilisés des expositions sur cartes de crédit, expositions de titrisation et opérations non réglées).

**Exposition en cas de défaut (ECD)**

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

**Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension**

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

**Expositions aux banques**

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

**Expositions aux dérivés de gré à gré**

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

**Expositions aux entités souveraines**

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les expositions garanties par ces entités.

**Expositions aux entreprises**

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, à des sociétés en nom collectif et à des entreprises individuelles, ainsi qu'aux prêts garantis par ces entités.

**Flux de trésorerie nets cumulatifs**

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

**Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)**

Avec prise en effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de première catégorie et de deuxième catégorie autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

**Fonds propres réglementaires**

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

**Gestion de l'actif et du passif (GAP)**

Gestion des risques qui découlent d'écart entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

**Méthode des modèles internes (MMI) visant le risque de crédit de contrepartie (RCC)**

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le RCC lié aux dérivés de gré à gré.

**Méthode des modèles internes (MMI) visant le risque de marché**

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

**Passifs admissibles à la recapitalisation interne**

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

**Perte en cas de défaut (PCD)**

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses d'un ralentissement de l'économie aux fins des fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

**Portefeuilles de détail**

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME pour lesquels l'acceptation et la gestion de compte s'appuient surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

**Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements**

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements, pour lesquels l'acceptation s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

**Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)**

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts accordés aux PME notées conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

**Prêts de détail renouvelables admissibles**

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers.

**Prêts personnels garantis par des biens immobiliers**

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

**Prêts spécialisés**

Sous-ensemble des expositions aux entreprises faisant partie de l'une des sous-catégories suivantes : financement de projets (FP), financement d'objets (FO), financement de produits de base (FPB), immobilier de rapport (IDR) et immobilier commercial à forte volatilité (ICFV). La principale source de remboursement de ces créances est le revenu généré par l'actif ou les actifs et non la capacité propre que pourrait avoir une entreprise commerciale dans un sens plus large.

**Probabilité de défaut (PD)**

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

**Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres (PEISFP)**

Cadre et processus, qui, tels qu'ils sont définis dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, sont conçus pour fournir une évaluation exhaustive et continue de l'adéquation des fonds propres. Le PEISFP permet à la CIBC de cerner, de mesurer et de gérer tous les risques importants afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour étayer son profil de risque et appuyer sa stratégie d'entreprise.

**Ratio de capacité totale d'absorption des pertes**

Mesure de la CTAP divisée par les APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

**Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres**

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice NFP du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

**Ratio de levier**

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

**Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes**

Mesure de la CTAP divisée par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF.

**Ratio de liquidité à court terme (LCR)**

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, le LCR est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

**Ratio de liquidité à long terme (NSFR)**

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

**Retitrisation**

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

**Risque de change structurel**

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des variations des taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en devise et aux déductions des fonds propres libellées en devise.

**Risque de crédit**

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

**Risque de liquidité**

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

**Risque de marché**

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

**Risque de réputation**

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

**Risque de taux d'intérêt structurel**

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écart entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

**Risque opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

**Risque stratégique**

Risque de mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires axées sur la croissance interne ou externe. Il comprend les pertes financières potentielles et les effets sur la résilience engendrés par l'échec des initiatives de croissance ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans les environnements de l'entreprise ou du secteur.

**Titrisation**

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiducies ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis par les entités structurées, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

**Titrisations simples, transparentes et comparables (STC)**

Expositions de titrisation qui répondent aux critères STC aux fins des fonds propres réglementaires. Ces expositions sont admissibles à un traitement de fonds propres différent en vertu du cadre de titrisation.

**Valeur à risque (VAR)**

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminée.

**Valeur à risque en situation de crise**

Calcul de la VAR à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminée.